

Mémoires de la Commission
départementale des
monuments historiques du
Pas-de-Calais

Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais. 1935.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

DU PAS-DE-CALAIS

TOME III — 4^e LIVRAISON

LAVAL

IMPRIMERIE BARNÉOUD

—
1935



Per. 6° 1938

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476176 0

COUP D'OEIL SUR L'ARCHITECTURE MILITAIRE DU MOYEN AGE EN BOULONNAIS

Malgré son exiguïté — sa superficie égale environ celle d'un arrondissement français moyen — la petite province qui porte le nom de Boulonnais a vu son sol hérissé, au Moyen Age et jusqu'à la fin du XVII^e siècle, d'une multitude de forteresses. Il n'est peut-être pas de région en France qui en ait connu pareille densité. Le pays se serait assurément fort bien passé de cette lourde charge s'il n'y avait pas eu un intérêt primordial, s'il n'y avait pas été contraint par le besoin impérieux de sa sécurité. Le phénomène, en effet, s'explique le mieux du monde : il suffit de feuilleter ses annales si pleines d'événements, si nourries de malheurs pour s'en convaincre. Soumis à la loi commune, le Boulonnais se débattit d'abord jusqu'au XIII^e siècle au milieu des luttes féodales. La colonisation de Calais par les Anglais de 1347 à 1558, l'occupation de l'Artois et de la Flandre par les Habsbourg et les Espagnols entre 1477 et 1679, lui conférèrent pour plus de trois cents ans la glorieuse, mais ingrate mission des marches et des régions frontières. Placé aux avant-postes du territoire national, assis dans une position stratégique d'une importance exceptionnelle, il se vit transformé durant cette interminable période en un véritable champ de bataille auquel les belligérants accordaient à regret, de temps à autre, quelques années de répit. Dévasté, ruiné et dépeuplé par la guerre de Cent Ans, par les conflits avec la maison d'Autriche et par les luttes religieuses, il dut attendre le XVIII^e siècle pour recouvrer son équilibre et son ancienne prospérité. Cette infortune persistante, qui a laissé des traces encore visibles dans la mentalité des habitants de la contrée, se traduit d'une manière



102. 4^o 1938

spécialement éloquente dans l'histoire de l'architecture locale, civile et religieuse aussi bien que militaire.

On ne s'étonnera donc pas que les comtes de Boulogne et, après eux, nos rois y aient accumulé les défenses, ni que les particuliers, seigneurs en tête, se soient à leur tour ingénies à se protéger. Un réseau très serré de forteresses, les unes considérables, les autres sommaires, tantôt stables, tantôt provisoires, a littéralement couvert le pays jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Mais, si les constructions militaires se sont extraordinairement multipliées, les destructions n'ont pas beaucoup moins manqué : aussi n'a-t-on conservé que des débris de cet imposant dispositif. Néanmoins, quoique l'intérêt s'en trouve aujourd'hui profondément diminué par de graves lacunes, on ne manquera pas d'y souligner avec fruit une exceptionnelle survivance des principes de la fortification médiévale.

Les forteresses du Boulonnais peuvent se ranger en deux catégories : forteresses par destination et forteresses par accident. On introduira dans le premier groupe les enceintes urbaines, les châteaux et leurs diminutifs, les manoirs ; l'autre série réunira les églises, les abbayes et les monuments d'utilité publique. Plusieurs églises et abbayes ont reçu des garnisons et des fortifications pendant la guerre de Cent Ans : les églises d'Audinghen, Neufchâtel, Outreau et Wimille, les abbayes de Beaulieu et Samer, le prieuré du Wast (1). Quelques-unes ont même soutenu des sièges ; l'abbé Haigneré n'a-t-il pas rapporté que les Anglais du Calaisis parlaient souvent des clochers-refuges du Boulonnais, notamment de celui de Boursin qu'ils projetèrent deux ou trois fois d'abattre (2) ? Au XVI^e siècle, les bandes et les détachements armés échouèrent parfois devant ces forteresses inattendues, après avoir pillé et brûlé le village et souvent une partie de l'église. Je cite également la tour d'Odre à Boulogne, ancien phare et monument triomphal élevé par Caligula en l'an 40, devenue au Moyen Age le siège d'une des douze baronnies du comté ; elle servait alors de donjon en même temps que de tour de guet et de signaux.

Si les remparts de Boulogne, seule enceinte urbaine qu'ait jamais

(1) HÉLIOT, *Notes sur l'état-major des places fortes du Nord de la France aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Bull. de la Soc. académique de Boulogne*, XII (2^e partie), 36.

(2) *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, arrond. de Boulogne, II, 404.

possédée la province, se sont assez bien conservés, on ne saurait en dire autant des châteaux. Ceux d'Isque, du Manoir et de Wierre-au-Bois subsistent en assez bon état ; celui de Boulogne a été véritablement saccagé par le génie militaire depuis la fin du règne de Louis XIV, celui de Fromessent est aujourd'hui presque méconnaissable, celui d'Hardelot n'est plus qu'une ruine. On n'a plus que des morceaux des châteaux de Fiennes, Hucqueliers, Longvilliers, Montcavrel, Preures et Verlincthun. Ont enfin complètement disparu ceux d'Attin, Baincthun, Belle, Bellebrune, Bellefontaine (1), Bernieulles, Bournonville, Colembert (2), Clenleu, Course (3), Courteville, Desvres, Étaples, Frencq, Hautembert (4), Hubersent, Lianne (5), Londefort (6), Macquinghen (7), Sempy, Tingry et autres.

Ce sont les comtes de Boulogne qui ont fait élever les châteaux de Bellefontaine, Boulogne, Desvres, Étaples et Hardelot, soit les plus importants ; on doit les autres à des familles de la noblesse riche (8). La plupart des gentilshommes locaux n'habitaient que des manoirs, logis de modestes dimensions et attenant généralement à une ferme (9). Dans ce pays de médiocre richesse naturelle et, par surcroît, si longtemps et si impitoyablement ravagé, l'ensemble de l'aristocratie se

(1) Commune de Neufchâtel.

(2) Le château actuel appartient à la fin du XVIII^e siècle.

(3) Commune de Doudeauville.

(4) Commune de Wierre-Effroy.

(5) Commune d'Alincthun.

(6) Commune de Wierre-Effroy.

(7) Commune de Tingry.

(8) Voici à quelles familles importantes ils ont appartenu avant le XVII^e siècle : Baincthun, aux Baincthun, aux d'Ailly et aux Bournonville ; Belle, aux Luxembourg ; Bellebrune, aux Bellebrune, aux Fiennes et aux Blondel-Joigny ; Bernieulles, aux Bernieulles, aux Rubempré et aux Créquy ; Bournonville, aux Bournonville ; Colembert, aux Colembert et aux Maulde ; Fiennes, aux Fiennes, aux Luxembourg et aux d'Egmont ; Fromessent, aux Fromessent, aux Crésecques et aux Croy ; Hucqueliers, aux Fiennes et aux Luxembourg ; Isque et Le Manoir, aux d'Isque ; Lianne, aux Lianne, aux Luxembourg et aux d'Egmont ; Longvilliers, aux Cayeu, aux Blondel-Joigny et aux Créquy ; Macquinghen, aux Fiennes et aux Luxembourg ; Montcavrel, aux Montcavrel et aux Monchy ; Preures, aux Preures, aux Croy, aux Bournel et aux Rouault ; Sempy, aux Sempy et aux Croy ; Tingry, aux Tingry, aux Fiennes et aux Luxembourg ; Verlincthun, aux d'Ongnies ; Wierre-au-Bois, aux Bournonville et aux Louvigny.

(9) Les manoirs ont fait l'objet d'un très substantiel travail que M. Rodière a publié en 1925 avec un grand luxe de photographies prises par le regretté Gates : *Les vieux manoirs du Boulonnais (Statistique monumentale du Pas-de-Calais)*. J'en ai peut-être tiré la plus grande et la meilleure partie de cette étude.

révéla, dès la fin du XIV^e siècle, incapable de disposer des ressources nécessaires à se bâtir de vastes demeures ; elle fut donc obligée de se contenter de simples maisons de campagne, parfois à peine logeables, dépourvues de confort au point que les paysans d'aujourd'hui refusent en certains endroits de s'en accommoder. Le malheur des temps avait façonné en Boulonnais une race guerrière, énergique et rude. La noblesse considérait encore au XVI^e siècle le service des armes comme une obligation d'état essentielle et réputait à déshonneur et dérogeance le simple fait de ne point satisfaire à cette règle impérieuse. La mentalité farouche de ces hobereaux pauvres parfois jusqu'à l'indigence, mais toujours orgueilleux, se traduit avec une éclatante fidélité dans l'aspect et les dispositions de leurs résidences qui ressemblent en plusieurs lieux à des repaires ; le manoir de la Cense, par exemple, a gardé, suivant l'expression de M. Rodière, une apparence de coupe-gorge.

La plupart des manoirs boulonnais datent du XVI^e siècle ou de la première moitié du XVII^e siècle et accusent une longue persistance des traditions gothiques, persistance générale dans toute l'Europe du nord et qui fut respectée en Boulonnais jusqu'à une période avancée du règne de Louis XIV. Aucun d'entre eux n'a reçu de sérieuses fortifications, presque tous étaient capables de résister aux coups de main des bandes pillardes et des détachements isolés. Leurs moyens défensifs n'offrant aucune différence avec ceux dont on se servait au XV^e siècle, j'ai pensé qu'ils avaient obligatoirement leur place dans le cadre de cette étude. D'aspect austère, voire rébarbatif, de décoration quasi nulle, nos manoirs n'ont guère d'analogues dans les contrées voisines, sauf autour de Guînes et d'Ardes. En Ponthieu, l'aisance et le bien-être ont pénétré bien plus tôt, les gentilhommières sont plus vastes, plus confortables et mieux éclairées. Vers 1650, comme l'écrit encore M. Rodière, un siècle de civilisation sépare les deux rives de la Canche. Les belles résidences seigneuriales qu'a conservées le Boulonnais sont de la fin du XVII^e siècle ou, plus généralement, du XVIII^e (1).

(1) Par exemple les châteaux de la Villeneuve à Bellebrune (vers 1668), de Macquinghen à Baincthun (commencé vers 1672), de la Cocherie à Saint-Martin-Boulogne (commencé en 1705), de la Verrerie à Hardinghen (1720-1725), de Lozembrune à Wimille (vers 1751), de Recq à Recques-sur-Course (vers 1770), de Rosamel à Frencq (1770-1778), de Colombert (1777-1780) et de Parenty (1785).

On a maintenant une idée de l'intérêt que présente l'architecture militaire du Moyen Age en Boulonnais. Cet intérêt, fort diminué par tant de destructions et de dégradations, est aujourd'hui relativement mince. Des remparts de Boulogne ne subsiste que l'ossature, le peu qu'il reste des châteaux est actuellement plus ou moins défiguré ; nous sommes donc obligés de nous rabattre sur les monuments de dernier ordre, les manoirs, et d'en tirer la majorité de nos remarques. Une étude sommaire de tout cet ensemble, d'après les travaux imprimés et quelques recherches personnelles, mérite cependant d'être entreprise et publiée.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES. — Pour plus de facilité, j'examinerai séparément dans ce chapitre les enceintes urbaines, les châteaux, les manoirs et les forteresses par accident. J'ai déjà dit que Boulogne était la seule ville forte de la province. Ses remparts, reconstruits vers 1231, n'englobent que les quartiers centraux, c'est-à-dire la haute-ville, et décrivent un rectangle percé d'une porte sur chaque face. L'assiette en est naturellement très forte, protégée qu'elle est, sur les deux tiers de son périmètre, par de profonds ravins et par les pentes qui descendent rapidement vers la vallée ; l'isthme qui rattache cette sorte de presqu'île aux collines environnantes, portait en outre de larges marécages qui rendaient l'accès difficile. Le tracé de l'enceinte reproduit à peu de chose près le plan de l'ancien *castrum* gallo-romain, fortifié en hâte vers la fin du III^e siècle et dont les substructions, encore visibles maintenant, ont été en maints endroits utilisées par les ingénieurs du XIII^e. Les courtines se flanquent de tours, notamment aux angles, sauf à l'angle oriental occupé par le château, véritable citadelle. En 1415-1416, on accédait au chemin de ronde par une chaussée inclinée et deux escaliers de maçonnerie. Une ligne de défenses extérieures couvrait à la même date les abords de la place : c'étaient des retranchements de terre couronnés de palissades et interrompus devant chaque porte par une barbacane, celle de la porte de Calais flanquée d'une tourelle, celle de la porte des Dunes en pierre et munie d'une bretèche. Quant à la basse-ville, elle s'entourait, depuis les environs de 1231 probablement, d'une simple clôture qui la mettait tout au plus à l'abri des coups de main. Nous ne savons rien des fortifications du port avant le XVI^e siècle. Justement réputé inexpugnable pendant tout le Moyen Age, le corps de

la place ne devint vulnérable qu'à partir du jour où la portée utile des pièces d'artillerie parvint à atteindre plusieurs centaines de mètres ; on le vit bien lors du siège de 1544.

L'étude des châteaux offre plus de difficultés et permet moins de précisions parce qu'on ne peut plus guère décrire et surtout dater ceux qui ont disparu, soit une nette majorité. On peut les réunir en deux groupes, suivant qu'ils possèdent ou non un donjon. Le type à donjon s'est perpétué jusqu'en plein XV^e siècle. Le primitif château de Fiennes avait en 1117 un donjon élevé sur une motte ; la motte de l'ancien donjon de Preures subsiste encore, celle du donjon de Lianne se dressait sans doute au bord de la rivière de ce nom.

L'ancien donjon des comtes de Boulogne se trouvait à l'intérieur de la haute-ville et sert, depuis le XIII^e siècle, de base au beffroi communal ; il paraît dater du milieu du XII^e siècle. Deux salles s'y superposent et se couvrent de deux berceaux, dont les axes, perpendiculaires l'un à l'autre, obligent les poussées à se répartir sur les quatre murs sans les affaiblir sérieusement. Il n'y a de porte qu'au premier étage, d'où l'on descendait au rez-de-chaussée par un escalier de pierre ménagé dans l'épaisseur du mur. A l'angle nord, une forte tourelle cylindrique partant de fond renfermait un escalier qui ne communiquait pas avec le rez-de-chaussée.

Le château de Montcavrel, construit et remanié à diverses époques jusqu'au XVI^e siècle, couronnait un éperon rocheux au-dessus du confluent de deux vallées ; de plan allongé et irrégulier, il comprenait un donjon peut-être carré ou rectangulaire à la pointe et à l'endroit le plus élevé de l'éperon, le château proprement dit resserré autour ou aux flancs du donjon, une vaste basse-cour fortifiée, enfin une barbacane devant la porte principale. Le château de Course avait un corps de logis flanqué de deux tours aux angles extérieurs et précédé d'une cour en trapèze rectangle, une tour et un pavillon d'entrée aux angles de la cour, enfin une grosse tour qui terminait le logis près du pavillon et qui paraît avoir été le donjon mentionné dans les anciens textes ; l'ensemble mesurait 50 mètres de long sur 40 de large. Le château d'Étaples, érigé vers 1172 sur un éperon de craie au bord de la Canche et très remanié dans la suite, avait un donjon et une enceinte en polygone irrégulier, flanquée probablement de huit tours

d'angle qu'on avait groupées principalement sur les faces les plus exposées, autrement dit du côté du plateau.

Citons encore deux châteaux de moindres dimensions et dont les deux tours principales, disposées en diagonale, commandaient à elles seules toute la longueur des fossés, les autres organes de flanquement étant réduits à un rôle négligeable en raison de leur faible saillie et de leurs médiocres proportions. Élevé au XV^e siècle, celui de Wierreau-Bois décrit un trapèze de 47 mètres sur 32 ; les courtines y bordent une esplanade remblayée et se flanquent aux quatre angles de deux échauguettes, d'une forte tourelle et d'un donjon, la tourelle et le donjon érigés aux angles opposés. Le château de Longvilliers, construit sur une hauteur, date aussi de la fin du Moyen Age ; les courtines dessinent un carré et sont renforcées par cinq tours cylindriques, dont deux encadrent la porte et dont les plus importantes se dressent aux angles Sud-Ouest et Nord-Est ; cette dernière mérite d'être qualifiée de donjon.

Philippe Hurepel, comte de Boulogne, fut un des principaux bâtisseurs de forteresses du XIII^e siècle ; sans tenir compte de toutes les constructions dont on s'est plu à lui conférer la paternité, le plus souvent sans raison, on peut lui attribuer légitimement les enceintes de Boulogne et de Calais, les châteaux de Boulogne, de Calais et d'Hardelot, ce qui est déjà considérable pour un règne de onze années (1), mais ce qui s'explique par les vastes ambitions et les inquiétudes du prince. Tandis que le château de Calais reproduisait un modèle analogue à celui de Coucy, son contemporain, et comportait un donjon entouré d'un fossé et d'une chemise à cheval sur la courtine, les châteaux de Boulogne et d'Hardelot n'ont jamais eu de donjon ; ils figurent parmi les plus anciens exemplaires d'un genre qui ne s'est généralisé qu'au XV^e siècle et qu'on doit tenir pour l'ancêtre lointain des citadelles de Vauban.

Élevé vers 1231 sur un plateau, derrière une vaste étendue de terrains marécageux, à l'angle le plus vulnérable de l'enceinte urbaine, le château de Boulogne aligne une suite de bâtiments décrivant un polygone à neuf côtés autour d'un terre-plein artificiel ; l'ensemble mesure 65 mètres de long et 60 de large. Une tour renforce chaque angle des courtines, la porte d'entrée se tourne du côté le moins

(1) Il régit effectivement le comté de Boulogne de 1223 à 1234.

exposé, vers la ville. La direction de la défense se concentrait dans une vaste pièce, la salle d'armes, située au rez-de-chaussée, bordée vers l'extérieur par une notable fraction du chemin de ronde et communiquant facilement et rapidement avec toutes les parties de l'édifice. Les appartements seigneuriaux et la grande salle, en façade vers la ville, s'isolaient complètement des locaux réservés à la garnison et à la défense. Tout le long du sous-sol règne une longue galerie voûtée qui tenait lieu de magasin et desservait les poternes et les cachots. On remarque encore deux belles salles superposées, la Barbrière au sous-sol et la grande salle au rez-de-chaussée qui était autrefois l'étage principal.

Contemporain du précédent et conçu à peu près sur le même plan, — il est seulement d'un tiers plus vaste —, le château d'Hardelot s'assied dans une large vallée et s'entoure de marais et d'étangs très diminués depuis l'époque de sa fondation. Les courtines, flanquées de tours d'angle et doublées vers le Sud, y entourent une esplanade remblayée. Les corps de logis et les communs, relégués à l'extrémité occidentale, celle-ci particulièrement fortifiée, surmontaient des caves et un cachot voûtés. On voit encore une salle basse voûtée de deux berceaux parallèles en plein cintre sur une épine de trois piliers rectangulaires sans chapiteaux ni impostes ; les arcades sont en segment de cercle.

Je ne sais pas si ces deux châteaux ont fait école en Boulonnais, sauf peut-être à Blacourt, monument de plan à peu près circulaire, et à Fromessent. Ce dernier, dont les parties les plus vieilles remontent au moins au XV^e siècle et qui a été réédifié notamment vers 1661, développait une suite de bâtiments en polygone irrégulier, entourant une cour en déclive et garnis jadis de tours ou tourelles d'angle.

C'est par acquit de conscience que j'ajoute à la liste des châteaux sans donjon les petits châteaux d'Isque et du Manoir. Le premier a été complètement reconstruit au milieu du XVI^e siècle, au fond d'une longue basse-cour et sur une motte artificielle plus ancienne au bord de la Liane. Il est presque aussi peu fortifié que le second, élevé vers 1688 dans une île de la même rivière et composé de deux cours rectangulaires et contiguës, bordées de bâtiments à huit tourelles d'angle ; ces tourelles, je m'empresse de le dire, jouent un rôle essentiellement décoratif et résultent d'une esthétique traditionnelle bien plus que de précautions défensives.

Quelques autres châteaux paraissent n'avoir jamais reçu de donjon. De celui de Belle, qui se dressait à quelques mètres du ruisseau du Wimereux, il ne reste que les soubassements enfouis sous terre ; ses courtines, auxquelles s'appuyaient quelques bâtiments, décrivaient un carré d'une quarantaine de mètres de côté et renforcé à chaque angle d'une tour ; la porte se logeait dans un pavillon rectangulaire précédé d'une barbacane. Le château de Fiennes, dont les restes subsistent toujours, était rectangulaire et à tours d'angle.

J'ai encore trois autres châteaux boulonnais à citer avant d'en terminer la revue. Celui de Tingry, perché sur la falaise au-dessus du village de ce nom et d'un périmètre exceptionnellement vaste, a été abattu en 1319 ; nous ne pouvons plus en reconnaître que les soubassements. Celui d'Hucqueliers, monté sur une colline, formait un rectangle avec tours aux quatre coins. Enfin celui de Verlincthun ne conserve plus qu'une grosse tour.

Les dispositions des manoirs sont, bien entendu, plus simples et leurs fortifications moins nombreuses ; les fossés s'y réduisent en général à un simple saut-de-loup. De plan et d'élévation très variables, les manoirs se ramènent cependant à quelques types principaux. Le plus répandu est figuré par un corps de logis carré ou rectangulaire, flanqué d'une ou plusieurs tourelles ou échauguettes (1) dressées soit aux angles (2), soit vers le milieu de la façade principale (3).

Certains manoirs sont d'une ordonnance plus compliquée. L'ancien manoir de Bédouâtre, entouré de fossés et daté de 1626, était précédé d'une ferme formant première enceinte et en partie datée de 1656. A Hurtevent, dont les murs primitifs remontent à 1564, les corps de bâtiments entourent une cour de ferme rectangulaire. Le

(1) Ceux de Dalles et de la Cense en sont dépourvus. Il n'y a qu'une tourelle en général ; deux à Echinghen, à Grand-Moulin, à la Fresnoye, à la Rivière, à la Trésorerie, au Fort ; trois au Val d'Hesdres. A Bédouâtre, à Echinghen, à Estréelles, à la Fresnoye et au Val d'Hesdres, la ou l'une des tourelles a reçu les dimensions d'une véritable tour. Le manoir de la Haye se compose d'un corps de logis carré cantonné de quatre tours également carrées.

(2) Chailly, Grand-Moulin, Honlieu, Honvault, la Fresnoye, la Halle, la Trésorerie, le Val d'Hesdres. A Echinghen, au Fort et à la Rivière, les deux tourelles sont disposées en diagonale et flanquent ainsi les quatre façades.

(3) Estréelles, Grand-Moulin, Hobengues, la Fresnoye, la Haye d'Incourt, le Major, le Turne, Senlecques.

corps de logis du manoir de la Rivière appartient peut-être au début du XVII^e siècle et se dresse sur un terre-plein, lui-même limité par une enceinte rectangulaire peu élevée, construite peut-être en 1576-1580 et flanquée de quatre petits bastions d'angle. A la Tour du Renard, une tour du milieu du XVI^e siècle enjambe le mur d'enceinte près du portail.

J'ai déjà dit que les forteresses par accident étaient en Boulonnais les abbayes et les églises. Il faut y ajouter la tour d'Odre dont on ignore la nature des fortifications antérieures au XVI^e siècle ; nous ne nous en occuperons donc pas davantage. Au XVII^e siècle, l'abbaye de Samer, assurément fortifiée à l'occasion de la guerre de Cent Ans, soit entre 1340 et 1450, avait conservé ses hautes murailles, ses huit tours, ses fossés et son pont-levis. Quelques églises ont gardé des traces de leurs anciens moyens de défense : consoles de parapet ou de hourds à l'ancien clocher d'Audembert, au chœur et au croisillon sud d'Audinghen (XV^e ou début du XVI^e siècle) ; vestiges de mâchicoulis ou d'une bretèche aux clochers de Longueville (XVI^e ou début du XVII^e siècle) et de Parenty (1614). A Boulogne, la basse-ville étant à peine protégée contre une attaque, on s'avisa de fortifier le clocher de l'église St-Nicolas en 1415-1416 ; on monta en haut de la tour un corps de garde muni de bretèches ou de hourds en bois couverts de tuiles et garantis à l'extérieur contre les atteintes du feu par des boucliers de peau (1). Plusieurs clochers aux murs épais, aux baies rares et étroites, pouvaient résister à l'attaque de bandes armées (2) ; on en rendait parfois l'accès malaisé (3). Aux étages, une pièce renfermait une cheminée qui servait à la fabrication de certains projecti-

(1) HÉLIOT, *L'église St-Nicolas de Boulogne avant la Révolution*, dans *Rev. du Nord*, XIX (1933), 272.

(2) Audembert (détruit), Crémarest (1518-1520), Dannes (fin du XV^e ou début du XVI^e siècle), Élinghen (commune de Ferques, tour du milieu du XII^e siècle remaniée au XV^e), Longueville, Lottinghem (probablement vers 1611), Parenty, Tingry (détruit), Wirwignes (étage daté de 1617). Archères ou coulevrinières à Élinghen, Longueville et Tingry. L'ancien clocher de Ferques avait l'air d'un donjon : c'était une tour carrée aux murs épais, percés d'archères et d'une canonnière, et terminée en terrasse ; l'unique porte mettait en communication le premier étage de la tour et les combles de la nef.

(3) Ferques. A Audembert, le rez-de-chaussée ne s'ouvrait que sur la nef. A Lottinghem, on montait au premier étage par une échelle amovible reposant sur le dallage de l'église.

les (1). Durant les temps troublés des guerres de religion, on a également fortifié le temple protestant de Liembrune où une tourelle d'angle servait à la fois de clocher et d'organe défensif (2).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES. — Les matériaux qui ont servi à la construction des forteresses boulonnaises sont les uns extraits du sol du pays (grès, calcaire dur, calcaire tendre ou craie) (3), les autres fabriqués (brique). D'une façon générale, dans les monuments importants, la pierre est seule employée jusqu'au XVI^e siècle, au moins sur les façades extérieures. La brique apparaît dans le pays au XV^e, mais n'y devient d'emploi courant qu'au XVI^e siècle avancé, au moins dans l'architecture civile et militaire (4). Jusqu'au XVII^e siècle, on use d'ailleurs volontiers d'un moyen terme en montant un ou plusieurs étages de briques sur un rez-de-chaussée ou même un simple soubassement de grès (5).

Les courtines, empattées à la base au XIII^e siècle (6), diminuent de hauteur sous l'influence des progrès réalisés par l'artillerie à feu ; aux XV^e et XVI^e siècles, elles peuvent n'être plus que le simple mur de soutènement d'un terre-plein (7). Un chemin de ronde crénelé les couronne parfois (8), bordé ou non de hourds ou de mâchicoulis (9).

(1) Crémarest, Dannes, Lottinghem, Wirwignes. A Longueville, la chambre de guet a des bancs dans l'embrasure des fenêtres. Autres chambres de refuge avec ou sans cheminée dans plusieurs clochers du Pas-de-Calais (Acquin, Ames, Bouquehaut, Ligny-lez-Aire, Marck, Parenty, Wavrans-sur-Ternoise) et de la Somme (Allery, Crécy, Maison-Ponthieu) ; cf. deux notes de M. RODIÈRE dans *La Picardie historique et monumentale*, IV, 57 et 86.

(2) Le manoir fortifié d'Estréelles a servi de temple aux Huguenots à la fin du XVI^e siècle. Cf. à ce sujet : RODIÈRE, *Le Pays de Montreuil*, 242, et ENLART, *Manuel d'archéologie* (2^e éd.), t. I (2^e partie), p. 929.

(3) Des matériaux de nature très diverses ont été parfois utilisés en même temps, tels, par exemple, les soubassements en damier de grès et de silex alternés qu'on trouve au manoir d'Estréelles et au château de Montcavrel.

(4) Quelques manoirs du XVI^e siècle sont entièrement en briques : Honlieu, la Fresnoye, le Major.

(5) Château de Wierre-au-Bois ; manoirs de Chailly (briques appareillées en épi), de Dalles, du Fort, du Val d'Hesdres, de Parenty et de Senlecques.

(6) Châteaux de Boulogne et d'Hardelot, remparts de Boulogne.

(7) Château de Wierre-au-Bois, manoir de la Rivière. C'est sans doute vers la fin du XVI^e siècle qu'on a précédé les courtines est et sud du château de Longvilliers d'un rempart de faible élévation.

(8) Au château de Wierre-au-Bois se superposent deux chemins de ronde dont l'un est souterrain. Le seul manoir qui porte un chemin de ronde est celui d'Honvault.

(9) Hourds aux remparts de Boulogne, mâchicoulis au manoir d'Honvault.

Des tours, tourelles ou échauguettes assurent le flanquement (1). La règle veut qu'elles soient cylindriques, mais admet cependant, au moins dès le XII^e siècle, des exceptions sous forme de plans soit carrés ou rectangulaires (2), soit octogones (3). La base s'élargit dans certains cas, au XIII^e siècle, d'un empattement également en talus (4). L'intérieur, exceptionnellement plein à la base (5) pour obvier aux dangers de la sape, comprend une série de salles superposées, voûtées en cul de four, en berceau ou d'ogives, ou bien dépourvues de voûtes. Leur plan reproduit le tracé extérieur de la tour (6). Elles sont desservies soit par des échelles et des trappes (7), soit par des escaliers, les uns à vis logés dans une tourelle attenante (8) ou dans l'épaisseur du mur (9), les autres droits ou courbes, logés dans l'épaisseur du mur (10) ou à l'extérieur (11). Dans quelques manoirs, la ou l'une des tourelles isolées abrite un escalier à vis (12). Les tours commandent les courtines et se couronnent généralement de hourds (13), de mâchicoulis (14) ou de bretèches (15). Au château d'Hardelot, une haute tourelle de guet flanque l'une des tours et la domine.

Dans les monuments importants du XIII^e au XV^e siècle, la porte

(1) Quelques-unes ne font aucune saillie (manoirs de Bédouâtre et du Val d'Hesdres). Le rectangle formé par les châteaux de Longvilliers et Wierre-au-Bois, par les manoirs d'Échinghen, de la Rivière et du Fort, est pourvu de deux tourelles ou tours principales, disposées en diagonale aux angles opposés et suffisant à assurer le flanquement des quatre façades.

(2) Beffroi et remparts de Boulogne (tour refaite au XVI^e siècle) ; château de Desvres ; manoirs de Bédouâtre, Chailly, la Fresnoye, la Haye, le Val d'Hesdres, Warcove. Bastions rectangulaires au manoir de la Rivière.

(3) Châteaux d'Hardelot et d'Isque ; manoirs de la Halle, le Major, le Turne, Senlecques. Une tourelle hexagone au manoir de la Fresnoye.

(4) Châteaux de Boulogne et d'Hardelot, remparts de Boulogne.

(5) Château de Boulogne.

(6) Exceptions : salles carrées dans le donjon cylindrique de Wierre-au-Bois, salles ovoïdes dans la tourelle cylindrique du manoir de la Tour de Pernes.

(7) Remparts de Boulogne, château d'Hardelot.

(8) Beffroi de Boulogne, manoir de Bédouâtre.

(9) Château de Wierre-au-Bois.

(10) Beffroi de Boulogne, châteaux de Boulogne et de Course.

(11) Château de Montcavrel.

(12) Manoirs d'Échinghen, la Halle, le Major et le Val d'Hesdres.

(13) Château et remparts de Boulogne.

(14) Châteaux de Boulogne (tours de l'entrée), de Longvilliers et de Wierre-au-Bois (donjon) ; manoir d'Estréelles.

(15) Château d'Isque ; manoirs de Chailly, Dalles, la Halle, la Tour de Pernes, le Val d'Hesdres.

charretière s'ouvre entre deux tours demi-cylindriques (1). En plusieurs châteaux, on a préféré la percer dans un pavillon (2) carré au rectangulaire, pourvu ou non de légers organes de flanquement tels qu'échauguettes, ou encore au pied d'une tour carrée ne faisant pas saillie à l'extérieur (3). Une barbacane couvrait, au moins à partir du début du XV^e siècle, l'entrée des forteresses importantes (4). La porte donne accès à un passage voûté (5) et parfois coupé par une herse (6) ; en certains endroits, un assommoir perce la voûte (7) et des archères les murs latéraux (8). Il arrive enfin que des mâchicoulis surplombent le seuil en avant de la porte (9).

Les poternes s'ouvrent sous la protection immédiate des tours ou d'une saillie quelconque des courtines (10). On peut leur assimiler les portes des corps de logis dans les manoirs ; ces portes sont au rez-de-chaussée d'une tour ou d'une tourelle (11), quand il y en a, ou à proximité d'une tourelle ou d'une échaugnette. Fréquemment, une bretèche surplombe l'entrée (12), soit au premier étage du corps de logis, soit en haut de la tourelle.

On a dû faire usage des hourds dès le XIII^e siècle (13). L'emploi des

(1) Château et remparts de Boulogne, châteaux de Longvilliers et Montcavrel. La porte du château d'Hardelot, peut-être remaniée après le XIII^e siècle, s'ouvre entre deux contreforts qui pouvaient porter des échauguettes ou un mâchicoulis. Au manoir de la Tour du Renard, une tour cylindrique du milieu du XVI^e siècle enjambe le mur d'enceinte près de la porte.

(2) Châteaux de Belle, de Course et de Wierre-au-Bois.

(3) Manoir de Bédouâtre.

(4) Remparts de Boulogne, châteaux de Belle et de Montcavrel.

(5) Châteaux d'Étaples et de Montcavrel. Voûte en plein-cintre aux remparts et au château de Boulogne, au château de Wierre-au-Bois et au manoir de Bédouâtre.

(6) Remparts et château de Boulogne.

(7) Château de Boulogne.

(8) Remparts et château de Boulogne, château de Montcavrel.

(9) Remparts et château de Boulogne.

(10) Châteaux de Fromessent et de Montcavrel. Au château de Boulogne, trois poternes s'ouvraient presque au niveau du plan d'eau des fossés ; l'une, sous le tablier du pont-levis, desservait un passage pratiqué sous le pont dormant et permettait de prendre à revers un ennemi qui se fût avancé jusqu'à la porte.

(11) Tourelle carrée : Chailly, le Val d'Hesdres ; tourelle octogone : château d'Isque, manoir de la Halle ; tour demi-cylindrique : Estréelles.

(12) Château d'Isque ; manoirs de Chailly, Dalles, la Halle, la Tour de Pernes, la Tour du Renard, le Val d'Hesdres, Marquise. Au manoir d'Estréelles, la tour est couronnée de mâchicoulis.

(13) Château et remparts de Boulogne.

mâchicoulis n'est certain qu'à partir du XV^e (1), sauf aux remparts de Boulogne où la porte des Dunes a gardé les traces d'un grand arc brisé bandé entre les deux tours, contemporain du reste de la construction et assurément destiné à porter un mâchicoulis. Dans les manoirs, édifices peu sérieusement fortifiés, on a fait grand usage des bretèches uax tours et tourelles (2) ou aux corps de logis (3). Mâchicoulis, hourds et bretèches sont à linteaux assis sur des corbeaux ou des consoles en quart-de-rond ou en doucine. L'encorbellement des échauguettes comporte soit des ressauts en escalier compliqués ou non de contreforts (4), soit des consoles (5).

Les archères, parfois percées dans un seul bloc de pierre (6), persistent couramment jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle. De forme rectangulaire, elles s'élargissent souvent à partir du XV^e siècle d'empattements ou de croisillons ; aux XVI^e et XVII^e, il n'est pas rare d'y voir le trou rond d'une coulevrinière. Dans les manoirs, elles ne percent en général que les tours et les tourelles ; partout, elles contribuent au flanquement en prenant d'enfilade les fossés et le pied des murs. Les embrasures à canon ne paraissent pas antérieures à la fin du XV^e siècle (7). On peut encore noter le solide grillage de fer qui garnissait bien souvent les fenêtres des manoirs.

Il reste à signaler encore certaines dispositions spéciales. Les châteaux importants possédaient une chapelle (8) et un puits (9). On reconnaît enfin dans plusieurs monuments des traces de latrines : le château de Boulogne avait une fosse d'aisances au sous-sol d'une des

(1) Porte du château de Boulogne, donjon de Wierre-au-Bois, tours d'Estréelles et de Longvilliers, corps de logis du manoir d'Honvault.

(2) Château d'Isque, manoirs de Chailly, Hobengues, la Halle, la Tour du Renard, le Val d'Hesdres.

(3) Manoirs de Dalles, Estréelles, Honliet, la Cense, la Tour de Pernes, le Pucelart, le Turne.

(4) Château de Wierre-au-Bois ; manoirs d'Honlieu, du Pucelart et de Parenty. Contrefort biais à Honlieu, deux contreforts à angle droit à Parenty.

(5) Manoir de la Fresnoye.

(6) Château de Verlincthun, manoirs de Bédouâtre et de Senlecques.

(7) Château et remparts de Boulogne, châteaux de Longvilliers et de Montcavrel.

(8) Châteaux de Boulogne, Étaples, Hardelot, Montcavrel et Sempy.

(9) Châteaux de Montcavrel et de Sempy. Le puits se trouvait au milieu de la cour à Belle, dans un souterrain à Boulogne, dans une tour à Course.

tours d'entrée ; quelques manoirs des XV^e et XVI^e siècles logeaient leurs latrines dans les bretèches (1).

RÉPERTOIRE DES MONUMENTS (2). — AUDEMBERT (canton de Marquise). — *Eglise* (3) détruite en 1892 ; l'ancien clocher, de la fin du XII^e siècle, était fortifié.

AUDINGHEN (canton de Marquise). — *Eglise* (4) qui a un chœur et un transept fortifiés du XV^e ou du début du XVI^e siècle.

BÉDOUATRE (commune de S^t-Martin-Boulogne, canton sud de Boulogne). — *Manoir* : le logis portait la date de 1626 et fut détruit en 1902 ; il ne reste que la ferme, formant première enceinte et dont la tour est datée de 1656.

BELLE (commune de Belle-et-Houllefort, canton de Desvres). — *Château* (5) d'époque imprécise et détruit au début du XVII^e siècle.

BLACOURT (commune de Leubringhen, canton de Marquise). — *Château* d'époque imprécise et dont il ne reste que d'informes vestiges.

BOULOGNE-SUR-MER. — *Beffroi* (6) ; c'est l'ancien donjon du château des comtes, il doit dater du milieu du XII^e siècle environ.

Château (7) construit vers 1231 par le comte Philippe Hurepel. Empâté entre 1515 et 1544 dans un énorme blindage de maçonnerie qui l'a complètement défiguré à l'extérieur, il subit à partir de 1712 les pires transformations intérieures. Sauf en quelques endroits, il est aujourd'hui méconnaissable.

(1) Estréelles, la Cense, le Major.

(2) Je ne fais, bien entendu, figurer dans cette liste que les monuments présentant ou ayant présenté au moins des traces indéniables de fortification.

Sur tous ces monuments, on pourra consulter *passim* les ouvrages suivants : *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, arrondissements de Boulogne (par l'abbé HAIGNERÉ) et de Montreuil (par le baron de CALONNE). *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. III et IV (par R. RODIÈRE). Sur les manoirs, voir l'ouvrage de M. RODIÈRE, *Les vieux manoirs du Boulonnais (Statistique monumentale du Pas-de-Calais)*. Je renvoie une fois pour toutes à ces travaux, afin de ne pas alourdir inutilement mes références.

(3) C. ENLART, *Monuments religieux de l'architecture romane dans la région picarde*, 174.

(4) *Ibid.*, 175.

(5) LEFEBVRE, *Le château de Belle*, dans *Mém. de la Commission des monum. hist. du Pas-de-Calais*, III, 33, et *Récentes découvertes dans les fouilles du château de Belle*, dans *Bull. de la Soc. académique de Boulogne*, VI, 338.

(6) ENLART, *Les monuments anciens de Boulogne*, dans *Boulogne et la région boulonnaise*, I, 275 ; HÉLIOT, *Le château de Boulogne*.

(7) ENLART, *ibid.*, 239 ; HÉLIOT, *ibid.*

Remparts (1). Leur noyau a été bâti vers 287-293. L'ensemble, presque entièrement reconstruit vers 1231, a été remanié notamment aux XVI^e et XIX^e siècles.

Tour d'Odre (2), érigée par Caligula en l'an 40, servit au Moyen Age de tour de guet et de signaux en même temps que de donjon. Écroulée en 1644, il n'en reste plus rien aujourd'hui.

CHAILLY (commune de Baincthun, canton sud de Boulogne). — *Manoir* construit vers 1573.

COURSE (commune de Doudeauville, canton de Samer). — *Château* (3) qui ne saurait être antérieur au XIII^e siècle et qui fut détruit au XVIII^e.

CRÉMAREST (canton de Desvres). — *Eglise* dont la tour fortifiée a été élevée de 1518 à 1520 et découronnée depuis d'un étage.

DALLES (commune de Lacres, canton de Samer). — *Manoir* construit vers 1650.

DANNES (canton de Samer). — *Eglise* (4) : clocher fortifié de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle.

DESVRES. — *Château* d'âge inconnu et dont la destruction fut achevée au XVIII^e siècle.

ECHINGHEN (canton sud de Boulogne). — *Manoir* du XVI^e siècle remanié aux XVIII^e et XIX^e.

ESTRÉELLES (canton d'Étaples). — *Manoir* (5) du XV^e siècle restauré à la fin du XVI^e, sans doute après le siège de 1572. Il servit de temple protestant au XVI^e siècle ; on l'a transformé en grange.

ÉTAPLES. — *Château* (6) fondé par Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, vers 1172, très remanié dans la suite, notamment au XVI^e siècle, en ruines depuis le XVII^e, détruit à la Révolution. Il n'en reste plus qu'un massif de craie informe servant aujourd'hui de cimetière.

(1) ENLART, *ibid.* ; HÉLIOT, *ibid.*

(2) ENLART, *ibid.*, 155 ; EGGER, *Notice sur la tour d'Odre*, dans *Rev. archéologique* (nouv. série), VIII (1863), 410.

(3) Voir à la bibliothèque de Boulogne (portefeuille n^o 25, pl. 16) une copie du plan du château de Course dressée par Beaurain au début du XVIII^e siècle.

(4) RODIÈRE, *L'église de Dannes*, dans *Mém. de la Soc. académique de Boulogne*, XIX, 279.

(5) LEFEBVRE, *Le temple fortifié d'Estréelles*, dans *Mém. de la Commission des monum. hist. du Pas-de-Calais*, II, 285. A corriger avec les notices de M. RODIÈRE dans l'*Épigraphie du P.-de-C.*, les *Manoirs du Boulonnais* et le *Pays de Montreuil*.

(6) SOUQUET, *Histoire du château d'Étaples* (ouvrage qui contient de nombreuses et graves erreurs) ; RODIÈRE, *Le pays de Montreuil*, 262.

FERQUES (canton de Marquise). — *Eglise* (1) détruite en 1879 ; la tour fortifiée, du début du XII^e siècle, avait été remaniée dans ses parties hautes au XV^e ou au XVI^e.

FIENNES (canton de Guînes). — Du *château* primitif il ne reste rien. Le *château* actuel (2), dont nous n'avons plus que des débris, paraît avoir été ruiné depuis le XVI^e siècle.

FROMESSENT (commune et canton d'Étaples). — *Château* (3) : corps de logis dont les parties les plus anciennes peuvent être antérieures au XV^e siècle, mais qu'on a reconstruit en partie vers 1661 ; ensemble récemment défiguré.

GRAND-MOULIN (commune de Condette, canton de Samer). — *Manoir* du début du XVII^e siècle.

HARDELOT (commune de Condette, canton de Samer). — *Château* (4) reconstruit probablement par le comte Philippe Hurepel vers 1231, aujourd'hui en ruines. Les bâtiments ont disparu. Le corps de logis actuel a été élevé dans le pire gothique anglais au milieu du siècle dernier.

HOBENGUES (commune de Wimille, canton nord de Boulogne). — *Manoir* dont la partie la plus ancienne appartient sans doute au début du XVII^e siècle.

HONLIEU (commune de Montcavrel, canton d'Étaples). — *Manoir* daté de 1661.

HONVAULT (commune de Wimille, canton nord de Boulogne). — *Manoir* intéressant du XV^e ou du début du XVI^e siècle ; au XVIII^e, on lui a accolé un second corps de logis.

HUCQUELIERS. — *Château* (5) de la fin de l'époque gothique, démantelé en 1662 et dont il ne reste que des pans de murs.

HURTEVENT (commune d'Estrée, canton d'Étaples). — *Manoir* dont la partie la plus ancienne porte la date de 1564.

(1) RICHARD, *Étude sur quelques clochers romans du Pas-de-Calais*, dans *Bull. de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, IV, 274 ; ENLART, *Monuments religieux de l'architecture romane dans la région picarde*, 201.

(2) POUQUES D'HERBINGHEM, *Les ruines du château de Fiennes*, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, XII, 71 ; RODIÈRE, *Manoirs du Boulonnais*, 39.

(3) RODIÈRE, *ibid.*, 45.

(4) RODIÈRE, *Notes archéologiques sur le château d'Hardebot*, dans *Mém. de la Commission des monum. hist. du Pas-de-Calais*, II, 459 ; THOBOIS, *Le château d'Hardebot*.

(5) A. DE ROSNY, *Mémoire sur Tingry et Hucqueliers vers 1641*, dans *Bull. de la Soc. académique de Boulogne*, VII, 80.

ISQUE (canton de Samer). — *Château* (1) ; une partie des bâtiments portait les dates de 1551 et 1559 ; tout le château paraît être de la même époque, sauf quelques restaurations du XVII^e siècle.

LA CENSE (commune de Pittefaux, canton nord de Boulogne). — *Manoir* du XV^e siècle.

LA FRESNOYE (commune de Crémarest, canton de Desvres). — *Manoir* du XVI^e siècle très remanié aux XVII^e et XVIII^e.

LA GUILBAUDERIE (commune d'Alincthun, canton de Desvres). — *Manoir* daté de 1621.

LA HALLE (commune de Questrecques, canton de Samer). — *Manoir* du début du XVII^e siècle.

LA HAYE (commune de Nesle, canton de Samer). — *Manoir* du XVI^e siècle.

LA HAYE D'INCOURT (commune de Tingry, canton de Samer). — *Manoir* du XV^e ou du XVI^e siècle très remanié vers 1606.

LA RIVIÈRE (commune de Neufchâtel, canton de Samer). — *Manoir* : l'enceinte date peut-être de 1576-1580, sauf le portail d'entrée qui est de 1658 ; le corps de logis doit appartenir au début du XVII^e siècle.

LA TOUR DE PERNES (commune de Pernes, canton nord de Boulogne). — *Manoir* du XVI^e siècle.

LA TOUR DU RENARD (commune d'Outreau, canton de Samer). — *Manoir* dont la tour est du XVI^e siècle, postérieure à 1546.

LA TRÉSORERIE (commune de Wimille, canton nord de Boulogne). — *Manoir* du XV^e siècle.

LE FORT (commune de Questrecques, canton de Samer). — *Manoir* de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle.

LE MAJOR (commune de Belle-et-Houllefort, canton de Desvres). — *Manoir* du XVI^e siècle.

LE MANOIR (commune d'Hesdin-l'Abbé, canton de Samer). — *Château* (2) dont le corps de logis est daté de 1688.

LE PÜCELART (commune de Bezinghem, canton d'Hucqueliers). — *Manoir* daté de 1511.

LE TURNE (commune de Frencq, canton d'Étaples). — *Manoir* daté de 1666 et détruit.

LE VAL D'HESDRES (commune de Wierre-Effroy, canton de Marquise). — *Manoir* de la seconde moitié du XVI^e siècle.

(1) RODIÈRE, *Manoirs du Boulonnais*, 92.

(2) *Ibid.*, 106.

LIEMBRUNE (commune de Tingry, canton de Samer). — *Manoir* composé de deux corps de bâtiments datés respectivement de 1603 et de 1616 et accolés à un ancien temple protestant de la fin du XVI^e siècle.

LONGUEVILLE (canton de Desvres). — *Eglise* dont la tour fortifiée fut élevée au XVI^e ou au début du XVII^e siècle.

LONGVILLIERS (canton d'Étaples). — *Château* (1) de la fin de la période gothique, incendié en 1900 et désormais en ruines ; la grosse tour fut sans doute reconstruite entre 1589 et 1616 ; le corps de logis, inachevé, date du règne de Louis XVI.

LOTTINGHEM (canton de Desvres). — *Eglise* dont le clocher fortifié semble avoir été érigé vers 1611.

MARQUISE. — *Manoir* du milieu du XVII^e siècle connu sous le nom de *Château-Molack* et défiguré à l'époque moderne.

MONTCAVREL (commune d'Alette, canton d'Hucqueliers). — *Château* (2) probablement en grande partie reconstruit au milieu ou dans la seconde moitié du XV^e siècle, transformé à nouveau entre 1569 et 1587 environ. Il n'en reste plus que des débris ; la plupart des bâtiments actuels ne remontent qu'au siècle dernier.

PARENTY (canton d'Hucqueliers). — *Eglise* dont la tour fortifiée date de 1614. *Manoir* du XVI^e siècle.

PREURES (canton d'Hucqueliers). — *Château* (3) dont il ne reste que la motte du donjon, une grosse tour du XVI^e siècle et un corps de ferme du XVIII^e.

SAMER. — *Abbaye* fortifiée sans doute au XIV^e ou au XV^e siècle, restaurée et en partie rebâtie entre 1661 et 1727.

SENLECQUES (commune de Pernes, canton nord de Boulogne). — *Manoir* du XVI^e siècle.

TINGRY (canton de Samer). — *Château* (4) de vastes dimensions détruit en 1319.

VERLINCTHUN (canton de Samer). — *Château* dont il ne reste qu'une tour qui paraît dater du XVI^e siècle.

WARCOVE (commune d'Audembert, canton de Marquise). — *Manoir* du XVII^e siècle.

(1) RODIÈRE, *Pays de Montreuil*, 296.

(2) *Ibid.*, 146 et THOBOIS, *Le château et les seigneurs de Mont-Cavrel*.

(3) RODIÈRE, *Pays de Montreuil*, 339.

(4) CONDETTE, *Notice historique sur Tingry*.

WIERRE-AU-BOIS (canton de Samer). — *Château* (1) : le donjon, l'enceinte et le pavillon d'entrée appartiennent au XV^e siècle, le logis au XVII^e ou au XVIII^e, le reste est moderne.

WIRWIGNES (canton de Desvres). — *Eglise* impitoyablement restaurée en 1887 ; l'étage du clocher fortifié est daté de 1617.

PIERRE HÉLIOT.

(1) RODIÈRE, *Manoirs du Boulonnais*, 158.

ICONOGRAPHIE DES PRINCES ET PRINCESSES DE LA MAISON D'ARTOIS

Les princes et princesses de la maison d'Artois, issus de Robert I^{er}, comte d'Artois, frère de saint Louis, ont joué, du XIII^e à la fin du XV^e siècle, un rôle important dans l'histoire de France. Leurs portraits ou pour être plus exact, leurs représentations, sont dispersés çà et là et il faut de nombreuses et minutieuses recherches pour les découvrir. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans utilité de les cataloguer, en les décrivant et en indiquant les sources.

Quelques portraits peints en miniature ou dessins sont conservés dans les bibliothèques de Paris, de Bruxelles et d'Arras. Tels ceux de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, de Marie de Berry, femme de Philippe d'Artois, comte d'Eu, de Catherine d'Artois, dame de Bourbon, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ; de Robert, premier comte d'Artois, de Mahaut, sa petite-fille et de Jeanne d'Artois, son arrière petite-fille, à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; de Robert II, à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. Un vitrail de la cathédrale de Notre-Dame d'Évreux reproduit en couleurs éclatantes les traits de Marguerite d'Artois, comtesse d'Évreux. L'album de portraits de la Bibliothèque d'Arras, heureusement échappé de l'incendie de S^t-Vaast, contient un dessin à la sanguine représentant Bonne d'Artois, seconde femme du duc de Bourgogne Philippe le Bon. La collection Gaignières, au cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, fournit de son côté de nombreux documents iconographiques dont plusieurs sont encore inédits.

Mais ce sont surtout les œuvres de sculpture qui apportent un appoint important à notre catalogue.

On voit à l'église abbatiale de S^t-Denis les statues funéraires de Robert d'Artois, dit l'Enfant, œuvre remarquable de Jean Pépin de Huy, bourgeois de Paris ; de Blanche d'Artois, sœur de Robert II ;

de Blanche de Bretagne, femme de Philippe d'Artois, seigneur de Conches ; de Marguerite d'Artois, comtesse d'Évreux ; toutes dignes de prendre place dans l'histoire de l'Art.

L'église San Lorenzo de Naples conserve les cénotaphes de Robert d'Artois, 4^e du nom, et de Jeanne de Durazzo ou de Duras, sa femme. Celle de l'abbaye de Maubuisson abritait encore, à la fin du XVI^e siècle, le *gisant* du comte Robert II exécuté en argent par l'orfèvre parisien Guillaume le Perrier. L'effigie de la comtesse Mahaut, autre œuvre de Jean Pépin de Huy, était sculptée dans l'église de l'abbaye de la Thieulloye ainsi qu'aux tympanes des chapelles des hôpitaux de S^t-Jacques de Paris et de S^t-Jean d'Hesdin. On la voyait également au portail de l'église des Clarisses de S^t-Omer (1). L'église du couvent des Jacobins de Paris de la rue S^t-Jacques conservait celles de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, fils de Robert II ; de Blanche de Bretagne, sa femme et de Marguerite d'Artois, depuis transférées à S^t-Denis (2). On voyait dans le cloître des Grands Augustins de Paris (3) la sépulture de Jeanne de Valois, femme de Robert III, comte de Beaumont-le-Roger, célèbre par ses démêlés avec sa tante, la comtesse Mahaut ; au couvent des Cordeliers, le gisant de Robert l'Enfant, aujourd'hui à S^t-Denis, et, dans l'église du prieuré de Poissy, la tombe d'Isabelle d'Artois, religieuse de l'Ordre de saint Dominique.

L'ancienne abbatale de Notre-Dame d'Eu, construite à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, était la sépulture des comtes d'Eu issus de Robert III d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, et de Jeanne de Valois. Leurs monuments funéraires, dont plusieurs d'une grande richesse architecturale, ont disparu dans la tourmente révolutionnaire ; mais la collection Gaignières nous en a conservé d'assez bons dessins enluminés (4). Les plus remarquables étaient ceux de

(1) Cf. J.-M. RICHARD, *Mahaut, C^{tesse} d'Artois*, p. 1, Paris, 1887, in-8°.

(2) MILLIN, *Antiquités nationales*, t. IV, Paris, 1797, in-fol.

(3) Monastère d'Augustins fondé en 1119, sous le vocable de Notre-Dame (*Gall. Christ.*, t. IV, p. 105).

(4) Sur les tombeaux de l'ancienne église abbatale de Notre-Dame d'Eu, voir : D'HÉRICOURT, *Une visite aux tombeaux des comtes d'Eu*, ap. *Bullet. de la Comm. des antiquités du Pas-de-Cal.*, t. III, p. 115 et suiv. ; Abbé LEGRIS, *L'église d'Eu*, Paris, 1913, in-8° ; D^r COUTAN, *La Normandie pittoresque et monumentale*, t. I, p. 343, Le Havre, 1896, in-fol. ; Alb. SARRAZIN, *Jeanne d'Arc et la Normandie*, p. 84, Rouen, 1896, in-4° ; DE KERMAINGANT, ap. *Bullet. Antiq. de France*, 1882, pp. 343 et suiv. ; LEBEUF, *La Ville d'Eu*, 1844, in-8° ; Joseph GUIBERT, *Les dessins archéologiques de Roger de Gaignières*, Paris, 1913, in-4°.

Jean et de Philippe d'Artois. Les gisants qu'abritaient les arcatures gothiques de ces monuments ont heureusement pour la plupart été sauvés. Ce sont ceux de Jean d'Artois et de sa femme, Isabelle de Melun ; de Charles et d'Isabelle d'Artois, leurs enfants ; de Philippe d'Artois, connétable de France et d'un de ses fils mort en bas âge ; de Charles d'Artois et de ses deux femmes : Jeanne de Saveuse et Hélène de Melun. Trois d'entre elles sont de très belles œuvres restées anonymes, de nos « tailleurs d'ymaiges » des XIV^e et XV^e siècles. Des restes de couleurs aux trois quarts effacées, la patine d'un marbre blanc jauni par le temps animent ces effigies qu'ont vulgarisées les cartes postales. Comme le disait un des maîtres de l'archéologie médiévale, le comte Robert de Lasteyrie, dans une des séances de la Société des Antiquaires de France, « ce sont des œuvres de sculpture hors ligne, dont il serait désirable d'avoir les moulages au Musée du Trocadéro » (1). Elles présentent, de plus, des caractères de ressemblance incontestables ; car on sait que dès la seconde moitié du XIV^e siècle les « imagiers » prenaient des empreintes sur le cadavre pour se procurer les modèles qu'ils avaient à reproduire (2). On ne peut toutefois affirmer que cette pratique ait été générale. Si donc, pour plusieurs de ces représentations, la ressemblance physique est certaine, c'est pour l'histoire du costume surtout qu'elles sont des documents d'une véracité absolue.

A la Révolution, les « gisants » de l'église d'Eu furent entassés pêle-mêle dans la crypte (3) et c'est en 1828 que Louis-Philippe, encore duc d'Orléans, fit approprier celle-ci et dresser les statues sur des sarcophages, il faut l'avouer, du plus mauvais goût, les princes à droite et les princesses à gauche. Dans l'église, des dalles de marbre (4), encastrées dans le carrelage, rappellent seules la place qu'occupaient les anciens monuments.

Les divers documents iconographiques qui précèdent nous ont permis de cataloguer 58 représentations se répartissant entre 25 princes et princesses de la maison d'Artois, depuis Robert I^{er}, son fondateur,

(1) *Bullet. de la Soc. des Antiq. de France*, 1882, p. 345.

(2) André MICHEL, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 380.

(3) Les corps furent transférés de l'église dans la crypte le 25 janvier 1792. Deux ans plus tard, ils furent exhumés et les ossements jetés dans un caveau de cette crypte.

(4) Ce sont les anciennes tables de marbre noir qui supportaient les gisants (Cf. Abbé LEGRIS, *L'Église d'Eu*, p. 66).

jusqu'à Charles d'Artois, comte d'Eu, en qui s'éteignit, en 1472, l'illustre lignée. Quant aux représentations sigillaires qui ne reproduisent que des types conventionnels, nous ne les mentionnerons qu'en notes, pour mémoire, celles-ci étant dépourvues de tout caractère individuel et par conséquent de toute ressemblance avec les personnages qu'elles désignent (1).

*

* *

I. — *Robert de France*, premier comte d'Artois, fils de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille, né au mois de septembre 1216, croisé en 1248, mort en Égypte, à la bataille de Mansourah, le 12 février 1250 (2). C'est, on le sait, pour lui que la terre d'Artois fut érigée en comté, par lettres du mois de juin 1237 (3).

« Agenouillé, de 3/4 à droite, vêtu d'un haubert de mailles et d'une cotte d'armes, aux armes d'Artois : *semé de France*, avec, sur la poitrine, *un lambel à 3 pendants chargés des 3 châteaux de Castille*. Il a la barbe courte et les cheveux longs ; ses bras et ses jambes sont couverts de plates ; il porte aux pieds de longs éperons à molettes. Son épée est suspendue à un baudrier au côté gauche. On lit, au bas du dessin : *Peint au muraille en la chapelle de l'Assomption* » (Pl. I).

(Bibl. royale de Bruxelles, *Mémoriaux d'Antoine de Succa*, fol. 100 ; dessin à la plume du XVII^e siècle, d'après une fresque du XV^e siècle de l'église abbatiale de S^t-Bertin à S^t-Omer. — Reproduit en photogravure, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1917, p. 206) (4).

(1) Bien entendu, nous avons négligé les dessins modernes qui ne s'inspirent que de l'imagination ou des tentatives d'érudition des artistes.

(2) *Alias*, le 9 février (P. ANSELME, I, 382).

(3) Voir sur ce personnage : P. ANSELME, *Hist. généalog. de la Maison de France*, t. I, p. 382 ; DE LOISNE, *Catalogue des Actes de Robert I^{er}* (Paris, 1917, in-8° ; Extrait du *Bull. histor. du Minist. de l'Instruct. publique*, 1918, pp. 132-206) ; DINAUX, *Les trouvères artésiens*, III, 414-416 ; *Hist. littéraire de la France*, t. VIII, pp. 407-408 ; *Éloge histor. de Robert de France, comte d'Artois* ; S. L., 1785, 8° ; PEIGNÉ-DELACOURT, *Compte des dépenses de la chevalerie de Robert, comte d'Artois*, ap. *Mém. Soc. des Antiq. de Picardie*, Amiens, 1853, in-8° ; DE LOISNE, *Un portrait de Robert I^{er}, comte d'Artois*, ap. *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1917, pp. 307-308.

(4) Cf. le sceau de Robert I^{er}, comte d'Artois. A cheval, galopant à droite, il porte un haubert sous sa cotte d'armes et brandit une épée de la main droite. Son écu, aux armes d'Artois, est suspendu par une guige. Sceau de 80 mill.

II. — *Robert II*, comte d'Artois, fils de Robert I^{er} et de Mahaut de Brabant, né en septembre 1250, armé chevalier le 5 juin 1267, croisé en juillet 1270, régent du royaume de Sicile en 1285, pair de France en septembre 1297, mort de ses blessures à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302 (1).

« En pied, de 3/4 à gauche ; il a le visage imberbe et porte un haubert et une cotte d'armes. Son épée est suspendue à un baudrier. De la main gauche, il tient un écu aux armes d'Artois : *de France au lambel de gueules à 3 pendants*. Derrière ses épaules sont peintes les armes de Brabant : celles de sa mère. De la main droite, il reçoit un livre, le roman de Cléomadès, que lui offre un ménestrel. »

Miniature du roman de Cléomadès publiée en phototypie, avec notice, par M. Henri Martin, pour le volume du Centenaire de la Société des Antiquaires de France, pl. XV, précédemment reproduite par Paul Delacroix, pour *Les sciences et arts du Moyen Age*, p. 440.

(Bibl. de l'Arsenal, ms. 3.142, fol. 72) (2).

(Cf. N. DE WAILLY, *Paléographie*, p. 60 ; DESCHAMPS DE PAS, *Sceaux des comtes d'Artois*, pl. I, n° 2 ; DOUËT D'ARCO, *Collect. de sceaux*, n° 355).

(1) Voir sur ce prince : P. ANSELME, *op. cit.*, pp. 382-384 ; DE LOISNE, *Itinéraire de Robert II, comte d'Artois*, Paris, 1913, in-8° (Extrait du *Bull. du Minist. de l'Instruct. publique*, 1913, pp. 362-383) ; RAYNALDI, *Annales*, p. 1999 ; Alex. HERMAND, *Revendication, au nom de Robert II, des deniers qui lui sont attribués*, ap. *Revue de Numismatique belge*, 1856, B. VI, pp. 467-489.

(2) On sait que Robert II fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Maubuisson par les soins de sa fille, la comtesse Mahaut, et qu'en 1312, Jean Pépin de Huy travaillait au soubassement de ce tombeau. Le gisant, en ronde bosse, étendu sur une table de marbre supportée par des lions, avait été exécuté en argent, au cours des années 1307 et 1308, par un orfèvre de Paris, Guillaume Le Perrier, puis orné de peinture et de dorure. Il disparut à la fin du xvi^e siècle (Cf. J.-M. RICHARD, *Mahaut*, p. 237 et le chanoine DEHAISNES, *Documents concernant l'Hist. de l'Art*. 1^{re} partie, pp. 177 et 182).

Une statue représentant Robert II, œuvre d'Evrard d'Orléans, fut placée, sur l'ordre de Mahaut, à l'entrée de l'abbaye de Maubuisson. On voyait également dans la cathédrale de Boulogne un chevalier à cheval, œuvre de l'imagier Jacques de Boulogne exécutée en 1308, représentant le même prince (Cf. *Bull. Archéolog. du Comité des Travaux histor.*, année 1885, pp. 285 et s. et F. DE MÉLY, *Les grands tombiers du Moyen Age*, ap. *La Renaissance de l'Art français*, décembre 1922, p. 658).

Pour le sceau au type chevaleresque de Robert II, voir : DESCHAMPS DE PAS, *op. cit.*, pl. I, n° 3 ; RICHARD, *Mahaut*, p. 5 ; Trésor de numismatique et de glyptique, *Feudataires*, pl. VI, fig. n° 3 ; DOUËT D'ARCO, *op. cit.*, n° 357 ; DE LOISNE, *Diplomatique de Robert II*, p. 21 ; Paris, 1918, in-8° (Extrait du *Bullet. histor. du Ministère de l'Instruct. publ.*, 1916, pp. 182-224).

III. — *Blanche d'Artois*, fille de Robert I^{er} et de Mahaut de Brabant, mariée en premières noces, en 1269, à Henri, roi de Navarre et comte de Champagne († 22 juillet 1274) et, en secondes, à Edmond d'Angleterre, comte de Lancastre, morte le 2 mai 1302.

« Gisante, les mains jointes, les pieds appuyés sur un lion. Elle est vêtue d'une longue cotte ajustée aux avant-bras et d'un surcot descendant, en nombreux plis, sur les pieds. Figure large et pleine, nez camus, cheveux frisés. La tête est couverte d'un voile retombant à droite et à gauche, sur les côtés, et porte, comme insignes de la royauté, une couronne perlée. »

Marbre blanc (0 m. 79). Malgré l'inscription gravée derrière la tête de la princesse et sur les bords de la dalle qui supporte la gisante, l'identification est douteuse (1).

(Crypte de l'église abbatiale de St-Denis. Photogr. Charles Fichot, *Tombeaux et figures histor. de l'église impériale de St-Denis*, 1867, in-fol. ; Cabinet des Estampes, Pe 12 a, fol. 33 (2)).

IV. — *Mahaut*, comtesse d'Artois, palatine de Bourgogne, fille de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenay, née vers 1269, mariée le 9 juin 1291 (3) à Othon IV, comte palatin de Bourgogne, veuf

(1) On lit, en lettres majuscules romaines, derrière la tête de la princesse :

BL^{HE} D'AR^{OIS}
RE^{NE} DE NAV^{RE}

et, en lettres capitales gothiques sur la tranche biseauté de la table de marbre qui supporte la gisante :

CY GISÛ BLANCHE DARBOIS RE-
NE DE NAVARRE COMTESSE PALAÛINE
FILLE DE DESSIRE ROBERÛ DARBOIS
FEQOE DHENRY DANGLÛÛERRE QVI
ÛRESPASSA EN LAN MCCCII IOVR DE
MAY PRIÛZ POVR LAQE DELLE

Ces inscriptions sont modernes et ne constituent que des présomptions.

(2) Dans l'album photographique de Fichot elle est ainsi désignée : « princesse inconnue, dite *Blanche d'Artois* ».

(3) P. ANSELME, *op. cit.*, I, 384. *Alias* : 1285 (RICHARD, *Mahaut*, p. 5). Cet auteur ne donne aucune preuve de son assertion.

de Philippine de Bar (1) ; morte le 27 octobre 1329 et inhumée dans l'église de l'abbaye de Maubuisson. Le comté d'Artois lui fut adjudgé à l'encontre de son neveu, Robert d'Artois, par arrêts de 1309 et de 1318 (2).

« Agenouillée, tenant de la main droite un modèle d'église : celle du couvent de La Thieulloye, qu'elle avait fondé en 1329, peu de temps avant sa mort. Sa main gauche est posée sur sa fille Jeanne (3). Elle porte la coiffe des veuves avec une guimpe lui prenant le menton et un large mantel orné des armes d'Artois. La cotte et ses manches portent un semis de France. Mahaut a, comme sur son sceau, une allure noble, conforme à son caractère ; c'était, autant qu'on peut en juger, une femme grande et aux traits réguliers. »

Dessin à la plume, exécuté en 1601, d'après une sculpture polychromée de l'église des Dominicaines de La Thieulloye, œuvre de Jean Aloul, de Tournai.

(Bibl. royale de Bruxelles, *Mémoriaux d'Antoine de Succa*, t. III, fol. 41 (4). — Reproduction dans Dehaisnes, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 426 (5)

(1) Il fut tué par les Flamands, le 17 mars 1303. Son corps fut inhumé à Cherville, le 25 août 1315. En 1326, Mahaut commanda sa tombe à Jean Pépin de Huy, qui eut pour cette œuvre, comme collaborateurs, Jean de Brequessent et Pierre Boie (F. DE MÉLY, *Les grands tombiers du Moyen Age*, ap. *La Renaissance de l'Art français*, décembre 1922, p. 658). — J.-M. RICHARD, *Mahaut*, pp. 313-314, prouve que cette tombe fut faite de 1311 à 1314.

(2) Voir sur cette princesse : J.-M. RICHARD, *Mahaut, comtesse d'Artois*, Paris, 1887, in-8° ; P. ANSELME, *op. cit.*, p. 283 et les notices citées par Ulysse CHEVALIER, *Répert. bio-bibliog.*, II, 2957.

(3) Celle-ci est représentée aussi à genoux, abritée sous le bras et le large manteau de sa mère, vêtue comme elle. Jeanne était réservée à une haute destinée (Voir note 1, p. suiv.).

(4) Au fol. 41 bis, un autre dessin à la plume représente Mahaut avec Othon IV, son mari.

(5) Cf. J.-M. RICHARD, *op. cit.*, p. 1 et QUARRÉ-REYBOURBON, *Les Mémoires d'Antoine de Succa*, ap. *Bull. de la Comm. histor. du départ. du Nord*, t. XIII, p. 43.

Nous avons dit précédemment que l'effigie de Mahaut était également sculptée aux tympanes de diverses chapelles. Toutes ces œuvres de sculpture ont disparu.

Les deux sceaux (en navette) de Mahaut la représentent en cotte et mantel, tenant sur l'un, de la main droite, un sceptre fleurdelysé, la gauche ramenée sur la poitrine ; sur l'autre, une branche fleurie. De chaque côté se tient debout un lion tourné à dextre (Cf. N. DE WAILLY, *op. cit.*, p. 60 ; DESCHAMPS DE PAS, *op. cit.*, pl. I, n° 1 ; DOUËT D'ARCO, *op. cit.*, n° 355 et J.-M. RICHARD, *op. cit.*).

et par F. de Mély, *Les grands tombiers du Moyen Age*, ap. *La Renaissance de l'Art français*, décembre 1922, p. 656, fig. 7.) (Pl. I).

V. — *Robert d'Artois*, dit l'Enfant, fils aîné d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois (1), né vers 1300 ; il ratifia, le 2 avril 1314, majeur de 14 ans, la cession faite au Roi de France du comté de Bourgogne, à l'occasion du mariage de sa sœur Jeanne avec Philippe, futur Roi de France. Il prit part à la campagne de Flandre de 1315. Décédé à Paris, à l'hôtel d'Artois, au mois de septembre 1317, et inhumé dans l'église des Cordeliers (2).

« Gisant, en costume chevaleresque, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, un lion aux pieds. Son beau visage est encadré de longs cheveux bouclés. Sur son haubert de mailles, il porte une cotte d'armes tombant jusqu'aux genoux, le devant des jambes protégé par des plates. Son épée soutenue par un large baudrier, orné de têtes humaines barbues en relief, est passée derrière un écu aux armes d'Artois (3) suspendu à un guige » (Pl. II).

Très belle sculpture, marbre blanc, exécutée entre les années 1318 et 1320 par Jean Pépin de Huy (1 m. 87) (4).

Cette tombe (5) avait été placée en 1320 dans l'église des Corde-

(1) Othon et Mahaut eurent trois autres enfants : 1° *Jean*, qui mourut en bas âge ; 2° *Jeanne*, née avant 1291 (RICHARD, *Mahaut*, p. 5), qui épousa à Corbeil, au mois de janvier 1307, Philippe, second fils de Philippe IV le Bel, qui devint Roi de France, sous le nom de Philippe V, dit le Long ; 3° *Blanche*, née vers 1295, qui épousa, en 1308, Charles, 3° fils de Philippe-le-Bel, plus tard Roi de France sous le nom de Charles le Bel.

(2) D'après le P. ANSELME (*op. cit.*, I, 384), Robert l'Enfant serait mort en 1315 et aurait été inhumé dans l'église des Jacobins de Poligny. Le savant religieux confond Robert avec *Jean*, second fils d'Othon et de Mahaut, qui, en effet, mourut en bas âge, en 1315 et fut inhumé à Poligny par les soins de sa mère (Cf. RICHARD, *op. cit.*, p. 5, note).

(3) Le lambel à 3 pendants ne porte pas les 9 châteaux de Castille. Ceux-ci, vraisemblablement, ont disparu dans les déplacements et les restaurations.

(4) Elle fut payée 440 l. par la comtesse Mahaut. Pépin de Huy eut pour collaborateurs de son œuvre Maciot Paroche, Jehan Poussart, François et Raoul d'Heudicourt (F. DE MÉLY, *op. cit.*, p. 650).

(5) Sur la tombe de Robert l'Enfant, voir : J.-M. RICHARD, *Le tombeau de Robert l'Enfant*, ap. *Mém. de la Société de l'Hist. de Paris*, t. VI, pp. 290-304, Paris, 1880, in-8° ; F. DE GUILHERMY, *Monographie de Saint-Denis*, pp. 253-254, Paris, 1848, in-12 ; L. COURAJOD et FRANTZ-MARCOU, *Catalogue du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro*, Paris, 1891, in-8°, pp. 28-29. — Cette statue fut enluminée, vers 1320, par Robert de Launay.

liers de Paris, par les soins de la comtesse Mahaut. Elle portait, avant l'incendie du 19 novembre 1580 (1), qui détruisit presque entièrement cette église, l'inscription suivante, en lettres gothiques :

† CI · GIB · ROBERȚ · LI · PRĒ ·
WĪERS · FIZ · WONSĒIGNĒVR · OȚĪĒ ·
CONȚĒ · DARȚOIS · ĒȚ · DE · BOVR ·
GOIGNE · ĒȚ · SEIGNĒVR · DE · SALINS

Il semble que l'inscription n'est pas complète (2).

Le gisant échappa à la destruction. Transporté à la Révolution au Musée des Petits-Augustins (3), il fut transféré plus tard à St-Denis.

(Église abbatiale de St-Denis ; bas-côté du chœur, à gauche). — Reproduction phototypique de la sculpture qui précède dans le *Catalogue raisonné du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro*, par L. Courajod et Frantz-Marcou, p. 29.

— La même gravée par Guillaumet, d'après le cliché de Ch. F. (Charles Fichot), pour la *Monographie de St-Denis*, du B^{on} de Guilhaermy, pp. 258-259 (4).

Il existe plusieurs moulages en plâtre du gisant de Robert l'Enfant : l'un, notamment, au Musée du Trocadéro, anc. 618 (Catal. C. Enlart, D 161). Un autre, au Musée de Versailles, n° 569. Un troisième se voyait au Musée archéologique d'Arras, avant l'incendie allemand. La photographie de Fichot (Tombeaux et fig. histor. de l'Église impériale de St-Denis, *Estampes*, Pe 12 a, fol. 37), porte la mention : *Prince inconnu*.

(1) L'église des Cordeliers de Paris fondée au XIII^e siècle fut incendiée le 19 novembre 1580. Le chœur fut reconstruit en 1582 et les tombeaux déplacés (SAUVAL, *Hist. de Paris*, t. I, p. 630).

(2) GAIGNIÈRES, *Pe 4, fol. 45*. Celui-ci confond Robert l'Enfant avec Jean, aussi fils d'Othon et de Mahaut, mort en bas âge, qui fut inhumé à Poligny et pour qui sa mère commanda un tombeau, en 1315, à Jean Pépin de Huy.

Le grand recueil de RAUNIÉ, *Épitaphier du Vieux Paris*, t. III, à l'article des Cordeliers, ne mentionne pas cette inscription.

(3) Alexandre LENOIR, *Le Musée des Monuments français*, t. I, pl. XXXI, n° 25. Celui-ci identifie à tort le gisant de Robert l'Enfant à Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, mort en 1283, et en donne un petit dessin gravé.

(4) Cf. F. DE MÉLY, *op. cit.*, fig. 6.

VI. — *Philippe d'Artois*, chevalier, seigneur de Conches, Nonancourt, Domfront et Mehun-sur-Yèvre, fils aîné de Robert II, comte d'Artois, et d'Amicie de Courtenay, né vers 1263, mort le 11 septembre 1297, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Furnes et inhumé dans la chapelle des Jacobins de la rue S^t-Jacques de Paris (1).

« Debout, presque de face, revêtu d'un haubert de mailles à capuchon et d'une cotte d'armes fendue dans le bas, sur les côtés. Un écu aux armes d'Artois est suspendu par une guige à son côté gauche, l'épée passée par derrière. Ses cheveux, longs sur les côtés, sont maintenus par un cercle d'or étroit. »

Restitution en un dessin lavé, exécuté d'après le gisant du prince, en marbre blanc, reposant sur un socle de marbre noir, au milieu du chœur de l'église des Jacobins de la rue S^t-Jacques, à Paris.

(Estampes, *Collect. Gaignières*, Oa 10, fol. 47). — Le même, gravure anonyme pour les *Monuments de la Monarchie française* de Montfaucon, t. II, pl. XXXVIII, fig. 5 (Paris, 1729, in-fol.).

— Le même, gravure anonyme pour les *Antiquités nationales* de Millin, t. IV, p. 81 (Paris, 1792, in-fol.). Cet ouvrage reproduit l'épithaphe qui était gravée sur les bords de la table de marbre qui supportait le gisant du prince et Blanche de Bretagne, sa femme, à ses côtés (2) :

+ CY GISE NOBLE PRINCE CONSEIG^r
PHILIPPE DARBOIS SEIGN^r DE CONCHES
DE DOMFRONT^s ET DE MEVN SUR EVRE
AINSI DE HAVL^s ET NOBLE PRIN-
CE CONSEIGNEVR ROBER^s DARBOIS
QVI TRESPASSA LAN MIL CCIII^{xxvii}
XVII XI IOVRS EN SEPTEMBRE
+ ET NOBLE DAME MADAME BLAN-
CHE SA COMPAGNE IADIS FILLE DV
DVC DE BRETAGNE LAQUELLE TRES-
PASSA AV BOIS DE VINCENNES LAN
MIL CCC [ET] XXVII. XIX IOVRS EN MA-
RS PRIEZ POVR LES AMES DEVLZ

(Millin, *loc. cit.*).

(1) Voir sur ce prince : P. ANSELME, *op. cit.*, p. 385.

(2) Pour les deux sceaux au type chevaleresque de Philippe d'Artois, voir DEMAY, *Sceaux d'Artois*, nos 17 et 18.

VII. — *Blanche de Bretagne*, fille aînée de Jean II, duc de Bretagne et de Béatrix d'Angleterre, mariée à Philippe d'Artois, qui précède, par contrat du mois de juillet 1280, morte au château de Vincennes le 19 mars 1328 (n. st.) et inhumée aux Jacobins de la rue St-Jacques de Paris.

« Gisante, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin à glands, les pieds posés sur deux petits chiens (1). Le nez est mutilé.

Elle est vêtue d'une longue cotte à manches ajustées aux avant-bras et d'un surcot à manches ouvertes, orné de deux glands, tombant jusqu'au bas des pieds, qu'il recouvre en partie ; le tout sous un mantel largement ouvert. Son cou est enserré dans une grande guimpe ou barbette à mentonnière (2). Un voile enveloppe sa tête et tombe à droite et à gauche sur les épaules. »

Marbre blanc (1 m. 78) (*Pl. III*).

(Église abbatiale de St-Denis, près de la tombe de Robert l'Enfant. — Reproduction photographique par Fichot, *op. cit.*, fol. 43).

Un moulage de cette sculpture figure au Musée du Trocadéro, sous la cote D 162, avec la mention : « Statue funéraire d'une princesse inconnue ». Bien que le savant auteur du Catalogue (3) estime que l'identification que nous proposons n'est pas démontrée, nous la croyons, sinon certaine, au moins très vraisemblable, pour les raisons suivantes :

1° La restitution de Gaignières, d'après le gisant, présente beaucoup d'analogie (4) avec l'effigie funéraire de St-Denis. Il en est de même de celles publiées par Montfaucon et Millin.

2° Comme celle de Philippe d'Artois, elle provient de l'église des Jacobins de la rue St-Jacques, où Blanche reposait, sur une dalle de marbre noir, aux côtés de son mari.

(1) Ces petits chiens n'existent pas sur la photographie de Fichot, soit que le bloc de marbre dans lequel ils étaient sculptés ait été enlevé pour dresser la statue et en prendre le cliché plus facilement, soit que des mutilations aient motivé l'enlèvement momentané de cette partie de sculpture pour la restaurer.

(2) Le port de la mentonnière était un signe de veuvage.

(3) C. ENLART, *Catalogue du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro*, p. 118.

(4) On sait que si les dessins de Gaignières sont assez exacts pour les tombeaux, il n'en est pas de même pour les restitutions de personnages.

3° On lit sur le côté droit du coussin qui supporte la tête de la princesse, l'inscription suivante :

B^HE DE BR^GNE F^ME DE P^HE D'A^OIS

(Blanche de Bretagne, femme de Philippe d'Artois).

L'inscription est moderne, il est vrai ; mais elle ajoute une présomption aux arguments qui précèdent et qui nous paraissent probants.

— « Debout, dans le costume décrit précédemment, le bras droit tombant naturellement, le gauche replié. Les manches du surcot ne sont pas ajustées ; le mantel est orné de deux glands. »

Restitution au dessin lavé, d'après le gisant de la princesse.

(Collect. Gaignières, Oa 10, fol. 48).

— La même, gravure anonyme, pour les *Monuments de la Monarchie française* de Montfaucon, t. II, pl. XXXVIII, fig. 6.

— La même, petite gravure anonyme pour l'*Abbaye de St-Denis et ses tombeaux*, par Fr. de Guilhermy, p. 63 ; Paris, 1882, in-12.

— La même, petite gravure, par Louis Carpentier, pour le t. IV, pl. X, fig. 6 des *Antiquités nationales* de Millin (1).

VIII. — *Robert d'Artois*, 3^e du nom, seigneur de Conches et de Mehun-sur-Yèvre, prétendant au comté d'Artois, célèbre par ses procès avec sa tante, la comtesse Mahaut. Débouté de ses prétentions en 1309 et 1318, créé comte de Beaumont-le-Roger en janvier 1329, banni de France le 19 mars 1332, mort à Londres le 16 août 1343 (2).

(1) Sur son sceau en navette Blanche de Bretagne est représentée debout, vêtue d'un long mantel fourré d'hermine. Elle est coiffée d'un voile et tient une fleur dans la main droite, sous un dais d'architecture auquel sont suspendus, à dextre : l'écu d'Artois et à senestre, un écu échiqueté, au franc canton d'hermine (Cf. DESCHAMPS DE PAS, *Sceaux des comtes d'Artois*, p. 9 ; *Trésor de Numismatique et de glyptique*, pl. XVIII, n° 2 ; VREDIUS, *Genealogia Comit. Flandrie*, p. 48, fig. 3.

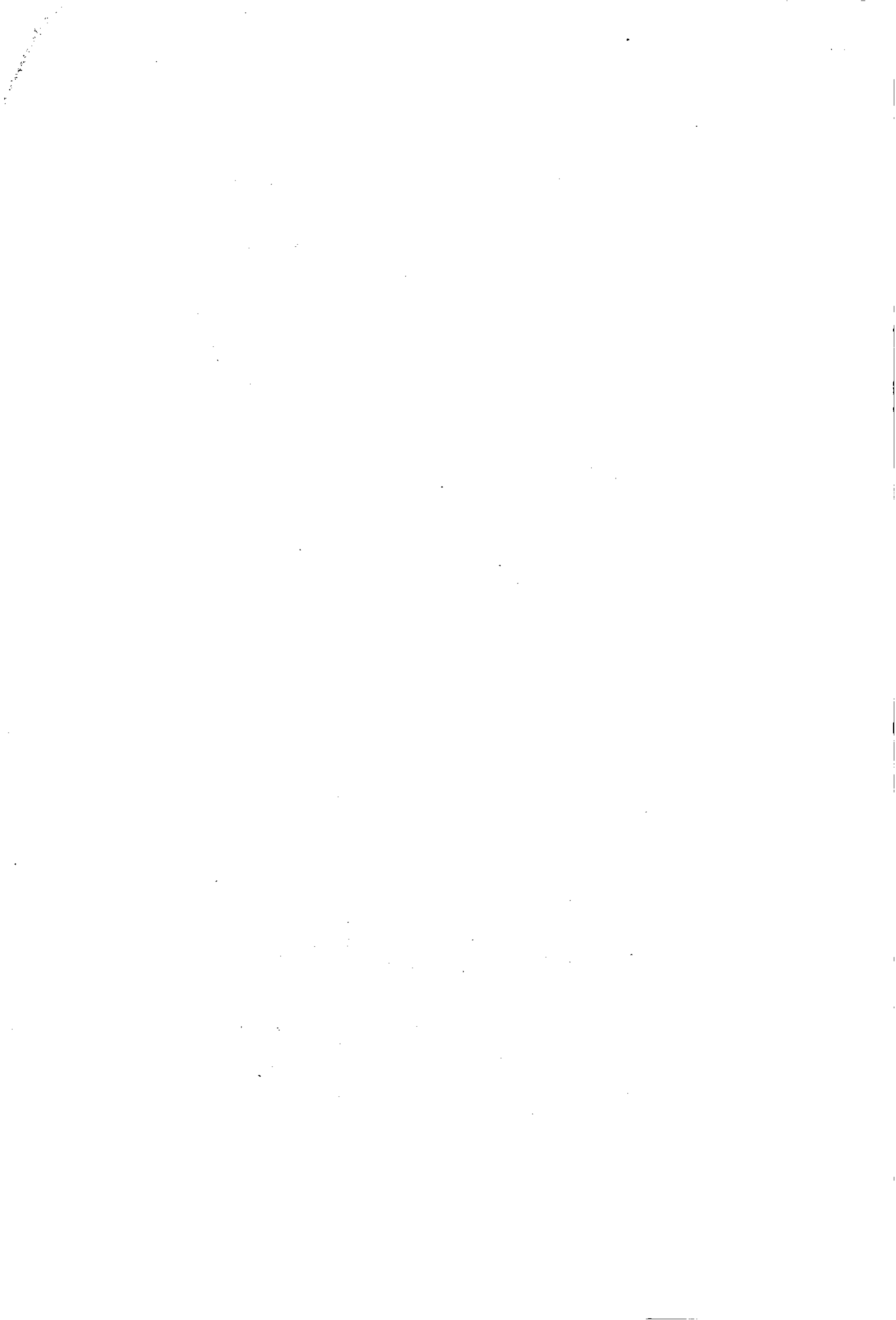
(2) Voir sur ce personnage : P. ANSELME, *op. cit.*, pp. 386-387 ; D'AVERDY, *Notices et extraits des manuscrits*, t. I, pp. 477-537 ; DACIER, ap. *Hist. Acad. Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL, pp. 170-174 ; LANCELOT, *Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, ap. *Mémoires Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, t. X, pp. 571-663 ; LECESNE, *La trahison de Robert d'Artois*, ap. *Mémoires Acad. d'Arras*, 1873, pp. 325-440, in-8° ; Justification de la conduite de Philippe de Valois dans le procès de Robert d'Artois, ap. *Mémoires Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, t. VIII, pp. 669-681 ; 1733, in-8°.



ROBERT I^{er}, Comte d'Artois
(1216-1250)



MAHAUT D'ARTOIS
Comtesse d'Artois et de Bourgogne
(1269-1329)





Cl. Arch. photograph., Paris

ROBERT D'ARTOIS, dit l'Enfant
(1300-1317)

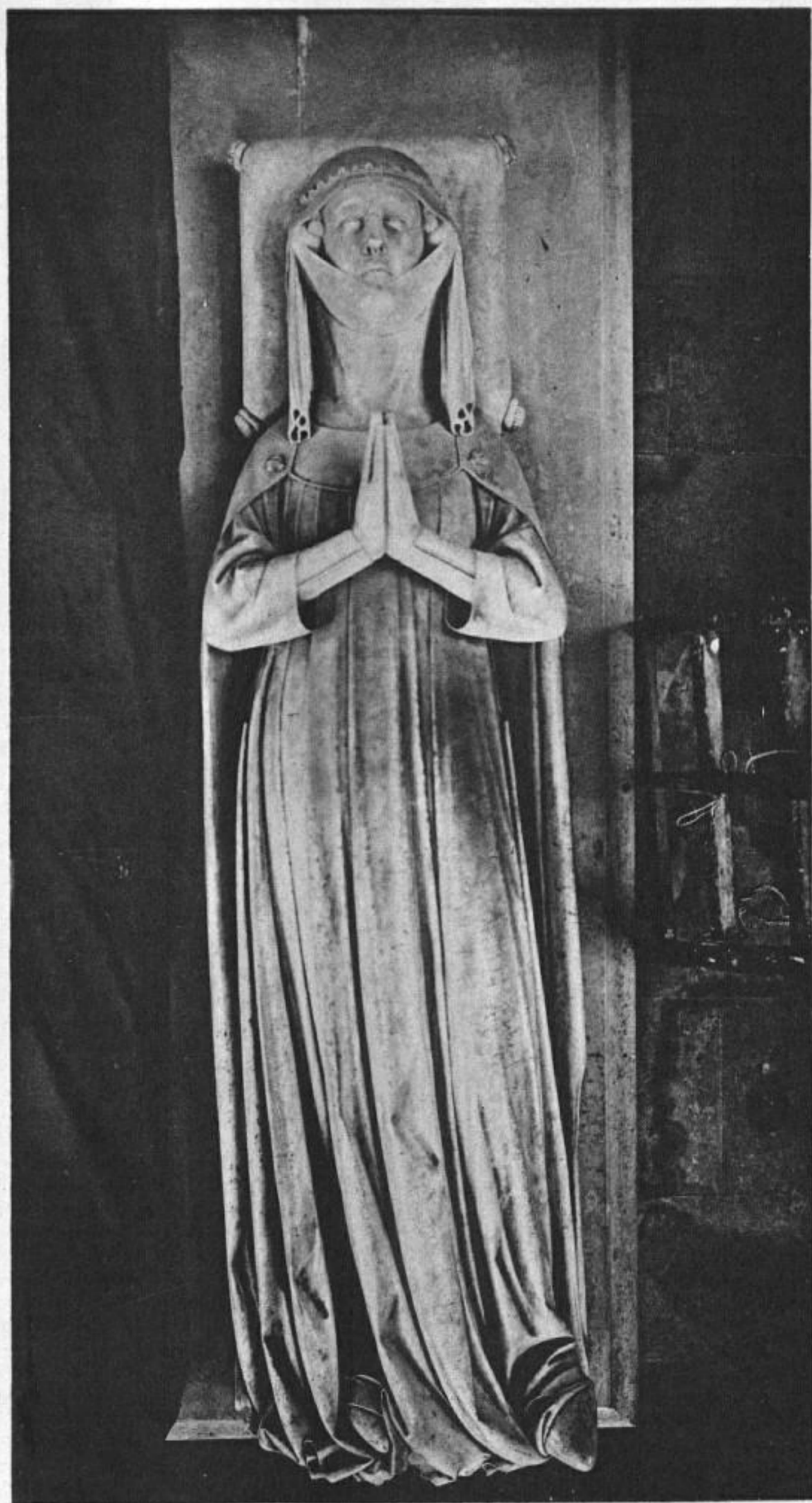




Cl. Arch. photograph., Paris

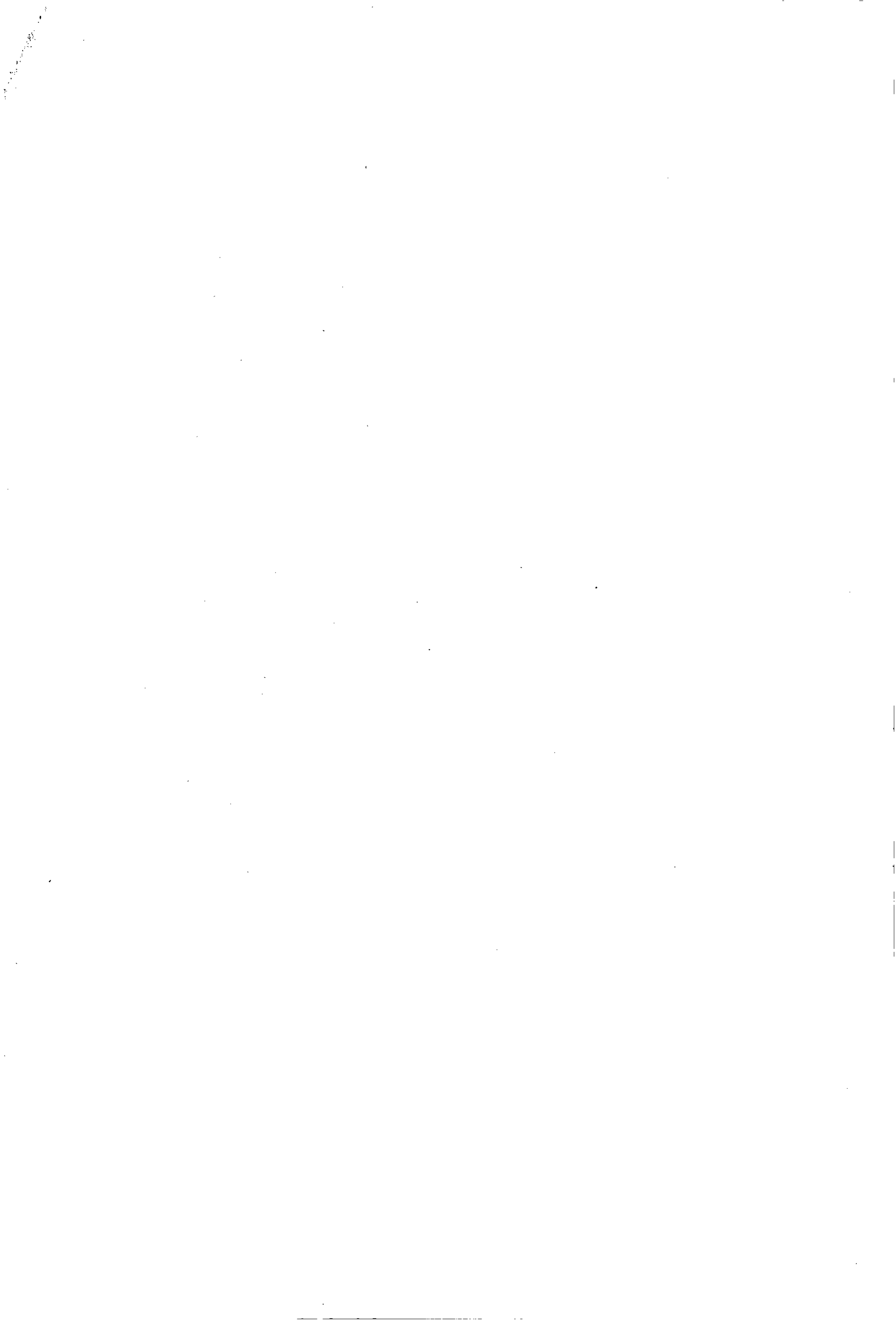
BLANCHE DE BRETAGNE
femme de Philippe d'Artois, seigneur de Conches
(+ 1327)





Cl. Arch. photograph., Paris

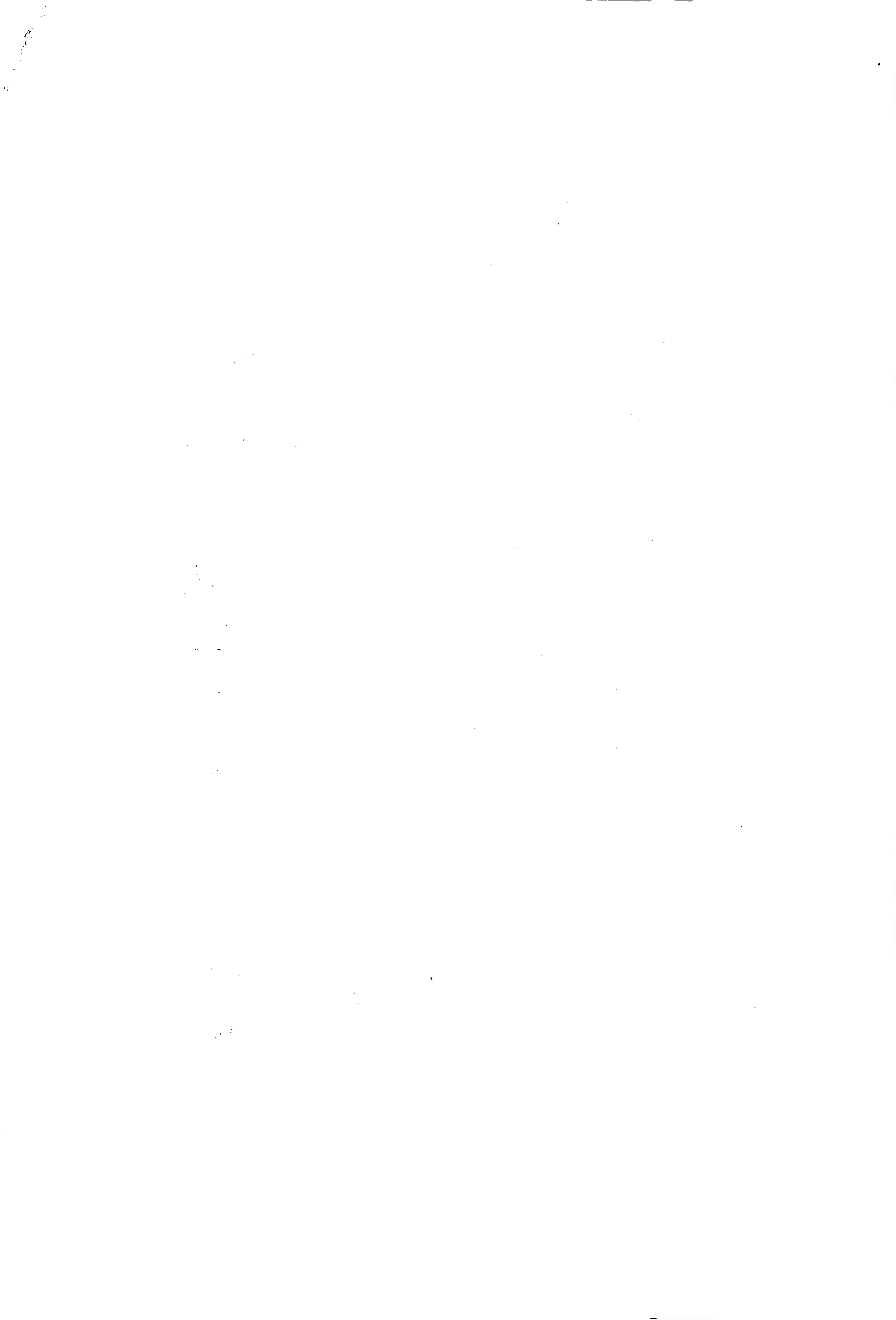
MARGUERITE D'ARTOIS, Comtesse d'Evreux
(+ 1311)





Phot. Lemarle

JEAN D'ARTOIS, Comte d'Eu
(1321-1387)

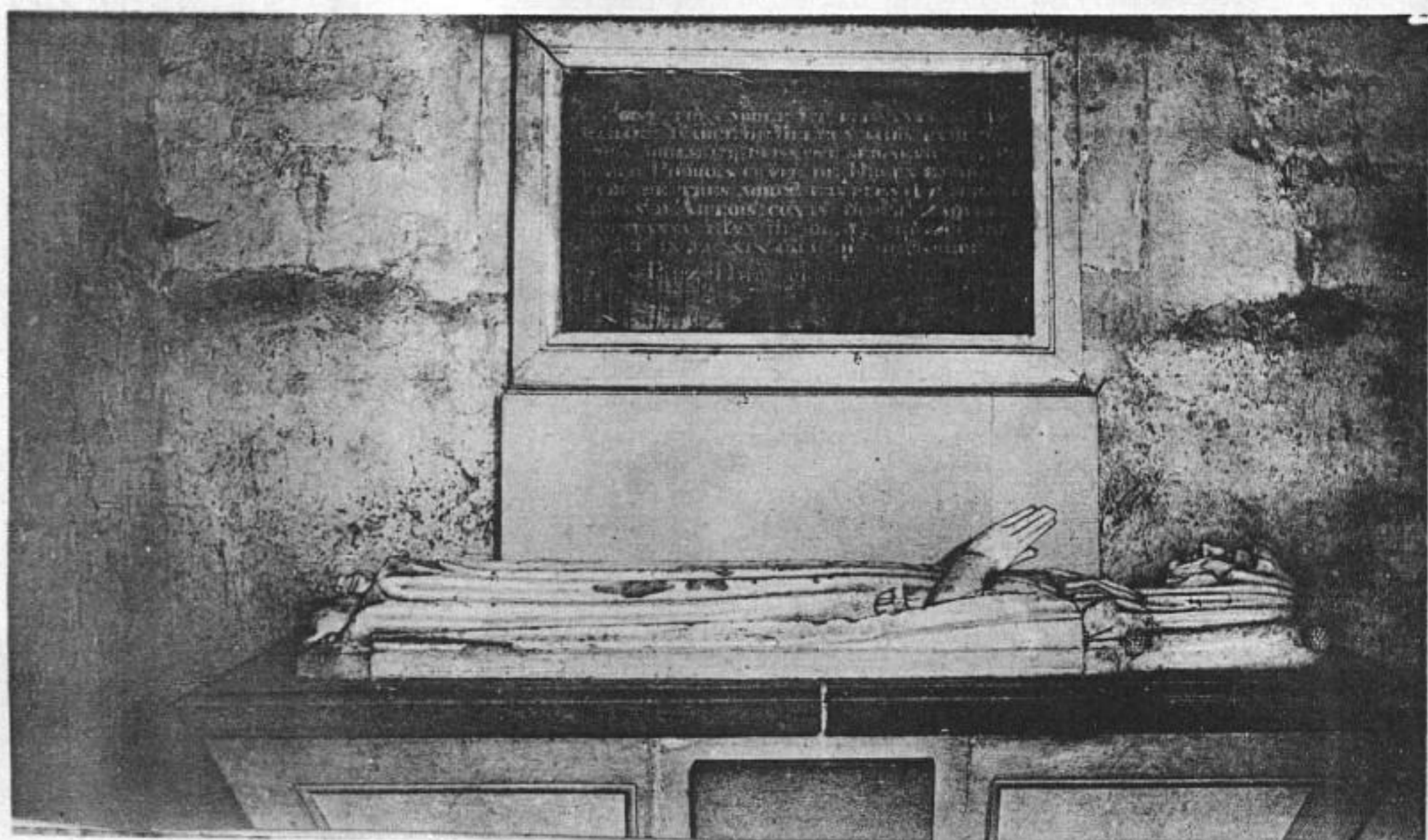
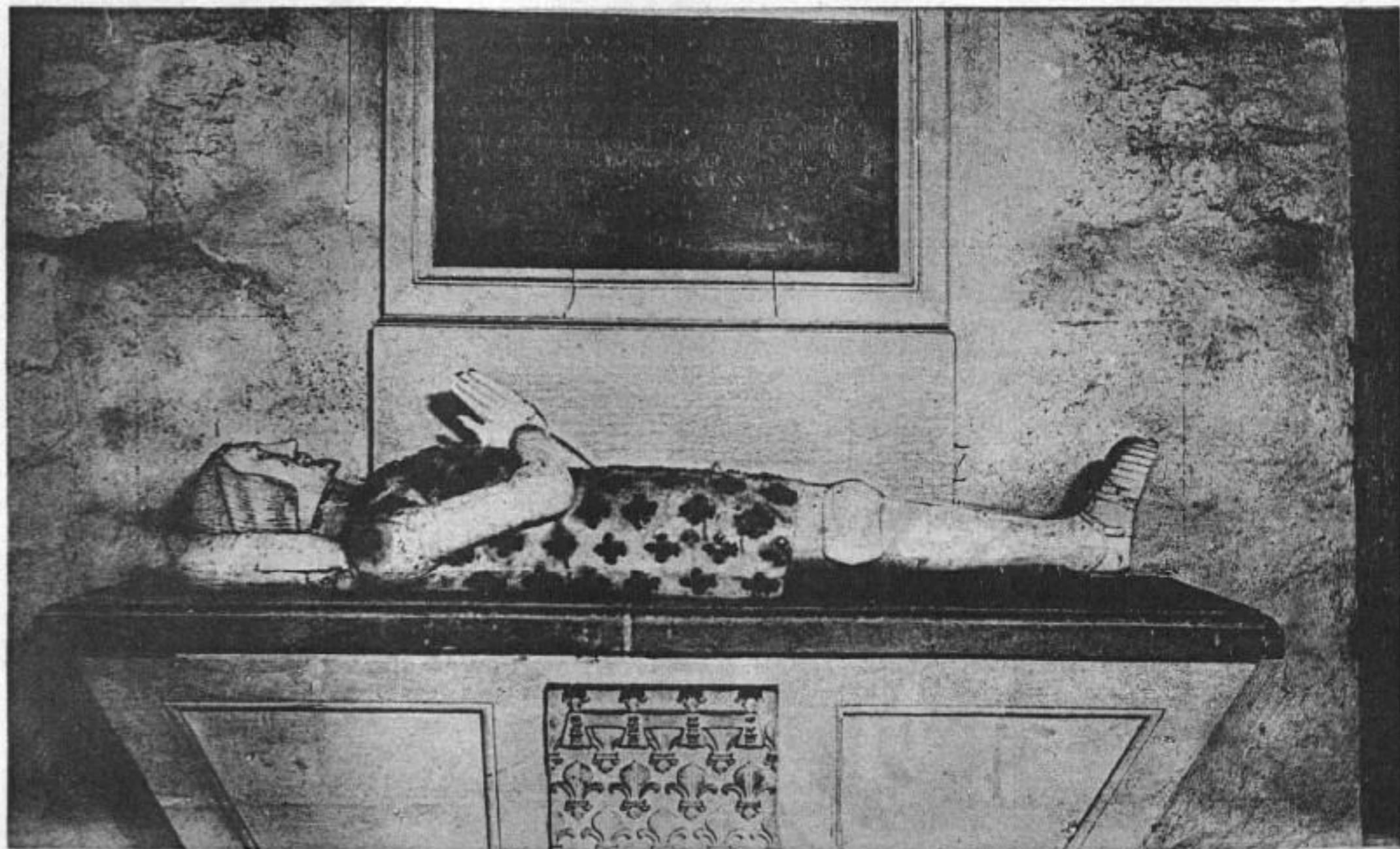




Phot. Lemarle

JEAN D'ARTOIS, Comte d'Eu (+ 1387) et ISABELLE DE MELUN (+ 1389)
(d'après Gaignières)

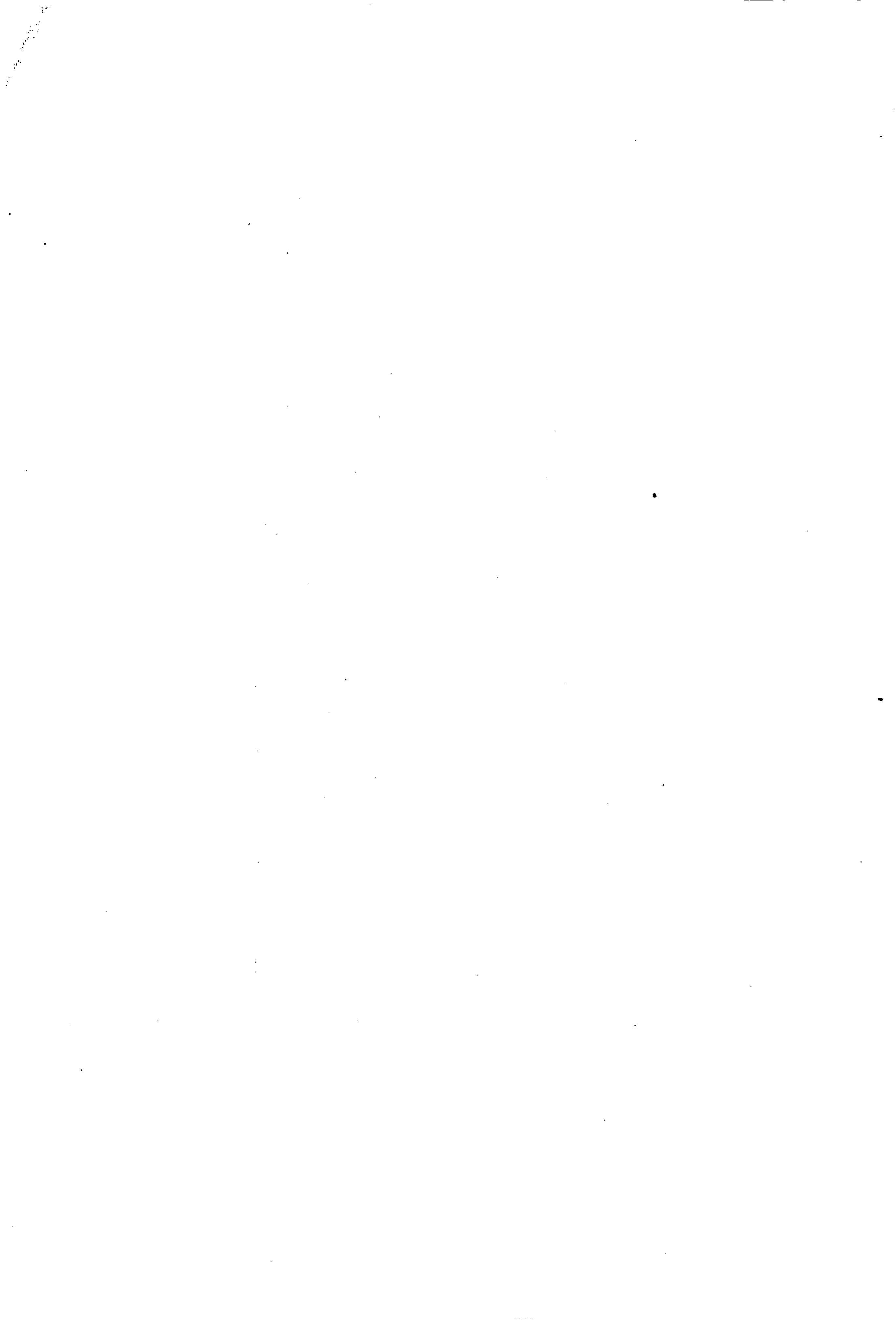




1. - JEAN D'ARTOIS, Comte d'Eu (+ 1387)

2. - ISABELLE DE MELUN (+ 1389)

Crypte d'Eu.





ISABELLE D'ARTOIS (1361-1379)
(d'après Gaignières)



« Debout, tête nue, de 3/4 à gauche, les yeux tournés vers les pairs laïques qui siègent à la droite du Roi. Il est vêtu d'un surcot bleu violacé sur une cotte blanche ajustée aux avant-bras. Son épaisse chevelure blonde forme des boucles sur les côtés. Un écu aux armes d'Artois placé au-dessus de sa tête permet d'identifier le prince, comme sont identifiés par leurs écussons les pairs qui siègent à la droite et à la gauche du roi Philippe VI ».

Miniature sur vélin, exécutée vers 1337 et tirée d'un manuscrit de la Chambre des Comptes représentant la Cour des pairs jugeant Robert d'Artois à Amiens, le 9 juin 1329, en présence de Philippe VI de Valois ; manuscrit intitulé : *Actes du procès de Robert d'Artois*.

(Bibl. Nat., fr. 18.437, fol. 2, r° (1). Fac-simile dans Couderc, *Recueil de portraits*, pl. XIV. Gravé en réduction dans Lancelot, *Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, pl. XIX, p. 618).

— Le même, copie à l'aquarelle de la miniature qui précède effectuée par les soins de Gaignières et reproduite par Montfaucon, dans les *Monuments de la Monarchie française*, t. II, pl. XLIV, p. 246.

Cette copie présente quelques variantes avec l'original. Robert est vêtu d'un surcot d'azur fourré d'hermine, au-dessus d'une cotte blanche apparente à l'encolure. C'est cette copie qui a été gravée dans Montfaucon (2).

(Bibl. Nat., *Collect. Gaignières*, Oa 11, fol. 32).

IX. — *Jeanne de Valois*, fille de Charles de France, comte de Valois, et de Catherine de Courtenay, femme de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, morte le 9 juillet 1363 et inhumée à Paris, aux Grands-Augustins (3).

« Dalle de marbre vue en projection horizontale, aux quatre angles de laquelle étaient gravées les armes d'Artois et de Valois, ces der-

(1) Une autre miniature, au fol. 2 v°, représente Philippe VI donnant audience aux envoyés de Robert d'Artois.

(2) Cf. HENNIN, *Monuments de l'hist. de France*, t. IV, pp. 282-283 ; COUDERC, *Rec. de portraits*, pp. 5-6 ; P. ANSELME, *Hist. généalog.*, t. III, p. 33.

(3) Cette dalle funéraire, placée primitivement dans le chœur de l'église des Grands-Augustins, fut transférée au milieu du cloître du couvent. Le gisant avait déjà disparu au temps de Gaignières, si toutefois il y en eut un. Bien que cette dalle n'entre pas logiquement dans notre catalogue iconographique, nous avons cru devoir en reproduire l'épithaphe.

nières : *Semé de France*, à la bordure de gueules. On lisait sur les bords l'inscription suivante en minuscule gothique :

+ CY GISZ HAVLÉE Z PVISSANÉE
DAME || MADAME ICHAINNE DE VALLOYS
FILLE PVISSÉE DE TRÉS PVISSANZ PRIN-
CE CHARLES IADIS FILZ DE ROY DE FRAN-
CE CONTE DE VALLOYS Z DALENGON EZ ||
DE MADAME CATHERINE COPERIERRE
DE CONSTANTINOPLE IADIS FEŪE DVDIZ
|| MONS. CHARLES EZ LAQUELLE MADAME
ICHAINNE FV FEŪE DE ROBERZ DARBOYS
CONTE DE BEAUVONZ LE ROGER QVI
Z SPASSA LA DE GRACE M.CCC.LXIII. LE ||
IX^e IOVR DE IVILLEZ. PRIEZ DIEV PO
ELLE.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 55).

X. — *Marguerite d'Artois*, dame de Brie-Comte-Robert, fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, et de Blanche de Bretagne, mariée au mois d'octobre 1301 à Louis de France, comte d'Évreux, morte le 23 avril 1311 (*alias* le 24) et inhumée dans le chœur de l'église des Jacobins de la rue St-Jacques de Paris, aux côtés de son mari.

« Agenouillée de $\frac{3}{4}$ à droite, sur un carrelage, les mains jointes. Elle porte une cotte bleue fleurdelysée, à la brisure des comtes d'Évreux, qui est un *bâton componné d'hermine et de gueules* (1). Son cou est enserré dans une haute guimpe ou barbette à mentonnière évasée et sa coiffe retombe en plis gracieux sur les côtés. Sa tête est ornée d'une couronne dentelée et perlée. Le portrait se détache sur un champ de gueules, dans un cadre gothique, dont les bordures aux teintes vives sont formées de bandes componnées d'hermine et de gueules, entre lesquelles règne une fleur de lys ». On lit, en lettres

(1) Évreux : *Semé de France*, au bâton componné d'hermine et de gueules.

capitales gothiques, à droite et à gauche de la tête, l'inscription suivante :

QAR
GARIG
COQII
IßISSA EBRO....

(Margarita, comitissa Ebroicensis) (1).

(Cathédrale de Notre-Dame d'Évreux, vitrail de la chapelle S^t-Joseph, ancienne chapelle de S^{te}-Anne. — Reproduction à l'aquarelle par Gaignières (Oa 11, fol. 10)).

— La même, petit portrait anonyme gravé pour les *Monuments de la Monarchie française* de Montfaucon, t. II, pl. XXXVIII, fig. 3.

— « Gisante, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin orné de glands, les pieds posés sur deux petits chiens jouant sous les plis du bas de sa robe (2). Elle est vêtue d'une longue cotte ajustée aux avant-bras et d'un surcot à manches ouvertes descendant, en nombreux plis, sur les pieds qu'ils couvrent en partie. Son cou est enserré dans une haute guimpe à mentonnière évasée sur les côtés. Deux boucles de cheveux dépassent son voile. Sa tête est ceinte d'une couronne dentelée et perlée. Un mantel entr'ouvert et rejeté en arrière complète le costume. Louis de France, comte d'Évreux, est couché à ses côtés. »

Marbre blanc (1 m. 77) (Pl. IV).

(Église abbatiale de S^t-Denis. — Photographie Ch. Fichot, *op. cit.*, fol. 45).

— La même, sous un dais gothique d'architecture, accompagnée

(1) Cf. Abbé FOSSEY, *Monographie de la Cathédrale d'Évreux*, p. 192 ; Évreux, 1898, in-4°.

(2) Les petits chiens manquent sur le cliché de Fichot et sont remplacés par un socle. Voir notre observation au n° VII ci-dessus.

de son mari (1). On lit sur la table de marbre noir qui supporte les gisants, l'inscription suivante en lettres minuscules gothiques :

* CY GISÈ NOBLEZ PVISSANZ PRIN-
CE MONSIE LOYS DE || FRANCE IADIS
CONTE DEBREUX FILS DV ROY DE FRAN-
CE EZ FRERE DV ROY PHELIPPE LE BEL
QVI TRESPASSA LAN DE GRACE MIL TROIS
CENS EZ XIX LE XX IOVR DE || MAY ~ (2)
EZ CY GISÈ TRES NOBLE EZ HAVLE DA-
ME MADAME MARVERISE SA FAME EZ FIL-
LE DE NOBLE EZ PVISSANZ PRINCE MON-
SIE PHELIPPE DARTOIS FILS DV BON
CONTE ROBERT DARTOIS LAQUELLE TRES-
PASSA LAN DE GRACE MIL CCC EZ XI LXXXIII
|| IOVR DAVRIL PRIES POVR LES AMES DEVLIS

(Collection Gaignières, Pe 1, fol. 15 ; calque lavé par J. Frappaz, d'un dessin du Gaignières de la Bibliothèque d'Oxford, exécuté d'après les gisants de l'église des Jacobins de la rue St-Jacques de Paris) (3).

— La même, petite gravure anonyme, d'après la statue funéraire de la princesse, pour l'*Abbaye de St-Denis* et ses *tombeaux*, par Fr. de Guilhermy, p. 63 ; Paris, 1882, in-12 (4) (Cf. A. Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. II, p. 71, fig. 38 et 43).

XI. — *Isabelle d'Artois*, quatrième fille de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, religieuse dominicaine au prieuré de Poissy, morte le 12 novembre 1344 et inhumée dans la nef de l'église de ce couvent.

(1) Le gisant de Louis de France, qui est également une très belle œuvre de sculpture, est reproduit, en photographie, au folio 44 de l'album de Fichot.

(2) Le XIX, d'après Millin ; le XX, d'après Gaignières. De même, plus loin, Gaignières donne la date du XXIII jour d'avril et non du XXIII comme Millin.

(3) Cf. *ibid.*, Pe 1, fol. 42.

(4) Guilhermy s'exprime en ces termes au sujet de cette statue : « L'effigie de la comtesse est, à nos yeux, une des plus exquises que nous ait laissées le Moyen Age. Les traits du visage sont pleins de grâce et de douceur ; les détails du costume et l'agencement des draperies attestent un ciseau des plus habiles. Rien de plus fin que les deux petits chiens qui jouent sur une touffe de feuilles de chêne, aux pieds de la statue » (*Loc. cit.*, p. 62).

« Gisante sous un dais gothique d'architecture, à voûte dorée, les mains jointes, la tête posée sur un coussin, deux petits chiens affrontés aux pieds. Elle porte le costume des religieuses : cotte longue à manches ajustées aux avant-bras, sous un mantel noir fourré d'hermine entr'ouvert. A ses côtés, repose sa cousine, Marie de Bretagne († 1371), comme elle religieuse à Poissy. Le socle du monument en marbre noir est décoré d'une série de statuette, dans des niches formées par une arcature trilobée ».

Calque par J. Frappaz, d'après un dessin du Gaignières d'Oxford reproduisant le monument de S^t-Louis de Poissy.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 101).

XII. — *Jean d'Artois*, dit Jean-sans-Terre, chambellan de France, fils de Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, et de Jeanne de Valois, né au mois d'avril 1321, armé chevalier au sacre du roi Jean, qui lui donna le comté d'Eu, en février 1350 (1), prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, mort au château d'Eu le 6 avril 1387 (2).

« Debout, de 3/4 à gauche, la main droite posée sur le dossier du trône du Roi, près de qui il remplit les fonctions de chambellan. Nez long, cheveux châtain séparés par le milieu ; barbe et moustaches courtes. Il porte un surcot fourré d'hermine, aux couleurs de France avec, sur la poitrine, un lambel *composé d'argent et de gueules* (3), au-dessus d'une cotte blanche apparente à l'encolure » (4).

Copie d'une miniature du registre des hommages du comté de Clermont (1378-1379), brûlé en 1737 dans l'incendie des archives de la

(1) Ce comté avait été confisqué sur Raoul de Brienne, comte d'Eu, connétable de France.

(2) Voir sur ce personnage : le P. ANSELME, t. I, p. 388 ; ESTANCELIN, *Hist. des comtes d'Eu*, pp. 86-88, Dieppe, 1828, in-8°.

(3) Il faut lire : *lambel de gueules à 3 pendants chastelés d'argent de 9 pièces*. Les châteaux de Castille ont été omis ; mais il n'y a aucun doute sur l'identification du personnage.

(4) Jean d'Artois est le second personnage, à gauche de Charles V, entre Pierre d'Orgemont, chancelier de France, et Louis d'Anjou. Il porte le n° 8 sur la reproduction de Couderc.

Chambre des Comptes et représentant le roi Charles V recevant l'hommage de Louis II, Duc de Bourbon (1).

(Collect. Gaignières, Oa 12, fol. 8. — Fac-similé publié par Couderc, *Recueil de portraits*, pl. XXIX).

— En buste, de 3/4 à gauche, dans le costume décrit précédemment. Sur l'épaule droite, trois fibules de lapis ornées de perles enrichissent le surcot.

Agrandissement à la gouache du buste du portrait précédent (*Pl. V*).

(Collect. Gaignières, Oa 13, fol. 20).

— Le premier portrait et la scène où il figure, gravure par Jollain (1683), pour les *Tableaux généalogiques ou seize quartiers de nos Rois*, de Le Laboureur et Ménestrier (Gaignières, Oa 13, fol. 8 bis); reproduite par Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. III, pl. LX, p. 49 (2).

— « Gisant, tête nue, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin. Il est armé de toutes pièces, avec genouillères et éperons. Sa cotte d'armes est semée de fleurs de lys de cuivre et sa tête est ornée d'un cercle étroit dont les bijoux ont disparu. Cheveux longs, barbe séparée en deux pointes. A son côté gauche est suspendu par une guige un écu aux armes d'Artois, derrière lequel est passée une épée ».

Bonne sculpture, marbre blanc (1 m. 82), d'une expression originale, reproduisant, comme un portrait, les traits du défunt.

(Crypte de l'église d'Eu. Reproduction très réduite par l'abbé Legris, *L'Eglise d'Eu*, p. 104, fig. 6).

— Gisant, dans le costume décrit précédemment, la tête protégée par un dais gothique à voûte azurée et fleurdelysée, les pieds posés sur un lion. Il est imberbe. Isabelle de Melun, sa femme, est couchée à

(1) La copie du registre de la Chambre des Comptes brûlé en 1737, exécutée par les soins de Gaignières, est conservée à la Bibliothèque Nationale sous le n° 20.082 du fonds français. La miniature qui nous intéresse n'y est pas reproduite.

(2) Cf. C^{te} DE BASTARD, *Librairie de Jean de France, Duc de Berry*; Paris, 1834, in-fol. et COUDERC, *op cit.*, p. 11.

ses côtés (*Pl. VI*). L'inscription suivante se lit, en lettres gothiques, sur les bords de la table de marbre noir qui supporte les gisants :

+ cy gist noble et puillāt seign̄ mōs Jeh
dartsois cōte de eu || fils de deffuñ mōs. rob¹
dartsois Jadis cōte de beaumōt le rozier et ma-
dame Jehē de valois la fame qui fu fille mons
charles de valois fils de roy de frāce et pere
du roy phē et de madame kateriē ēprins⁽¹⁾ de (1)
cōltēt noble || Jadis fame dud. mōs. charles le
quel t̄spassa lā de gr̄e m. ccc. iiii. xx et six le vi^e
jour du mois d'avril priez pour luy + cy gist ||
t̄s noble et puillante dame madame isabel de me-
leū Jadis fame de t̄s noble et puillāt seign̄ mōs
pierres comte de dreux et depuis fame de t̄s no-
ble et puillāt seign̄ mons Jehā dartsois cōte
de eu la quele t̄spassa lā de gr̄e mil ccc iiii. xx et
ix le xix^e jour de decēbre pri dieu pō lame.

Pierre tombale actuellement dans le chœur de l'église d'Eu (Legris, *op. cit.*, p. 71). — *Pl. VI*.

Calque par J. Frappaz sur un dessin de Gaignières conservé à la bibliothèque d'Oxford et exécuté d'après le monument de l'église abbatiale de N.-D. d'Eu.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 56. Fac-similé publié par M. Joseph Guibert, *Les dessins archéolog. de Roger de Gaignières*, série I, Tombeaux, I, pl. 629, Paris, 1913, in-4°).

— Gisant sous un dais gothique d'architecture, un lion à ses pieds, accompagné d'Isabelle de Melun. Un édicule gothique à voûte azurée et fleurdelysée, soutenu par 4 colonnettes, abrite les deux personnages, sous une arcature polylobée à pinacle, reliée aux piliers de la première travée de gauche.

Calque teinté par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford,

(1) Emprinsse = impératrice.

reproduit en fac-similé par M. Guibert, *op. cit.*, I, 628 et en une petite phototypie par Legris, *op. cit.*, p. 68.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 57).

— Le même, gravé dans Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. III, pl. XXXI, fig. 2 ; restitution animée, d'après le gisant (1).

XIII. — *Isabelle de Melun*, fille de Jean de Melun, comte de Tancarville, grand chambellan de France, et d'Isabelle, dame d'Antoing, veuve de Pierre de Thouars, comte de Dreux, mariée en secondes noces, le 11 juillet 1352, à Jean d'Artois, comte d'Eu, morte au château de Monceau au mois de décembre 1389 (2).

« Gisante, les mains jointes, la tête posée sur un coussin à glands, une levrette couchée à ses pieds. Elle porte le costume des veuves : cotte longue à poches ou aumônières et à manches ajustées aux avant-bras ; coiffe retombant en plis sur les côtés ; guimpe ou barbette ; mantel entr'ouvert ».

Sculpture marbre blanc (1 m. 69).

(Crypte de l'église d'Eu. Petite phototypie dans l'abbé Legris, *op. cit.*, p. 104, fig. 7). — *Pl. VII.*

— La même gisante à gauche de son mari, sous un dais gothique d'architecture (deux levrettes aux pieds). Son costume est celui qui a été précédemment décrit.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 57). — *Pl. VI.*

— La même, restitution animée. Petite gravure anonyme pour *Les Monuments de la Monarchie française*, de Montfaucon, t. III, pl. XXXI, fig. 3.

XIV. — *Robert d'Artois*, quatrième du nom, fils aîné de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, marié en 1372 à Jeanne de Durazzo ou de Duras, fille aînée de Charles de Sicile, duc de Durazzo, et de Marie de Calabre, veuve de Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger (3) ; mort à Naples, empoisonné, en même temps que sa femme,

(1) Le sceau de Jean d'Artois est un sceau armorial. On en trouvera la description dans DEMAY, *Sceaux d'Artois*, n° 45.

(2) Voir sur cette princesse : le P. ANSELME, *op. cit.*, I, 388 ; FROISSART ; *Chronique manuscrite d'Artois* ; DUCHESNE, *Hist. généalog. de la maison de Dreux*.

(3) Elle l'avait épousé en 1336.

le 20 juillet 1387 (1) et inhumé avec elle à San Lorenzo, église conventuelle des frères mineurs de Naples.

« Gisant en costume chevaleresque, armé de plates, aux côtés de sa femme, sur un lit à baldaquin, dont deux anges soulèvent les rideaux ; le tout placé sur un sarcophage de marbre blanc rectangulaire semé de fleurs de lys et supporté par trois figures allégoriques ».

On lisait l'inscription suivante, en lettres gothiques, sur une frise aujourd'hui cachée par la boiserie du chœur :

HIC IACENT CORPORA DOMINORVM
DN̄I ROBERTI DE ARBOIS ET DN̄E IOHANNIS DVXISSE
DVRACI CONIVGV̄ QVI OBIERVNT ANNO DN̄I
MXIII·LXXXIII DIE XX MENSIS IVLII XI INDICIS.

et, en lettres capitales romaines, sur une plaque de marbre blanc encastrée dans le mur de la clôture du chœur :

IOANNA DVRACHII DVXISSA CAROLI DVCIS
F.
MARGARITE REGINE MAJOR NATV
SOROR
ROBERTVS QVE ATREBATENSIS EIVS VIR
VENENO OB REGNI SVSPICIONEM
IMPIE NECATI
HOC CONDVNTVR TVMVLO
A PENE DIRVTO GENTILICIO SACELLO
HVC TRANSLATO (2)
DEVOTA AC PIA P. IANVARIJ ROCCHI OPERA PATRVMQVE
CON[VENTVS]
RESTITVTO
AC DIVO ANTONIO DIVISQVE LVDOVICIS
FVLGENTISSIMIS MINORVM SYDERIBVS
D.
ANNO SALVTIS CIO IO C XXXIX
(Église San Lorenzo de Naples) (3).

(1) Ils furent, dit-on, empoisonnés, à l'instigation de Marguerite de Durazzo, sœur cadette de Jeanne, femme de Charles III de Sicile.

(2) Le monument de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo s'élevait primitivement dans la chapelle, dite de la Reine, où ils furent inhumés. En 1639, il fut transféré à la place qu'il occupe aujourd'hui dans le chœur.

(3) Cf. DE LINAS, *Le tombeau de Robert d'Artois*, ap. *Mém. de l'Académie d'Aras*, 2^e série, t. IV, pp. 78-83.

XV. — *Charles d'Artois*, dit l'Enfant, fils puîné de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, né en 1361, mort le 15 avril 1368.

« Gisant, tête nue, les mains jointes, les pieds posés sur un lévrier. Il est vêtu d'une cotte ou bリアud. Cheveux bouclés, joues bouffies ; celles d'un enfant ».

(Crypte de l'église d'Eu).

— Le tombeau ruiné. Sa table de marbre noir employée à l'autel derrière le maître-autel portait l'inscription suivante, en lettres gothiques :

**cy gist charles d'artois fils mōseig' ichan d'artois conte
de eu et de madame ysabel de meleun || lequel trespasa
lan de || grace mil ccc lxxviii le xv' jour d'auril priez
pour luy.**

Calque par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford exécuté d'après la tombe de l'église abbatiale de N.-D. d'Eu. — Fac-similé publié par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 630.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 58).

XVI. — *Isabelle d'Artois*, fille aînée de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, décédée en célibat, à l'âge de 18 ans, le 26 juin 1379 (1).

« Gisante, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, les pieds posés sur une levrette. Elle porte un costume d'apparat : cotte avec amigaut à l'encolure garni d'une bordure de diamants, et corsage ou *corset fendu*, échancré au cou ; collier de grosses perles. Son atour est également orné de perles ». — Marbre blanc (1 m. 72) (2).

(Crypte de l'église d'Eu. — Petite phototypie dans Legris, *op. cit.*, p. 104, fig. 9). — *Pl. IX*.

— « Gisante sous un dais gothique d'architecture à voûte colorée. La tête posée sur un coussin, une levrette colletée aux pieds. Elle porte une cotte fleurdelysée, au lambel d'Artois, avec un surcot rouge

(1) P. ANSELME, I, 389.

(2) Cette effigie a été en partie refaite. Elle ressemble peu à la sculpture originale, telle qu'elle est reproduite dans Gaignières.

échancré bordé d'hermine et un corset fendu d'hermine, orné verticalement et à l'encolure de bandes d'orfèvrerie, le tout sous un mantel entr'ouvert. Une couronne d'orfèvrerie avec pierreries orne sa tête ; les tresses de ses cheveux s'enroulent sur les tempes, en forme de templettes ». On lit, en lettres minuscules gothiques sur la table de marbre noir qui supporte la gisante :

✠ chi gist ylabel d'artois fille // de
mons. Jeh. d'artois conte de eu et de
madame ylabel de // meleun la fame
laquelle trespasla // lan de grace mil
ccc. lxxix. le xxvi^e Jour de Juing pri-
ez por lame .

Calque teinté par J. Frappaz d'un dessin à l'aquarelle du Gaignières d'Oxford, d'après un monument de la chapelle St-Jean, dans l'église abbatiale de N.-D. d'Eu. — Fac-similé publié par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 631.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 60). — *Pl. VIII.*

XVII. — *Jeanne d'Artois*, troisième fille de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, mariée, au château d'Eu, le 12 juillet 1363, à Simon de Thouars, comte de Dreux, tué dans un tournoi le jour même de ses noces. Morte elle-même à la fin de 1420 ou au commencement de 1421 et inhumée près de son mari dans l'église abbatiale d'Eu.

« Gisante, les mains jointes, la tête posée sur un coussin, une levrette aux pieds. Elle porte une longue cotte à plis touffus et un surcot échancré. Sur le devant, une fourrure d'hermine est ornée d'une bande d'orfèvrerie. Un mantel entr'ouvert, une guimpe à mentonnière et un voile flottant sur les épaules complètent le costume. Simon de Thouars gît à ses côtés ». On lit sur les bords de la table

de marbre qui supporte les gisants, l'inscription suivante, en lettres minuscules gothiques :

✠ cy gilt noble et puissant simon de touars
Jadis conte de dreux et fils de mons: loys vi-
conte de touars et de madame || Jehane cōtelle
de dreux lequel trespassa lan de grace mil [et ccc||
Lx] et iv priez dieu pour luy.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 59. — Fac-similé publié par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 635).

XVIII. — *Philippe d'Artois*, comte d'Eu, fils puîné de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, croisé en Terre Sainte en 1389 ; à Tunis, en 1390 ; connétable de France le 25 novembre 1393 (1) ; en Hongrie 1396 ; mort prisonnier à Mikalidj (Brousse), le 16 janvier 1397 (2). Il avait épousé, le 17 janvier 1392, Marie de France-Berry, fille de Jean de France, premier duc de Berry, et de Jeanne d'Armagnac.

« Gisant, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, les pieds posés sur un lion. Imberbe, tête nue, les cheveux tombants et bouclés sur les côtés, il est armé de plates, avec cotte d'armes aux armes d'Artois. Ses gantelets sont suspendus à son côté droit, son épée et son écu semé de fleurs de lys de cuivre, à son côté gauche ».

Marbre blanc (1 m. 78), une des meilleures effigies funéraires de l'église d'Eu.

(Crypte de l'église d'Eu. — Petite phototypie dans Legris, *op. cit.*, p. 104, fig. 3). — *Pl. IX*.

— Le même couché sous un dais gothique d'architecture, sur un monument de marbre noir adossé à une arcature flamboyante ajourée en anse de panier formant jadis clôture à la seconde travée de la nef.

Calque par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford. Ce tom-

(1) Il succéda, dans cette charge, au célèbre Olivier de Clisson.

(2) Voir sur ce personnage : P. ANSELME, t. I, pp. 389-390 et t. VI, p. 204 ; DINAUX, *Les trouvères artésiens*, t. III, pp. 371-392 ; PETIT-DUTAILLIS, *Grande Encyclopédie* ; ESTANCELIN, *op. cit.*, pp. 88-94. Philippe d'Artois est un des auteurs des *Cent ballades* (Paulin PARIS, t. V, p. 362). Son sceau armorial est décrit par DOUËT D'ARCO, *Collect. de Sceaux*, n° 927.

beau était, avant la Révolution, dans le chœur de l'église, à gauche du maître-autel.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 61. — Reproduit en fac-similé par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 632, et, en une petite phototypie, par Legris, *op. cit.*, p. 69) (1).

— Le gisant décrit précédemment (2) vu en projection horizontale. On lit, en lettres minuscules gothiques sur la face supérieure du dais gothique d'architecture qui abrite la tête du prince :

cy gist tres noble et hault prince mons^r
ph^e d'artōys Jadis cōte de eu et connestable de
france le quel trespassa en la ville de micalice
en turque le xv^e Jour de Juin lan de grace
mil .ccc .iiii .x et xvii priez dieu pour lame
de luy . amen .

Pierre tombale actuellement dans le chœur de l'église d'Eu (Legris, *op. cit.*, p. 71).

Calque colorié par J. Frappaz, sur un dessin du Gaignières d'Oxford. — Fac-similé publié par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 633.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 62). — Pl. X.

(1) La statue imberbe actuellement conservée à Eu sous le nom de Philippe d'Artois, connétable, mort en 1397 (LEGRIS, pp. 108-109, n° 3), est complètement différente de celle reproduite par Gaignières (édit. Guibert, 632-633). Cette dernière statue représente un homme déjà âgé, avec moustache, barbe à deux pointes, cheveux longs ; tunique fleurdelysée ; deux lions affrontés sous les pieds. Pas d'épée.

La statue actuelle est celle d'un homme jeune, imberbe, aux cheveux longs ; sa tunique ne porte pas de fleurs de lys ; les gants sont sur le côté droit ; l'épée au côté gauche ; un seul lion sous les pieds.

Cette statue paraît être celle de Jean d'Artois, mort en 1386-1387 ; ce dernier, d'après Gaignières (n°s 628-629), est imberbe et n'a qu'un lion sous les pieds. Sa cotte n'est pas fleurdelysée. Il porte au côté gauche son épée et son écu. La seule difficulté est que, d'après Gaignières, il n'a pas de gantelets.

La statue qu'on donne actuellement pour celle de Jean porte une barbe en deux pointes et une tunique fleurdelysée, comme Philippe selon Gaignières (Les lions sous les pieds n'existent plus).

Il paraît donc certain que, lors de la restauration du XIX^e siècle, on a interverti les statues de Jean et de Philippe d'Artois.

(Note de M. R. RODIÈRE).

(2) Voir la note précédente.

— En pied, de face, armé de toutes pièces, avec cotte d'armes fleurdelysée, au lambel d'Artois. Son épée est passée en sautoir, derrière lui ; ses solerets de fer sont garnis d'éperons.

Restitution au dessin lavé, d'après le gisant du prince qu'il anime, gravée dans *Les Monuments de la Monarchie française*, de Montfaucon, t. III, pl. XXXI, fig. 4.

(Collect. Gaignières, Oa 13, fol. 23).

XIX. — *Marie de Berry*, veuve en premières nocés, en 1391, de Louis de Châtillon, comte de Dunois (1), mariée en secondes, le 17 janvier 1392, à Philippe d'Artois, comte d'Eu et, en troisièmes nocés, le 24 juin 1400, à Jean, duc de Bourbon ; morte à Lyon au mois de juin 1434 et inhumée dans l'église de Souvigny (2).

« Agenouillée, les mains jointes, de 3/4 à droite, devant la Vierge assise sur une *cathedra* et portant l'Enfant Jésus. Sa tête est ceinte d'une couronne d'or ; son corps est légèrement rejeté en arrière. Elle est vêtue d'une cotte rouge ajustée aux avant-bras et d'un garde-corps ou corset fendu de même couleur bordé d'hermine, orné d'une chaîne d'orfèvrerie posée par-devant verticalement et d'une autre, vers le bas. Ses cheveux tressés et enroulés sur les côtés dans une résille forment des templettes. Sa fille, Jeanne d'Artois, l'accompagne ».

Miniature peinte en 1406 et tirée de *l'Aiguillon d'amour divin* de saint Bonaventure, traduction de Simon de Courcy (3), reproduite en fac-similé par Couderc, *Recueil de portraits*, pl. L.

(Bibl. Nat., ms. fr. 926, fol. 2).

XX. — *Philippe d'Artois*, dit l'Enfant, fils de Philippe d'Artois, comte d'Eu, et de Marie de Berry, mort en bas âge le 23 décembre 1397.

« Gisant, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, un petit chien aux pieds. Il est vêtu d'une cotte ou bリアud ».

Sculpture, marbre blanc, très mutilée (0 m. 70). Cette tombe, avant

(1) P. ANSELME, t. I, pp. 359 et 390.

(2) Sa sépulture a disparu avec les gisants (*Congrès archéolog. de France*, 1854, p. 290).

(3) Cf. Paulin PARIS, *Les Manuscrits français*, t. VII, p. 256 ; COUDERC, *op. cit.*, p. 22.

la Révolution, était placée dans la chapelle de la Trinité, près du monument de Philippe d'Artois, son père.

(Crypte de l'église d'Eu).

— « Gisant, les pieds appuyés sur un lion. Sa tête est ornée d'un cercle d'or. Il porte une large cotte ajustée aux avant-bras et un mantel. On lit en lettres minuscules gothiques sur les bords de la table de marbre noir supportant le jeune prince :

cy gilt phē dartoys fils de monsr phē |
dartoys Jadis conte de eu et coñestable de frāce
et madāe marie de berry | cōtelle du d^e lieu q
il passa a eu le dy mēche xxiii^e Jour de decēbre
lan mil iii^e mii^e et xvii.

Calque par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford reproduisant le monument de l'église abbatiale de N.-D. d'Eu. — Fac-similé par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 634.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 63).

— « En pied. Il porte deux robes ou cottes superposées. Figure ronde et pleine d'un enfant ; cheveux bouffants sur les côtés ».

Restitution en un dessin lavé exécuté d'après le gisant du prince qu'il anime, gravée dans Montfaucon, *op. cit.*, t. II, pl. XXXI, fig. 5.

(Collect. Gaignières, Oa 13, fol. 24).

XXI. — *Bonne d'Artois*, fille des précédents, mariée en premières noces, le 20 juin 1413, à Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et, en secondes, le 30 novembre 1424, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1) ; morte à Dijon, le 17 septembre 1425.

« En buste de 3/4 à gauche, les mains croisées. Son surcot, dont les manches bouffantes sont ajustées aux poignets et retroussées, laisse voir le bord de sa cotte fendue d'un amigaut sur la poitrine. L'expression des traits est le calme et la douceur. Sa coiffe festonnée retombe sur les épaules et ses cheveux sont enfermés sur les côtés

(1) Il était veuf de Michelle de France qu'il avait épousée en juin 1409 et qui mourut à Gand, sans enfants, en 1422.

dans une résille bordée d'un ruban ». On lit, en cursive gothique, au bas du portrait :

*S^{onne} d'Artois d'Artois d'Artois, fille
du côté d'eu 2^e femme de 1385 le bon*

Dessin à la sanguine de médiocre exécution.

(Bibl. d'Arras, *Recueil de portraits*, fol. 62). — Pl. XI.

XXII. — *Catherine d'Artois*, seconde fille des précédents, mariée à Jean de Bourbon, seigneur de Carency, Aubigny, Bucquoy et Duisans, chambellan du roi Charles VII.

« Agenouillée derrière sa mère, de 3/4 à droite, le corps rejeté en arrière. Elle porte une cotte rouge, avec un garde-corps d'hermine ajouré, orné dans le bas d'une bande d'orfèvrerie et d'une autre posée verticalement sur le devant. Sa chevelure blonde est enfermée, sur les côtés, dans une résille et est ornée d'un bijou d'or, au haut du front ».

Miniature sur vélin peinte en 1406 et reproduite en fac-similé par Couderc, *Recueil de portraits*, pl. L) (1).

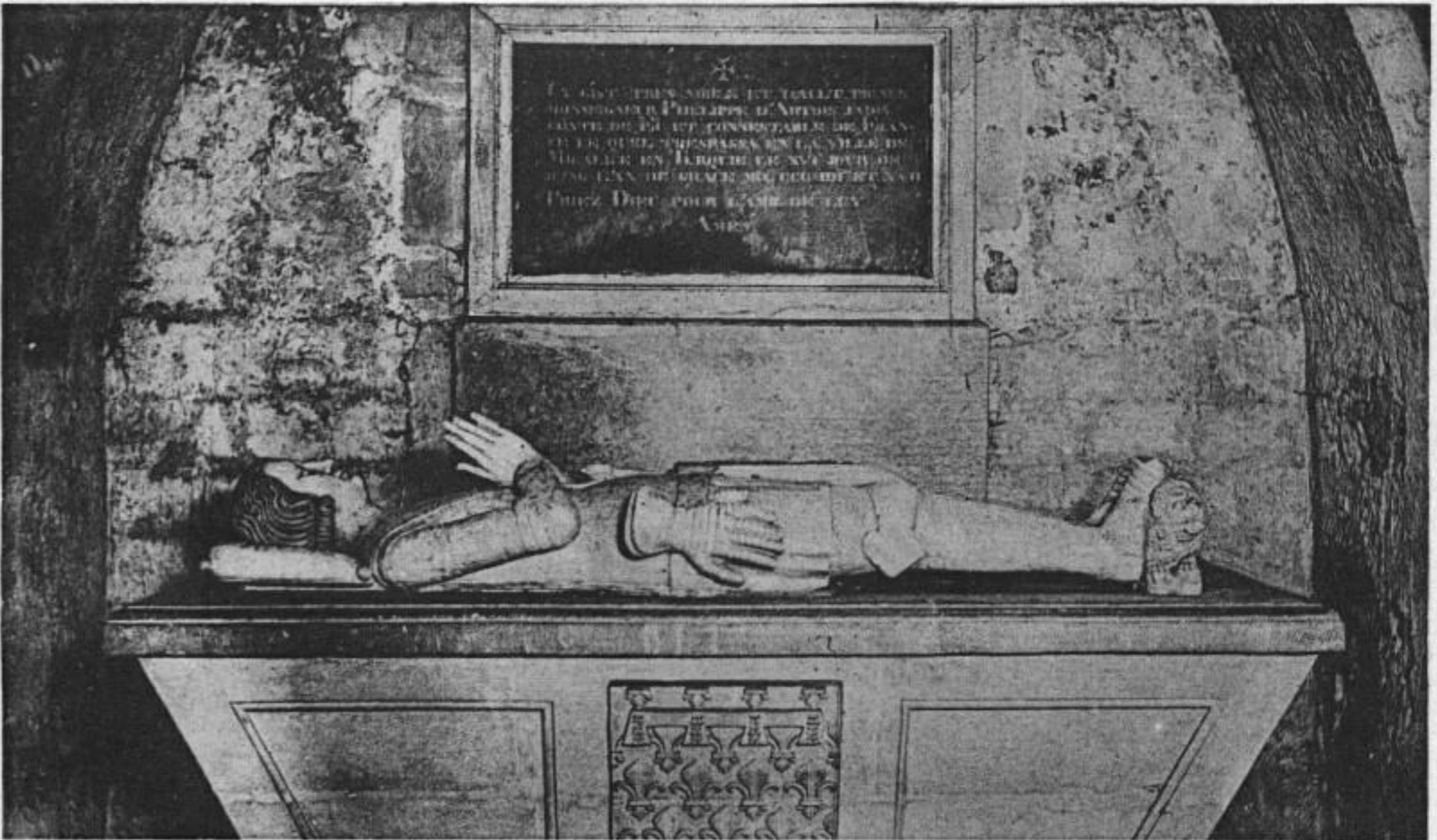
(Bibl. Nat., ms. fr. 926, fol. 2).

XXIII. — *Charles d'Artois*, fils cadet de Philippe d'Artois et de Marie de Berry, né vers 1394, armé chevalier en 1414, au siège d'Arras, lieutenant du Roi en Normandie et en Guyenne, fait prisonnier en 1415 à la bataille d'Azincourt et resté pendant 23 ans en captivité. Le comté d'Eu fut, en 1448, érigé en pairie en sa faveur. Gouverneur de Paris en 1465, il mourut à Blangy (2) le 25 juillet 1472 (3), ou plutôt 1471, et fut inhumé dans l'église abbatiale de N.-D. d'Eu. En

(1) Cf. n° XIX.

(2) Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

(3) Et non en 1462, comme le porte la carte postale. Le *Livre Rouge* de la ville d'Eu donne la date du 26 juillet 1471 (LEGRIS, *op. cit.*, p. 72).



1. - ISABELLE D'ARTOIS (+ 1379)

2. - PHILIPPE D'ARTOIS, Comte d'Eu (+ 1397)

Crypte d'Eu.





Phot. Lemarle

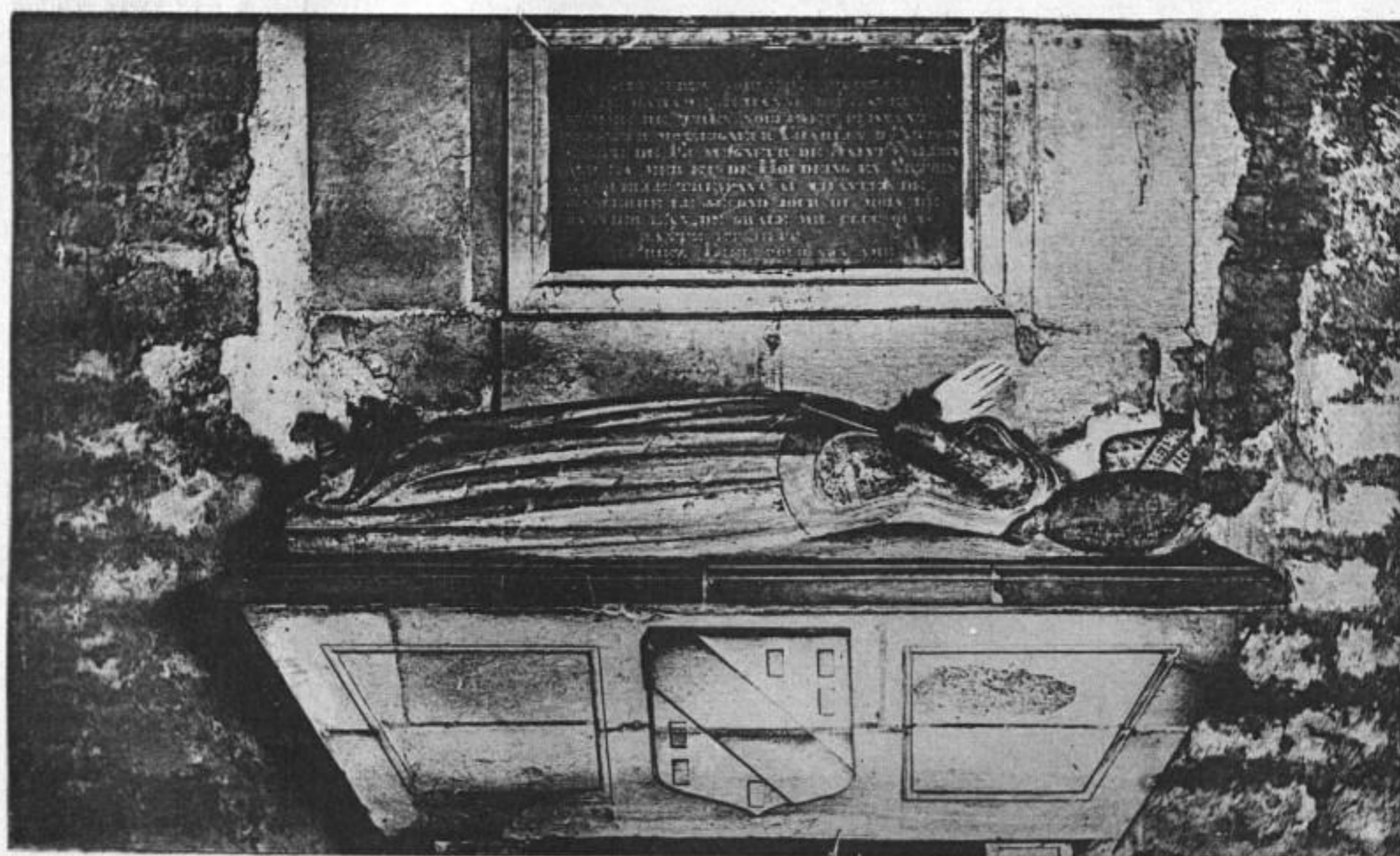
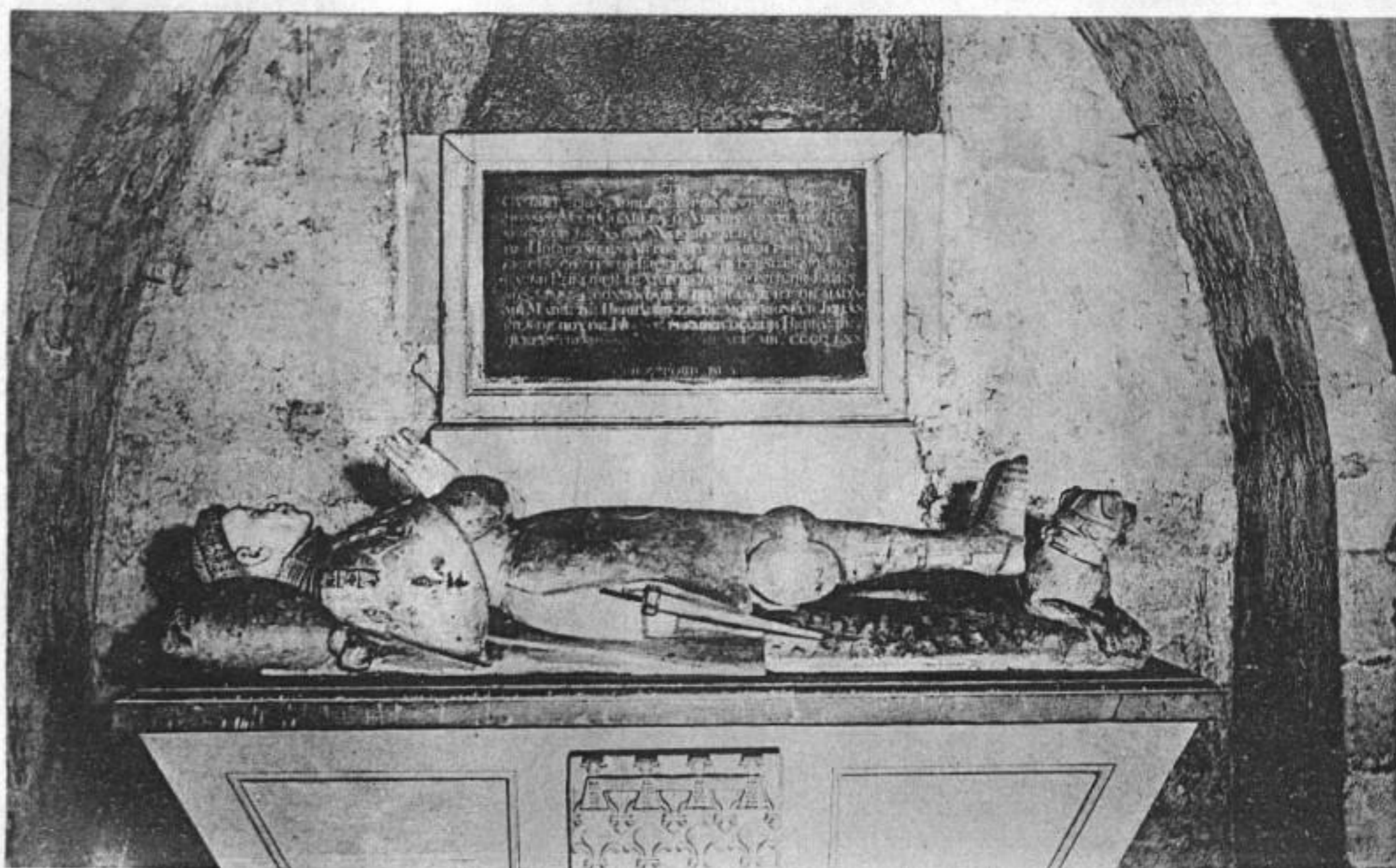
PHILIPPE D'ARTOIS, Comte d'Eu (+ 1397)
(d'après Gaignières)





BONNE D'ARTOIS, Duchesse de Bourgogne
(+ 1425)

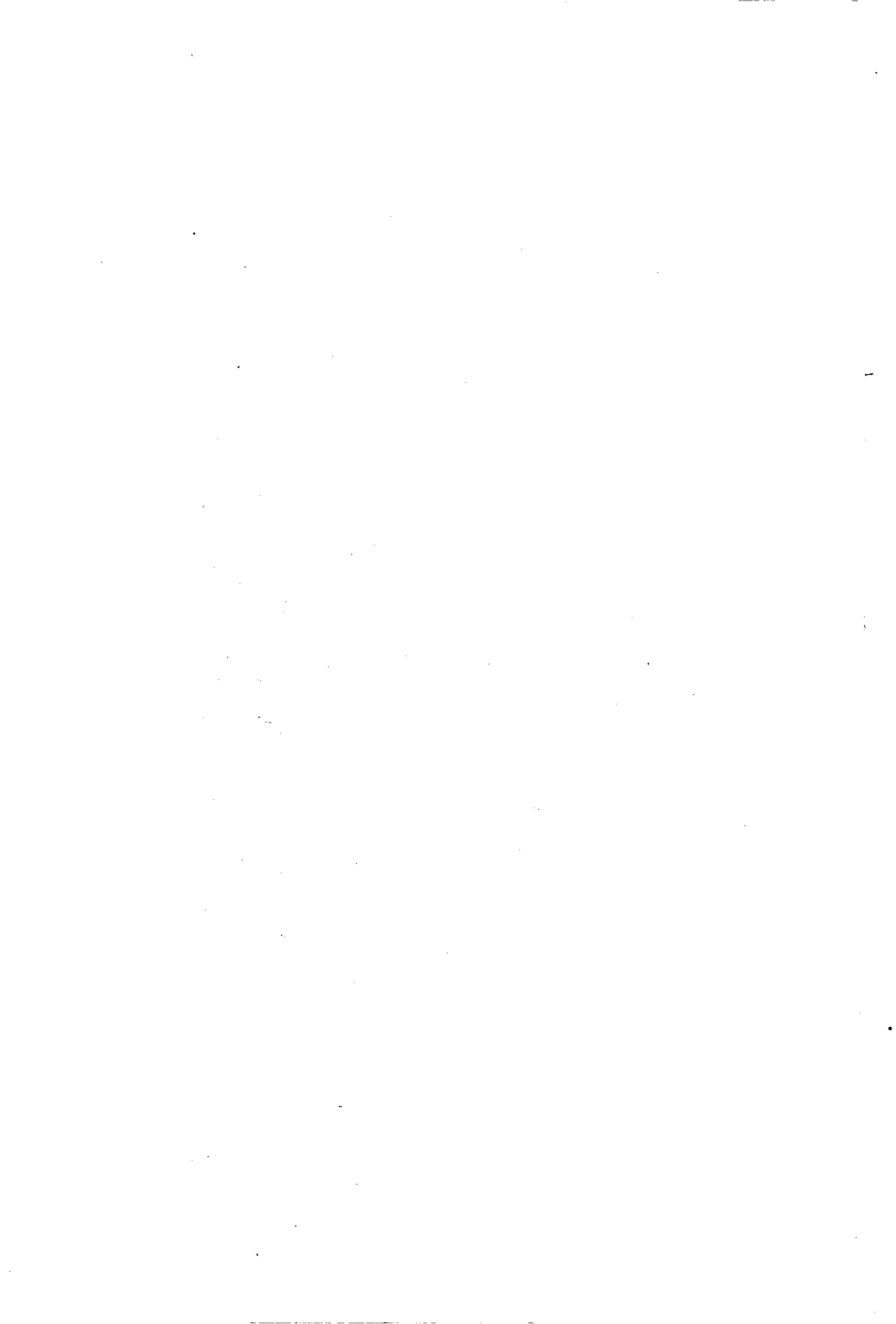




1. - CHARLES D'ARTOIS, Comte d'Eu (+ 1471)

2. - JEANNE DE SAVEUSE (+ 1448)

Crypte d'Eu

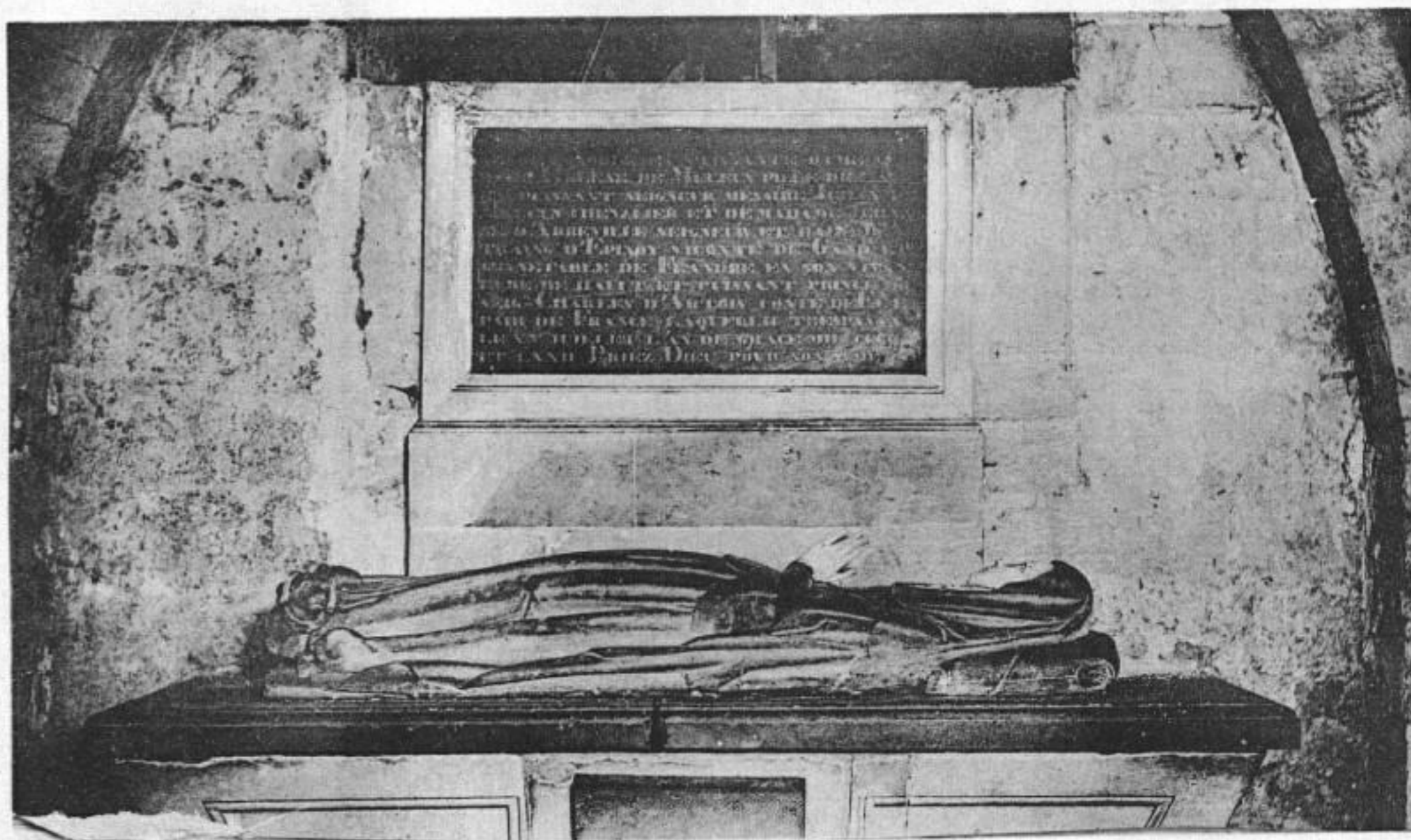




Phot. Lemarle

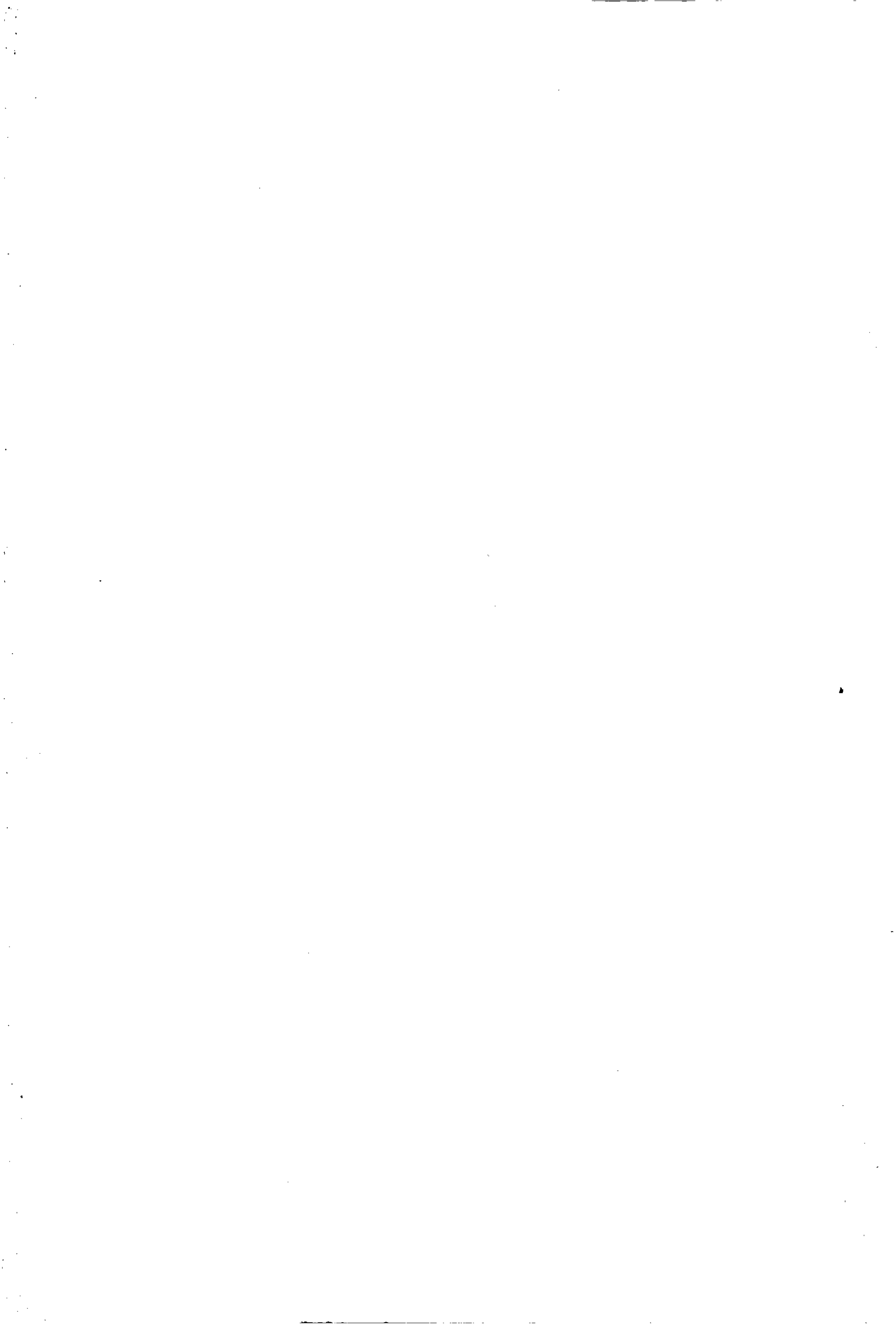
CHARLES D'ARTOIS, Comte d'Eu (1394-1472) et JEANNE DE SAVEUSE (+ 1449)
(d'après Gaignières)





HÉLÈNE DE MELUN (+ 1472)

Crypte d'Eu.



lui s'éteignit la descendance de Robert I^{er}, comte d'Artois, et le comté passa à la maison de Bourgogne (1).

« Gisant, les mains jointes, la tête ceinte d'une large couronne d'orfèvrerie en forme de bandeau, les pieds posés sur un dogue. Il est armé de toutes pièces, avec dague ou miséricorde et épée aux côtés, et porte sur les épaules un camail fleurdelysé au lambel d'Artois à 3 pendants ».

Très belle sculpture de marbre blanc portant encore des traces de couleur (1 m. 80) (2).

(Crypte de l'église d'Eu. — Petite reproduction en phototypie par Legris, *op. cit.*, p. 104, fig. 2). — *Pl. XII.*

— « Gisant, la tête posée sur un coussin, un chien à ses pieds. Sa cotte d'armes d'azur fleurdelysée est chargée à l'encolure du lambel d'Artois à 4 pendants (avec, sur chacun d'eux, les 3 châteaux d'or de Castille). Il est accompagné de sa première femme, Jeanne de Saveuse, sous un dais gothique d'architecture, et repose sur une table de marbre noir, dont le socle est décoré de niches formées par une arcature trilobée. Une autre arcature flamboyante de marbre blanc, reliant les piliers de la première travée de gauche de la nef, sert de clôture au monument. Celui-ci est représenté en perspective, tel qu'il existait avant la Révolution ».

Calque colorié exécuté par J. Frappaz, sur un dessin du Gaignières d'Oxford.

(B. N., Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 64. Reproduit par Legris, *op. cit.*, p. 68 ; par Albert Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie*, p. 84 ; Rouen, 1896, in-4°, et, en fac-similé, par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 636).

— Le tombeau qui précède, en projection horizontale. Les effigies des deux gisants sont coloriées. On lit sur les bords de la table de marbre

(1) Voir sur ce personnage : P. ANSELME, t. I, p. 390 ; ESTANCELIN, *op. cit.*, pp. 94-101.

Son sceau armorial, à l'écu d'Artois, est décrit par DOUËT D'ARCO, sous le n° 928.

(2) Les gisants de Charles d'Artois et de ses deux femmes souffrirent beaucoup de la Révolution. Ils portent la trace de nombreuses restaurations.

qui les supporte, l'inscription suivante, en minuscule gothique (1).

✠ cy gist tresnoble et puissant seigneur
monseigneur charles d'artois || conte de eu
seigneur de saint walery sur la mer et de
houdeing en artois et premier per de france
des contes de eu filz de defuntz monseigneur
phelippe d'artois Jadis conte de eu en son
vivant cōnestable de france et de madame
marie de berry fille de mōseigneur Jehan
filz de roy de france || premier duc de berry
lequel trespassa lan de grace mil cccc....

cy gist tresnoble et puissant dame
madame Jehanne de laueuses fēme de tres-
noble et puissant seigneur mōseigneur char-
les d'artois conte de eu seigneur de saint
walery sur la mer et de houdeing en artois
laquelle trespassa ou chastel de lancerre
le second Jour du mois de || Janvier lan de
grace mil cccc. quarante et huit. priez
dieu pō sō ame.

Pierre tombale actuellement dans le chœur de l'église d'Eu (Legris, *op. cit.*, p. 72).

Calque colorié par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford.

— Reproduit en fac-similé par M. Joseph Guibert, *op. cit.*, I, 637.

(B. N., Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 65). — *Pl. XIII.*

— Le même, en pied, armé de toutes pièces. Restitution au crayon lavé, d'après le gisant du prince qu'il anime (*Ibid.*, Oa 15, fol. 6).

(1) Gravée du vivant du comte Charles, car la date de sa mort est restée incomplète.

XXIV. — *Jeanne de Saveuse*, fille unique de Philippe, seigneur de Saveuse, gouverneur d'Amiens, et de Marie de Sully ; mariée le 21 juillet 1448, en l'église de l'abbaye de S^t-Martin-aux-Jumeaux, à Charles d'Artois, comte d'Eu, qui précède, morte au château de Sancerre le 2 janvier 1449, à peine six mois après son mariage (1).

« Gisante, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin à glands, deux levrettes adossées sur le bas de sa robe. Elle est vêtue d'une cotte ajustée aux avant-bras, portant encore des traces de peinture aux couleurs des armoiries de la princesse, et d'un surcot ou garde-corps échancré d'hermine. Sa tête est ornée d'une couronne d'orfèvrerie. Ses cheveux forment des templettes (2) sur les côtés ».

Sculpture sur pierre, la tête et les mains en marbre blanc (1 m. 78 (3)).

(Crypte de l'église d'Eu. — Petite reproduction en phototypie par Legris, *op. cit.*, p. 102, fig. 9). — *Pl. XII*.

— « Debout, le bras droit presque étendu, le gauche plié. Elle est vêtue d'une longue cotte à plis touffus et à manches collantes ajustées aux avant-bras par une rangée de boutons. Cette robe est armoyée : *parti d'Artois et de Saveuse*, qui est *de gueules à la bande d'or accompagnée de 6 billettes de même, 3 en chef et 3 en pointe*. Au-dessus de sa cotte, son surcot ou corset fendu ajouré d'hermine est orné par devant, à l'encolure et dans le bas, d'une bande d'orfèvrerie. Les tresses de ses cheveux sont enroulées sur les tempes et les oreilles, en forme de templettes. Sa tête porte une couronne plate enrichie de pierreries ».

Restitution au crayon lavé, d'après la statue funéraire de la princesse qu'elle anime.

(Collect. Gaignières, Oa 15, fol. 7).

— « Gisante, les mains jointes, la tête posée sur un coussin orné de glands, deux levrettes colletées adossées aux pieds, sous un dais gothique d'architecture, à la droite de son mari. Son costume est celui précédemment décrit (*Pl. XIII*).

Calque colorié par J. Frappaz, d'un dessin du Gaignières d'Oxford certifié conforme à l'original.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 65).

(1) Voir sur cette princesse : P. ANSELME, *op. cit.*, I, 391.

(2) Cf. ENLART, *Manuel d'Archéologie*, t. III, *Costume*, p. 191, fig. 196 et 197.

(3) Cf. la statue funéraire d'Anne d'Auvergne, dans l'église de Souvigny, moulage du Musée du Trocadéro (Catal. ENLART, E 144, p. 144), et celle de Jeanne de Bourbon, au musée du Louvre.

XXV. — *Hélène de Melun*, fille de Jean de Melun, chevalier, seigneur d'Antoing et d'Epinoy, vicomte de Gand, connétable de Flandre, et de Jeanne d'Abbeville ; deuxième femme de Charles d'Artois, qu'elle épousa le 23 septembre 1454 ; morte à Rouen le 25 juillet 1472, un an après son mari (1).

« Gisante, les mains jointes, la tête posée sur un coussin, un petit chien aux pieds. Elle porte le costume des veuves : longue cotte ajustée à la taille, avec corset fendu échancré, sous un mantel entr'ouvert. Un voile couvre sa tête ».

Sculpture sur pierre ; la figure et les mains en marbre blanc (1 m. 55).

(Crypte de l'église d'Eu. — Phototypie ap. Legris, *op. cit.*, p. 104, fig. 10, et Albert Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie*, p. 86). — *Pl. XIV.*

— « Gisante sous un dais gothique d'architecture supporté par deux colonnettes formant encadrement. Aux angles de la table de marbre qui supporte l'effigie de la princesse sont gravés 4 écussons : *parti d'Artois et de Melun*, qui est d'azur à 7 besans d'or, posés 3, 3 et 1, au chef de même. On lit en lettres gothiques sur la bordure :

☛ cy gist noble et puillante dame ||
madame helaine de meleun fille de hault
et puillant seigneur messre iehan de meleun
chlr et de madame ieh^e d'abbeuille seignr et
dame danthoing || despinoy vicomte de Gand
& con^{ble} de flandres en son viuant || (fame)
de hault et puillant messre charles d'artois
conte de eu et per de france laquelle tres
passa le xxv^e Jour de Juillet lan de grace
mil cccc lxxii priez dieu || pour son ame ☛

Calque colorié par J. Frappaz d'un dessin du Gaignières d'Oxford exécuté d'après le monument funéraire de la princesse placé dans

(1) Ceci indique bien que Charles d'Artois est mort en 1471 et non en 1472.

la chapelle de S^t-Antoine (1) de l'église abbatiale de N.-D. d'Eu, à gauche du maître-autel.

(Collect. Gaignières, Pe 1, fol. 66).

— La même, restitution en un dessin lavé exécuté d'après la statue funéraire de la princesse. Le bras droit est plié, la main posée sur la poitrine ; le gauche est à peu près allongé.

(*Ibid.*, Oa 15, fol. 8) (2).

· COMTE A. DE LOISNE.

(1) Une note de Gaignières et aussi le P. Anselme confondent cette chapelle avec celle de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris. Il paraît certain qu'après sa mort la dépouille d'Hélène de Melun fut transportée de Rouen à Eu, pour être inhumée près de son mari, suivant un usage constant. On ne peut expliquer autrement la présence actuelle du gisant d'Hélène de Melun dans la crypte de l'église d'Eu.

(2) Le lecteur pourra constater que le décès de Jeanne de Saveuse est indiqué en 1448 sur la planche XII, et en 1449 sur la planche XIII. En fait, cette princesse est décédée le 2 janvier 1448 (vieux style), c'est-à-dire 1449 selon notre comput actuel. Le secrétaire de la Commission s'excuse de cette inadvertance, à laquelle M. DE LOISNE n'est pour rien.

Les dessins des inscriptions gothiques, capitales et minuscules, sont dus à la grande obligeance de M. FACHON.

R. R.



DEUX RELIQUAIRES DU XIII^e SIÈCLE LA CUSTODE DU SAINT-CIERGE ET LE RELIQUAIRE DE LA SAINTE-ÉPINE D'ARRAS

Arras possède plusieurs œuvres d'orfèvrerie médiévale d'un grand intérêt. Parmi celles-ci il faut citer en première ligne la custode du Saint-Cierge et le reliquaire de la Sainte-Épine qui provient de l'Abbaye d'Oisy-le-Verger. Nous examinerons ces deux objets en essayant de déterminer leur origine artistique à l'aide de la lumière apportée par la comparaison d'objets mieux connus. Pour le premier, qui fait l'objet d'une abondante production littéraire, une critique de cette production s'imposera.

*

* *

Le reliquaire de la Sainte-Chandelle d'Arras est une custode d'argent niellé, décorée de bandes de filigrane. Son histoire paraît des plus simples : il a été donné par la comtesse Mahaut, assure la tradition.

Maintes fois décrit (1), il n'est pourtant plus dans son état primitif : un examen attentif nous montrera le peu de discrétion de la dernière restauration.

Donné par la comtesse Mahaut, disions-nous. Deux comtesses Mahaut ont laissé leur nom dans l'histoire de l'Artois : Mahaut de Portugal et Mahaut d'Artois. Un siècle les sépare. Cherchons d'abord sur quel texte repose cette assertion d'une donation par une comtesse Mahaut. Car il faut bien qu'il y ait un texte à l'origine....

Le reliquaire — chose un peu singulière — ne porte ni inscription ni armoiries. Le consentement unanime des auteurs qui le donnent à la comtesse Mahaut doit donc reposer sur un témoignage extérieur. On peut bien espérer, en remontant de textes en textes, découvrir la source de l'affirmation... ou du malentendu.

Voici le résultat de l'enquête. Pour la commodité de l'exposition, commençons par le plus ancien.

Denis de Bersaques (avocat, trésorier des chartes d'Artois) dans son *De origine comitatus Arthesiæ* (2), au début du XVI^e siècle, rapporte un don de la comtesse Mahaut d'Artois en 1323 au Saint-Cierge d'Arras. A vrai dire, on ne sait pas ce qu'elle a donné : il y a mille manières d'envisager la chose. Le pis est que les comptes si minutieux de Mahaut n'en soufflent mot (3). Cette mention est toutefois un indice qu'il ne faut pas négliger.

Gazet en 1614 et Ferry de Locre en 1616 répètent la notice en renvoyant explicitement à Bersaques : *mirifice decoravit*, dit-on de Mahaut ; rien de plus (4). Le P. Fatou, vraisemblablement un peu distrait, lit la notice de Ferry de Locre consacrée à la comtesse Mahaut de Portugal concernant la Pyramide de la Petite Place (5), élevée vers 1200. Brouillant les deux textes de Ferry de Locre (celui de la donation au Saint-Cierge faite en 1323 par Mahaut d'Artois et celui de la chapelle dédiée au Saint-Cierge un siècle plus tôt sous Mahaut de Portugal), il met la Pyramide et le reliquaire au compte de Mahaut de Portugal en 1223. Pourtant l'erreur est un peu forte et, dans la deuxième édition (1744), on se contente, en précisant un peu violemment le texte de Ferry de Locre, de faire donner la custode d'argent par Mahaut d'Artois en 1323.

Puis vient Démazière en 1770 (6) qui, dans une note, suit l'opinion désormais traditionnelle : le reliquaire est du XIV^e siècle. Aucune faille par conséquent. On peut constater seulement que le texte initial a pris un sens trop restreint, trop précis.

Lorsqu'après les vicissitudes de la Révolution et la période d'oubli de la relique, on commença à reparler du Saint-Cierge et de ses origines, le mélange des dates vint brouiller à jamais l'histoire du reliquaire. Terninck écrivant son histoire de *Notre-Dame du Joyel* en 1853 et reproduisant le texte de Ferry de Locre, place la donation en 1223 ! Lapsus, dira-t-on. Évidemment ; mais lapsus qui a l'inconvénient de nous reporter à l'époque de la première Mahaut ! Et c'est

ce qui explique que de Linas s'appuie sur la première édition du P. Fatou pour loger le reliquaire dans les mains de Mahaut de Portugal. Bien mieux, il s'étonne de l'erreur inconcevable qui s'est glissée dans la seconde édition du mémoire du P. Fatou (7) !

Et voilà la tradition fixée ! Cavrois, dans l'introduction au *Cariulaire de Notre-Dame des Ardents* (8), n'a plus la moindre hésitation : « En même temps qu'elle faisait fabriquer le merveilleux étui du Saint-Cierge, la comtesse Mahaut de Portugal ordonnait l'érection d'une nouvelle chapelle... ». Et Terninck de répéter la même assertion dans son *Arras* paru en 1879, assertion religieusement suivie par tous les auteurs récents.

Concluons : il n'y a pas de trace de donation de reliquaire par Mahaut de Portugal. Pour Mahaut d'Artois, tout se réduit à un texte dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est bien vague : *mirifice decoravit....*

*
* *

Du reliquaire lui-même (fig. 1), il n'est pas besoin de donner une bien longue description : les photographies en sont suffisamment claires. On distingue facilement deux sortes de travail : les bandes représentant des chimères dans le style du XIII^e siècle et quelques personnages dans des arcades d'une part, et d'autre part, une série de bandes de filigrane. Ce filigrane est en argent doré. Le reste en argent niellé. Un regard un peu attentif découvre vite deux époques très diverses dans ce travail. Et il paraît clair que le reliquaire ayant subi une restauration radicale, seules sont anciennes la zone comprenant le filigrane et les personnages et la zone de filigrane dans laquelle s'ouvrent les ouvertures qui permettent d'apercevoir la relique (9).

C'est donc de ces deux parties indubitablement anciennes que nous nous occuperons ici. Le reste du reliquaire pourra toutefois avoir une valeur de copie des éléments disparus.

Les personnages d'abord. Il me semble que l'on peut en voir trois authentiques : la Vierge (fig. 2), l'évêque Lambert (fig. 3) et le ménestrel (fig. 4) à genoux. Le second ménestrel est un travail récent : le double trait qui cerne tout le personnage, la finesse des nielles, la façon de traiter la draperie s'éloignent beaucoup de la technique de l'œuvre primitive pour se rapprocher des chimères des zones horizon-

tales. Laissons-le donc de côté. Les trois personnages originaux ne manquent pas d'intérêt. On ne peut dire assurément que leur dessin soit de premier ordre (ce qui ne veut point dire que la chose n'ait été soutenue ; l'érudition locale n'a pas toujours été de la dernière impartialité : cela s'est vu ailleurs). Le pauvre Lambert porte sa mitre de bien étrange manière et ses mains (10) sont fort raides. Sa crosse tient en l'air par un moyen qui doit être quelque peu miraculeux. On songe à une miniature copiée maladroitement : ce pourrait bien être l'origine du dessin. Le ménestrel reproduit dans son attitude tous les personnages en prière que l'on rencontre dans les manuscrits du XIII^e siècle français. Mais le sol lui manque et les bases des colonnettes le gênent fort : découpage encore du dessin dans une miniature.

La Vierge est le morceau le plus réussi ; la ligne incurvée de la draperie, le manteau relevé sous le bras droit sont d'une bonne exécution. La figure n'est pas désagréable non plus. On est d'autant plus surpris, après ces remarques, de voir une main gauche (encore faut-il de la bonne volonté pour l'appeler une main) sortir bizarrement de l'épaule et tenir le cierge à grand'peine. Qu'en penser, sinon que l'artiste a fait sans habileté l'adaptation d'un modèle ?

La technique de cette orfèvrerie nous fait songer à quelques pièces connues, dispersées, il est vrai, dans le Nord de la France et en Belgique. Il faut citer dans cet ordre d'idées : les croix processionnelles de l'abbaye de Clairmarais (conservée au trésor de la cathédrale de Saint-Omer), de Blanchefosse (Ardennes), de Rouvres-en-Plaine, de Wasne-au-Bac (au musée de Lille) et du Musée de Cluny.

Plus importante pour notre travail est la fameuse croix de l'abbaye du Paraclet, aujourd'hui conservée à la cathédrale d'Amiens, où un grand Christ gravé se détache sur un fond de nielle. M. Marquet de Vasselot remarque avec finesse que dans la croix de Blanchefosse le filigrane « est composé de deux éléments distincts : aux lamelles et aux fils habituels viennent s'ajouter des feuilles et des fleurs, en métal estampé, qui deviennent en certains endroits l'élément principal du décor. Cette ornementation, d'un aspect plus net et moins confus que le filigrane ordinaire, paraît être d'origine flamande.... Le frère Hugo, le célèbre moine-orfèvre de l'abbaye d'Oignies, en a été très probablement l'inventeur. La croix de Clairmarais... se rattache également à cette école par la nature de ses filigranes ; aussi bien

n'est-il pas surprenant de constater une influence flamande dans une pièce originaire du Pas-de-Calais » (11).

Mais une comparaison s'impose bien plus précise, entre des objets conservés à Bruxelles et à Namur et le reliquaire d'Arras. Il s'agit d'œuvres du frère Hugo d'Oignies. Quelques mots d'abord sur ce moine. « Ce qu'on sait de sa biographie se réduit à quelques traits. D'après une chronique du XIII^e siècle, qui paraît sincère, vers 1187 vivait à Walcourt un homme fortuné, Jean, père de quatre fils. Hugo en était le benjamin. Après la mort du père, Gilles l'aîné, chapelain du seigneur Wéry, injustement accusé de céler un trésor, prit le parti de quitter Walcourt avec ses frères pour se consacrer à l'état monastique. Ils s'installèrent dans un lieu presque désert, au bord de la Sambre. C'est l'origine du prieuré Saint-Nicolas d'Oignies. Tandis que les aînés y chantaient la louange divine, Hugo la célébrait par son art d'orfèvre et créait ses chefs-d'œuvre. Il a signé plusieurs d'entre eux. L'un porte même la date de 1228 » (12).

A cette époque, dans de nombreuses abbayes voisines de Namur, les moines s'adonnaient aux travaux d'orfèvrerie. On peut citer les abbayes d'Hastières et de Waulsort, où l'abbé Erembert pratiquait lui-même le travail des métaux précieux (13). Il est hors de doute qu'il encourageait ses moines dans leurs goûts artistiques. La renommée de ces moines et de ces orfèvres et émailleurs était grande : elle s'étendait jusqu'à Paris. Suger, à la fin du XII^e siècle, dit lui-même qu'il appela des *aurifabros Lotharingos* pour exécuter la fameuse croix d'or de Saint-Denis. M. Mâle, précisant les travaux de l'érudition allemande, montre qu'il s'agissait notamment de Godefroid de Claire, émailleur né à Huy, à peu de distance de Namur (14). Au début du XIII^e siècle, l'habitude de recourir à des orfèvres des bords de la Sambre ne devait pas s'être perdue. Les croix de procession dont nous avons parlé plus haut témoignent de l'influence du frère Hugo qui porta la technique du filigrane à un haut degré de perfection.

Il semblait possible que le reliquaire du Saint-Cierge provînt de cette école d'orfèvrerie. Pourtant certains détails d'exécution, le genre de dessin des nielles, et les fonds guillochés que l'on trouve derrière tous les motifs niellés de la custode du Saint-Cierge ne se retrouvent dans aucune des œuvres conservées en France. Ni la croix du musée de Lille, ni celle de la cathédrale de Saint-Omer, dont les nielles sont remarquables, n'offrent ces particularités. Mais si l'on poursuit

ses investigations jusqu'à Bruxelles et surtout à Namur, on trouve dans les pièces signées du frère Hugo des analogies frappantes, extraordinaires. La petite crucifixion niellée qui se trouve au bas de la croix du musée du Cinquantenaire de Bruxelles est très voisine du reliquaire d'Arras : c'est la même façon large de traiter le dessin, le même fond guilloché. Mais où l'on se trouve non plus en présence d'un simple air de famille, mais de la ressemblance qui éclate entre des frères jumeaux, c'est à la confrontation de l'évêque Lambert de la custode du Saint-Cierge avec le saint Nicolas, patron de l'abbaye d'Oignies, qui se trouve sur la couverture d'évangélaire de Namur, sur un petit reliquaire de cristal et de nielles destiné à une relique du même saint Nicolas (15), personnage qui figure également sous le nom de Saint-Follien dans un troisième reliquaire conservé à la collégiale de Fosses (fig. 5).

Il faut ici se former son opinion : l'argument d'autorité ne sert de rien, mais le rapprochement des photographies est singulièrement éloquent. On ne saurait rien rêver de plus semblable que ces divers échantillons d'un même art. Les moindres détails semblent exécutés de la même façon. Les têtes de ces personnages coiffées des mêmes mitres sont absolument identiques... Il serait assurément téméraire d'affirmer que le reliquaire d'Arras est une œuvre du frère Hugo : les artistes de cette envergure ont des disciples prompts à les imiter. Mais il est bien permis d'envisager que l'orfèvre était sous l'influence de l'école de Namur et qu'il travaillait entre 1220 et 1250. C'est déjà une précision appréciable en matière d'orfèvrerie médiévale !

*

* *

Un autre reliquaire (fig. 7) provient de l'abbaye de Notre-Dame du Verger, à Oisy, où il resta jusqu'à la Révolution. Il appartient maintenant aux Dames Augustines d'Arras. Ce reliquaire est absolument semblable comme travail à une grande croix provenant de la même abbaye et qui est restée dans le Pas-de-Calais jusqu'au début de ce siècle.

Le reliquaire de la Sainte-Épine fut sauvé par Dame Monique Payen qui finit ses jours chez les Augustines d'Arras. Il fut ensuite bien oublié et ce fut une véritable découverte qu'en fit M. l'abbé Lequette. Il se trouvait dans un « état de saleté et de détérioration difficile

à imaginer ». Il fut exposé dans les grandes manifestations d'Art religieux de Malines et de Lille de la fin du siècle dernier. Ces voyages et peut-être quelques autres circonstances moins archéologiques nécessitèrent à l'époque, et encore très récemment, l'intervention d'orfèvres. La dorure offensante qui couvre ce vénérable objet et dissimule en partie la finesse des ciselures fut commise par l'un d'eux. Ce reliquaire fut reproduit dans les *Annales Archéologiques* (16) ; ce dessin est du reste légèrement inexact. Il fut décrit plusieurs fois dans les innombrables publications du chanoine Van Drival, sans que son origine artistique en fût éclaircie (17).

Voici la dernière description qu'en donne Marquet de Vasselot dans son travail sur l'orfèvrerie aux XIII^e et XIV^e siècles, au paragraphe consacré à la France : « Le cylindre en cristal [ce n'est pas un cylindre, mais une sorte de flacon de cristal de roche taillé d'une manière fort curieuse] muni de quatre morceaux saillants en forme de boucliers allongés, qui contient la relique, est porté sur un pied élancé, à base circulaire, sur lequel se détachent en repoussé des feuilles de vigne et des grappes ; il est muni d'un couvercle conique, surmonté d'un bouton orné de six médaillons en argent niellé, décorés de feuillages. Autour du pied se déroule, en capitales gothiques encore peu caractérisées, une inscription latine énumérant les reliques » (18). On lit en effet : *de spinea corona domini : de lancea domini : de clavo domini*.

Il est surprenant que les auteurs des nombreuses descriptions ne se soient pas rendu compte qu'ils se trouvaient en présence de deux objets d'époques bien différentes, l'un servant de support à l'autre. Il faut en effet distinguer entre le vase de cristal et la monture d'argent repoussé. Le vase de cristal, la *capsa* qui contient la relique, est un morceau de cristal de roche curieusement taillé pour en faire une sorte de flacon, rappelant vaguement les flacons à sels dont nos aïeules faisaient usage. « Qu'on se figure, écrit Van Drival, quatre petites barques relevées l'une contre l'autre et soudées par la quille » (19). Le centre de ce flacon est recouvert d'une feuille d'argent incrustée de pierres de couleur fort irrégulières. Il s'agit là d'un objet d'origine orientale, rapporté en France, suivant toute vraisemblance, à l'époque des croisades. Si l'on songe que le monastère du Verger fut fondé par Jean de Montmirail vers 1225, il ne semblera pas surprenant que ce seigneur ait eu en sa possession quelques reliques provenant de la prise de Constantinople en 1206 et qu'il en ait fait cadeau aux

moniales. Notre pays fut particulièrement favorisé à ce point de vue : Eustache de Neuville (qui laissa son nom à Neuville-Vitasse) était le beau-frère de l'empereur de Constantinople, Baudouin de Flandre, qui fit d'abondantes distributions de reliques venant de la chapelle du palais impérial. L'épine de la couronne de N. S. vint donc probablement d'Orient dans son étui de cristal. Mais, commode pour le voyage, cet étui n'était pas pratique pour l'exposition des reliques. On fit donc faire le pied et le couronnement du reliquaie. Et nous n'hésiterons pas à affirmer que ce travail fut fait vers 1230, par des artistes qui nous venaient de la région de Namur.

Ici comme pour le reliquaie du Saint-Cierge, il suffit de comparer des objets possédés jadis par les abbayes de la région de l'entre-Sambre et Meuse avec notre petite monstrance pour trouver des ressemblances frappantes, bien que moins caractérisées, il faut l'avouer. Rapprochez la décoration du pied d'un reliquaie du musée du Cinquantenaire de Bruxelles, du calice de Gilles de Walcourt (fig. 6), ou du reliquaie de la côte de saint Pierre, et vous y trouverez les mêmes feuillages et les grappes de raisin qu'Hugo d'Oignies affectionnait particulièrement. Remarquez l'inscription de notre reliquaie, dont la paléographie est identique à celle du calice signé de Hugo. Voyez la similitude frappante qui existe entre les deux nœuds ornés de nielles et placés entre des couronnes de feuillage, que porte le reliquaie d'Arras, et les trois boutons qui terminent le reliquaie de la côte de saint Pierre : la même description pourrait servir pour les uns et les autres ! Ici encore il s'agit d'une œuvre exécutée dans le premier tiers du XIII^e siècle et par un artiste qui, s'il n'était le frère Hugo, lui ressemblait étrangement dans son travail et avait certainement subi son influence tout à fait directe. Il n'est pas excessif d'ajouter que la délicatesse du travail, l'heureuse proportion de l'ensemble et l'élégance de la ligne font de ce petit reliquaie l'œuvre d'un orfèvre de grand talent et non d'un quelconque disciple.

D'autres objets, et notamment un phylactère de l'église Saint-Nicolas-en-Cité — objet d'une prochaine étude — paraissent avoir vu le jour dans les mêmes régions. De tout cela, il semble résulter que notre pays était étrangement tributaire de la région de Namur. Nous avons cité plus haut l'exemple de Suger. E. Molinier faisait remarquer que « en étudiant l'histoire artistique de notre pays, on a la plupart du temps oublié de faire abstraction de limitations de frontières qui

n'avaient point, au Moyen Age, le sens étroit que nous pouvons leur accorder depuis trois ou quatre siècles. Les pièces d'orfèvreries créées sur l'ordre de Suger dans l'Île de France avant le milieu du XII^e siècle peuvent donc être considérées comme des œuvres exécutées sous une influence purement germanique » (20). Depuis les travaux de Molinier, cette affirmation a été un peu changée. On a découvert qu'il fallait plutôt faire hommage à la vallée de la Sambre et de la Meuse d'un grand nombre de ces pièces d'orfèvrerie. Et, bien plus, on a reconnu que, en ce qui concerne le XIII^e siècle notamment, c'est de France que venait l'inspiration. Les savants auteurs du *Mémorial de l'Exposition des trésors d'art de Namur* (1930) disent en effet : « Avec Nicolas de Verdun, commence chez nous le règne du style français, celui des grandes cathédrales françaises, qui finira par tout subjuguier. L'un des meilleurs élèves de cet artiste lorrain fut le frère Hugo d'Oignies » (21). Échanges curieux d'influences ! Il est en effet très intéressant de rapprocher les décorations gravées au revers de certains phylactères de Namur des dessins de l'album de Villard de Honnecourt, originaire du Cambrésis... Il y a d'étranges similitudes dans les sujets, dans les attitudes des personnages et même dans ce qui est plus personnel à chaque artiste, dans ce que certains paléographes appellent le *ductus*, la manière de tracer. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher ces ressemblances. Il faudrait aussi rechercher si Villard de Honnecourt, qui voyagea beaucoup et passa notamment par Reims, n'eut pas de cette manière des rapports avec la province de Namur : entre Namur et Reims des échanges étaient fréquents : les preuves en abondent. D'autre part, l'évêché d'Arras était, à cette époque, suffragant de Reims et les puissants archevêques de ce siège entendaient bien montrer leur pouvoir : d'où des visites nombreuses de l'archevêque et du clergé rémois dans la région d'Arras. Tous ces faits historiques ont eu leur répercussion sur l'histoire de l'art et rendent plus compréhensibles les rapports étroits qui unissent nos pièces d'orfèvrerie médiévales à celles qui font la gloire des musées et des monastères de nos voisins et amis belges (22).

Abbé J. LESTOCQUOY.

NOTES

(1) DE LINAS, *Annales archéologiques*, t. X ; reproduit dans *La Confrérie de N.-D. des Ardents d'Arras*, 1857. Cette description est antérieure à la restauration de 1860. On peut remarquer des détails qui ont été omis dans cette restauration ; par exemple, de Linas décrit et même reproduit dans ses gravures les chimères qui décorent la plupart des bandes de nielles et note que quelques-uns de ces petits monstres portent des couronnes. Actuellement ce détail a disparu.

(2) Manuscrit de la bibliothèque d'Arras 161 (ancien 874), ff. 251-260 v. Voici le titre complet de ce travail : « Ad generosissimum principem Adrianum a Croy, Comitem Rhodinum, aurei velleris equitem, Flandrie et Arthesii gubernatorem, necnon ad ornatissimos dominos Ludovicum a Martigniaco presidem, ceterosque equites et consiliarios in provincia Artesiensi, de origine Comitatus Arthesii et Comitum eiusdem brevis enarratio. » L'auteur ne se nomme pas. Mais il assure qu'il a fait l'inventaire des chartes d'Artois et n'avance rien qui ne soit sûr et appuyé sur des documents écrits. « Ceterum cum hec qualiacumque a Carthophylatio Arthesiensi mihi concredito magna ex parte collegerim... » (f. 216). Il commence sa chronique à 1170 et s'arrête en 1549. Adrien de Croy, comte du Roeulx, tint les États d'Artois 14 fois, de 1527 à 1547 (HIRSCHAUER, *Les États d'Artois*, Paris, 1923, I, p. 54, n. 5). Il mourut en 1553. Louis de Martigny présida le Conseil d'Artois de 1547 à 1553. Denis de Bersaques, licencié ès lois, garde des Chartes d'Artois à partir du 19 mars 1545, est vraisemblablement l'auteur de notre compilation. Voici ce qu'il dit relativement à notre sujet : « 1323. — Cereum illum Atrebatensem plurimum ornavit [Mahaut d'Artois] qui celitus anno M. C. quinto a Beata Virgine in manus Lamberti dive memorie episcopi in sua ecclesia visibiliter transmissus est duobus astantibus... » Il est difficile de désirer plus vague.

(3) J. M. RICHARD, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, Paris, 1887. On trouve dans les comptes de Mahaut quantité de mentions de reliquaires, notamment « un vaisseau d'argent doré à mettre dans le sanctuaire de la chapelle d'Arras » (p. 252).

(4) FERRY DE LOCRE, *Chronicon Belgicum*, Arras, 1616, p. 452 : « Eadem princeps Macthildis comes Cereum Atrebatensem, Beati Audomari caput, aliasque sanctorum Reliquias mirifice decoravit ». Il y a déjà une légère amplification du « plurimum ornavit » de Bersaques.

(5) FERRY DE LOCRE, *Op. cit.*, pp. 379-380 : « Anno 1215. Atrebatum, in minoris fori medietate, elegantissima Pyramis constructa, in qua reclusus est sacer ille Cereus... »

(6) *Chronique de Démazière*, in : L. CAVROIS, *Cartulaire de N.-D. des Ardents*, Arras, 1876, p. 68, n. 1.

(7) TERNINCK, *N.-D. du Joyel*, Arras, 1853, p. 61 ; DE LINAS, *La Confrérie de N.-D. des Ardents*, Arras, 1857, p. 57.

(8) CAVROIS, *Op. cit.*, p. 27.

(9) La forme des fils constituant le filigrane n'est pas la même dans les parties d'époque différente. Les tracés des nielles sont beaucoup plus réguliers, plus mécaniques dans les parties modernes. On y sent cette sécheresse qui caractérisa le gothique de Viollet-le-Duc.



Fig. 1

Custode du Saint-Cierge d'Arras



Fig. 2
La Vierge



Fig. 3
L'Evêque Lambert



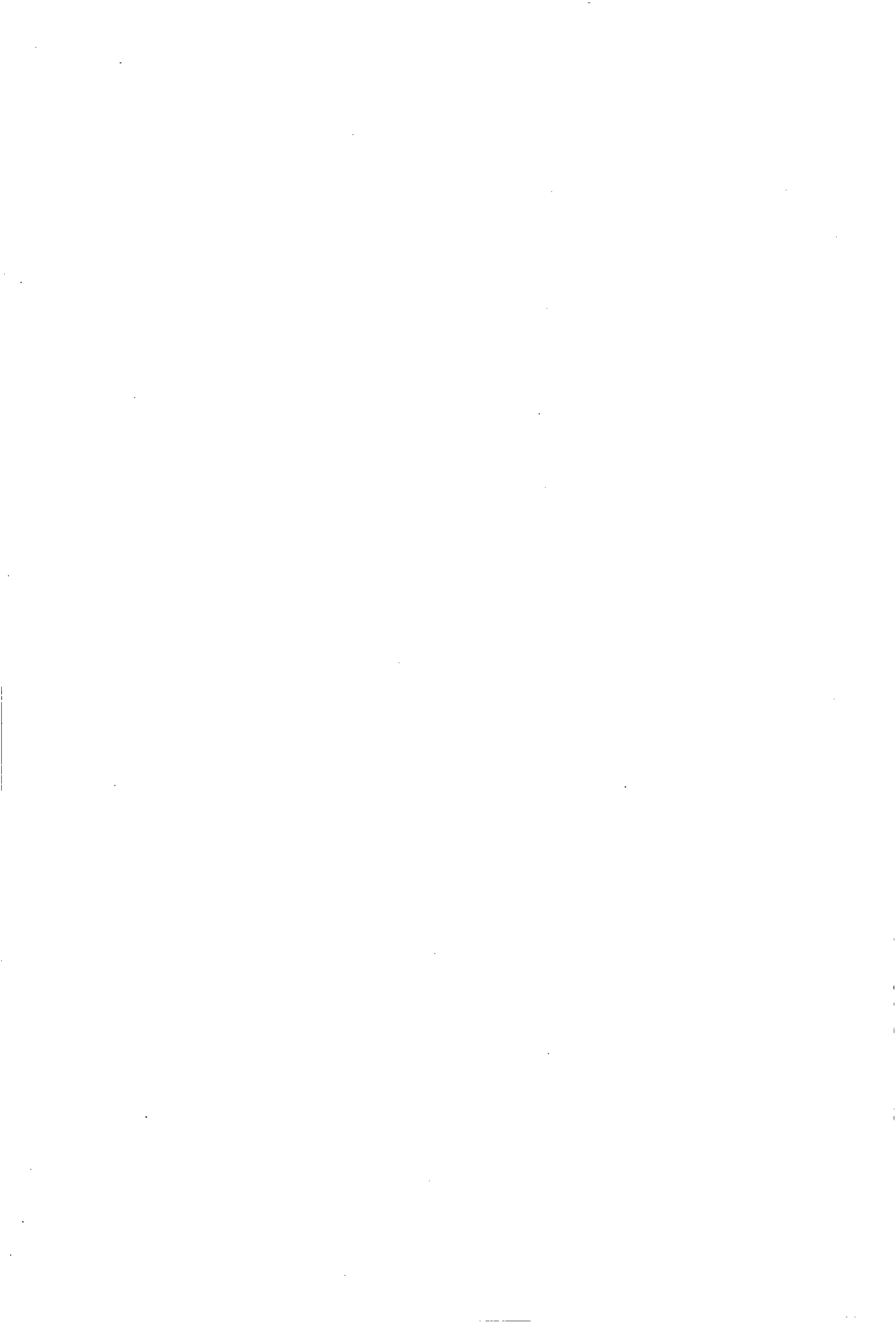
Fig. 4
Le Ménestrel à genoux



Fig. 5
Buste-Reliquaire de Saint Folien



Fig. 6
Calice de Gilles de Walcourt



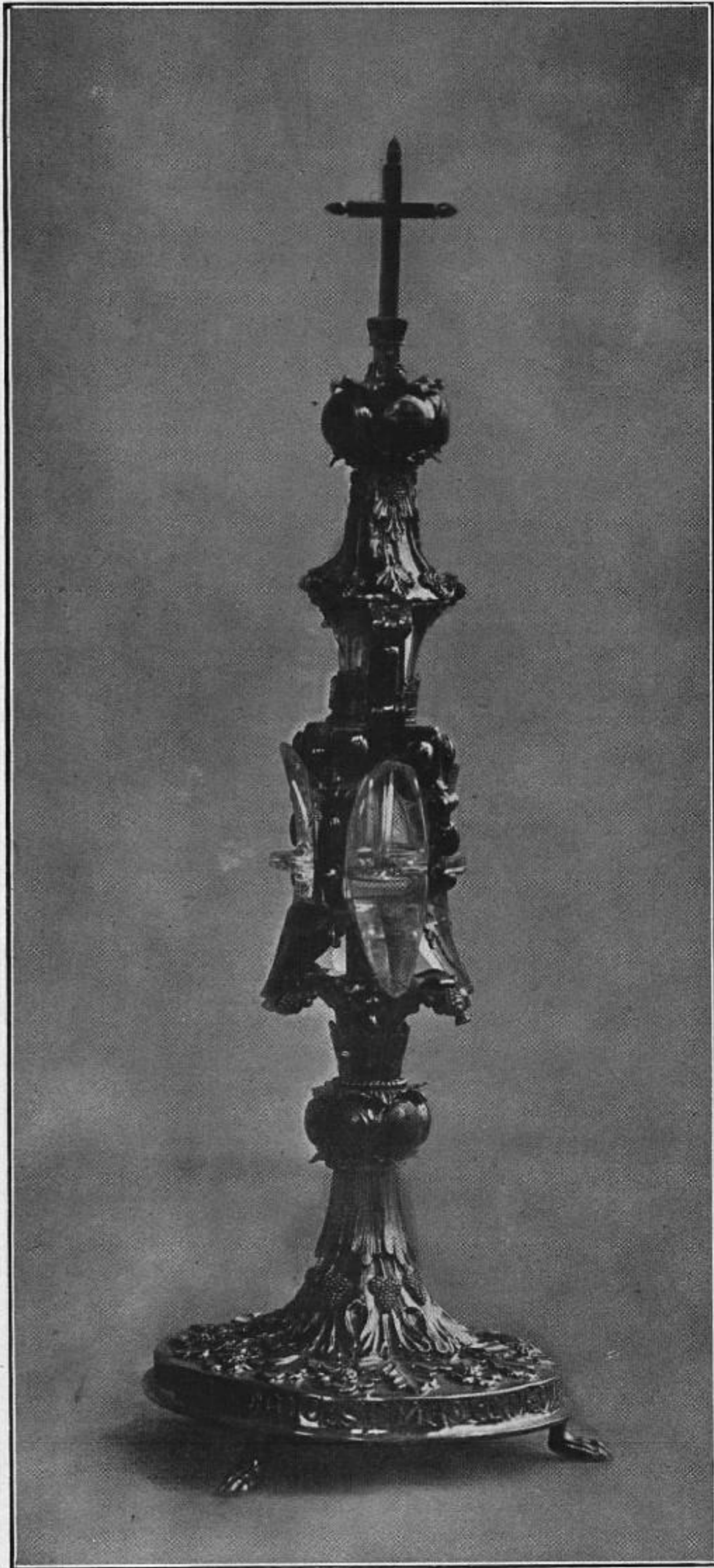


Fig. 7

Reliquaire de la Sainte-Epine d'Arras



(10) Les dessins de de Linas sont infidèles. Le pauvre Lambert a perdu une main. Les autres personnages ont hérité de physionomies peu sympathiques. La Vierge a un regard de la dernière étrangeté...

(11) *L'orfèvrerie et l'émaillerie aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans A. MICHEL, *Histoire de l'art*. t. II, 2, p. 929.

(12) COURTOY et SCHMITZ, *Mémorial de l'exposition des trésors d'art*, Namur, 1930, pp. 4, 5.

(13) CARTON DE WIART, *Histoire des deux Hastière et de Waulsort*, Namur, 1927, p. 29.

(14) E. MALE, *L'art religieux en France au XII^e siècle*, p. 157.

(15) *Catalogue de l'exposition des trésors d'art de la province de Namur* ; voir aussi COURTOY et SCHMITZ, *op. laud.*, pl. XII, pour la plaque de St-Follien.

(16) *Annales Archéologiques*, t. IX.

(17) *Exposition de Lille, 1874. Études sur les objets d'art religieux*, par M. le chanoine Van DRIVAL, Lille, 1877, p. 168.

(18) *Orfèvrerie et émaillerie aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans A. MICHEL, *Histoire de l'art*. II, 2, pp. 925-926.

(19) Cf. *Exposition de Lille, op. cit.*, p. 168.

(20) E. MOLINIER, *Évolution des arts mineurs du VIII^e au XII^e siècle*, dans A. MICHEL, *Histoire de l'art*. I, 2, p. 864.

(21) COURTOY et SCHMITZ, *op. laud.*, p. 4.

(22) P.-S. — Il m'est infiniment agréable de remercier ici M. le chanoine Schmitz qui, à Namur, me donna la facilité d'accéder au trésor des Sœurs de Notre-Dame. Ma reconnaissance est très vive aussi envers les religieuses qui ont bien voulu sortir pour moi de leurs vitrines les merveilles du frère Hugo : faveur rarement accordée que j'apprécie à sa valeur. Quant à M. Courtoy, il m'est impossible de dire ici tout ce que je dois à son aimable érudition. Il n'y a pas qu'au XIII^e siècle que les relations ont été cordiales et fréquentes entre Arras et Namur !

J. L.



DE L'UTILITÉ DU BLASON POUR DATER LES ÉGLISES

Les églises de la période flamboyante et de la Renaissance sont assez souvent datées. Cependant, bon nombre d'entre elles ne portent — ou n'ont gardé — aucun millésime. Mais, fort souvent, les seigneurs, patrons ou bienfaiteurs, ont fait sculpter leur blason sur le portail ou à la maîtresse-voûte. Cet écusson, surtout s'il est accompagné de celui de la femme, permet parfois de serrer de près la date du monument.

Beaucoup de ces armoiries, malheureusement, ont été martelées à la Révolution, ou remplacées par l'écu d'un seigneur moins ancien. Néanmoins, il en reste encore assez grand nombre pour que cet examen héraldique apporte une contribution utile à la datation de nos églises de la fin du Moyen Age (1).

(1) Ch. DE BEAUREPAIRE, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, 1872, p. 424, est beaucoup trop sévère pour cette illustration héraldique de nos vieilles églises, si utile pourtant à la science : « Il faut convenir », dit-il, « qu'on faisait alors des armoiries un scandaleux abus dans la plupart des églises ; les seigneurs patrons, laïques ou ecclésiastiques, *timbraient* les édifices sacrés avec aussi peu de façon que s'il se fût agi de leurs maisons ou de leur argenterie, et l'on ne saurait imaginer combien de riches verrières ont dû leur destruction à cette manie ».

Heureuse manie ! *Felix culpa* ! Si quelque chose me scandalise, pour ma part, c'est le vandalisme des brutes jacobines qui ont brisé ou martelé ces précieux mémoriaux héraldiques. Et la délibération du Chapitre de Rouen, s'opposant en 1511 à ce qu'on mît au grand portail les armes du cardinal d'Amboise, ne me paraît nullement sage, ni digne de louanges. Défions-nous de tout ce qui ressent l'envie mesquine, ou la stupide égalité.

Le même *Bulletin*, tome III, p. 389 (1875), nous donne d'ailleurs, sous la plume de M. Le Filleul des Guerrots, la preuve de l'utilité historique du blason : on voit, sculptées sur l'église de Barville (hameau de Cany-en-Caux), les armes des Canesson : *d'azur à 3 couronnes d'or* et leur devise : *In Deo spero*. Or, divers

En voici quelques exemples, empruntés à la Basse-Picardie et à l'Artois.

PAS-DE-CALAIS

ALETTE (canton d'Hucqueliers). — La tour placée au centre de l'église est un beau monument, déjà à peu près gothique, qu'Enlart date de 1170 environ (1). Mais, trois siècles et demi plus tard, le rez-de-chaussée a été entièrement remanié ; ses deux arcs d'entrée, sur la nef et sur le chœur, ont été refaits, en tiers-point, avec une mouluration prismatique retombant sur des demi-piliers octogones ; la voûte a été également refaite, d'ogives avec une clef aux armes mi-parties de Nicolas de Monchy, seigneur de Mont-Cavrel : *de gueules à 3 maillets d'or*, et de Jossine d'Ailly, sa femme : *de gueules à 2 branches d'alisier d'argent, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits*.

Nicolas de Monchy et Jossine d'Ailly se sont mariés par contrat du 5 octobre 1516 ; Nicolas est mort entre 1551 et 1554. C'est entre ces deux dates que fut faite la voûte du clocher (2).

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Hucqueliers*, p. 3. — *Id.*, *La Picardie hist. et monum.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 143.

BEAURAINVILLE (canton de Campagne-lez-Hesdin). — Le chœur et le transept sont de style flamboyant, sans mélange de Renaissance. La voûte du croisillon sud portait autrefois l'écu suivant, brisé lors de la restauration de 1873, mais heureusement lu par M. de Calonne : *écartelé 1 et 4 de CROY : d'argent à 3 fasces de gueules ; 2 et 3 de RENTY : d'argent à 3 doloires de gueules ; sur le tout, écartelé : 1 et 4) LORRAINE : d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent ; 2) ALENÇON : d'azur à 3 fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules*

auteurs avaient contesté la possession de la terre de Cany-Barville par les Canesson, sous prétexte que ceux-ci étaient seigneurs de Cany-sur-Thérain en Picardie, — ce qui est d'ailleurs incontestable. L'écusson de l'église de Barville prouve péremptoirement que les Canesson ont bien possédé aussi la seigneurie de Cany au pays de Caux.

(1) *Monuments de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, p. 173.

(2) Abbé THOBOIS, *Le Château et les seigneurs de Mont-Cavrel*, p. 88.

chargée de besants d'argent ; 3) HARCOURT : *de gueules à 2 fasces d'or* (1). L'encadrement était formé de B sculptés.

Or, l'écusson ainsi écartelé a été porté, nous dit M. de Calonne (2), par trois générations de Croy, de 1475 à 1553, en souvenir de l'alliance d'Antoine de Croy avec Marguerite de Lorraine.

Cette alliance est du 5 octobre 1432. Leur fils Philippe, sire de Croy, et Jean II, sire du Rœulx, furent les premiers qui durent écarteler ainsi. Philippe se maria en 1455. Le quartier d'Harcourt vient de Marie d'Harcourt, mère de Marguerite de Lorraine (3).

La Généalogie et Descente de la très illustre maison de Croy, par Jean Scohier, Beaumontois, imprimée à Douai en 1589 par la veuve Jacques Boscard, nous donne le dessin et l'explication (p. 12) des armes de Marguerite de Lorraine : « écartelées au premier et dernier canton de Lorraine qui est d'or à la bande de gueulle chargée de trois allé-rions d'argent ; au second d'Alençon, qui est d'azur à 3 fleurs de lys d'or..., à la bordure de gueulle chargée de bezantz d'argent, et le tiers canton de Harrecourt qui est de gueulle à deux fasces d'or. » (4).

Selon M. le prince Eugène-Gustave de Croy-Solre (lettre du 25 octobre 1931), le troisième quartier serait, non Harcourt, mais S^t-OMER-WALLON-CAPELLE : *d'or à 2 fasces de gueules*.

Jean II, ci-dessus, épousa Jeanne, dame de Crésecque en Artois et de Clarques, fille de Jean et de Marie de Wallon-Capelle (5).

Je ne sais où M. de Calonne a noté les dates précisées de 1475 et de 1553. 1475 est celle de la mort d'Antoine de Croy. Jean II vivait en 1487. L'écu composé comme ci-dessus paraît avoir été porté par la descendance de Ferry de Croy, fils aîné de Jean II, éteinte vers 1585. J'ignore si Jean III, second fils de Jean II, et sa descendance le portaient également (6).

En fait de monuments de date certaine portant le même blason, je relève seulement, parmi les nombreux sceaux de la maison de Croy publiés dans les recueils sigillographiques, les trois qui suivent :

(1) M. de Calonne imprime : 1 Lorraine, 2 Alençon, 3 et 4 Harcourt. C'est un lapsus. Il faut lire : 1 et 4 Lorraine, 2 Alençon, 3 Harcourt. J'ai vu d'ailleurs le dessin original de M. de Calonne, conforme à cette dernière leçon.

(2) *Dict. hist. et archéol. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil*, 1875, p. 11.

(3) Cf. P. ANSELME, t. V, pp. 637-638.

(4) Communiqué par M. Octave Le Maire, de Bruxelles.

(5) P. ANSELME, *ibid.*, p. 645.

(6) Note du prince E.-G. de Croy-Solre.

Eustache de Croy, évêque d'Arras, 1530 (Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 2299). — Le même, 1537 (*Sceaux de Flandre*, n° 5806).

Adrien de Croy, comte du Rœulx, seigneur de Beaurain, 1545 (Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 284).

Une pierre sans date, trouvée à Bruay par M. Pentel, porte un écu identique.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais* t. IV, *canton de Campagne-lez-Hesdin*, p. 4. — *Id.*, *La Picardie hist. et monum.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 156.

BEUTIN (canton d'Étaples).

Chœur voûté, de très petites dimensions (7 m. 15 × 3 m. 75) et très simple, de la dernière période gothique. Son plan est assez particulier : il comprend deux travées droites et un chevet à trois pans ; le tout est voûté de deux croisées d'ogives, dont la seconde couvre à la fois la seconde travée droite et le chevet. Les retombées orientales de la voûte portent sur le milieu des pans obliques, et c'est à cet endroit, en non aux angles, que s'appliquent extérieurement les contreforts.

Les deux clefs sont armoriées ; bien qu'on les ait bûchées, elles sont encore lisibles. Celle du chevet, la plus endommagée, porte les trois lions des Halluin (*d'argent à 3 lions de sinople armés, lampassés et couronnés d'or*).

La clef du chœur porte un écu parti : à dextre, trois billettes ; à senestre, trois lions contournés. Le second parti est aux armes des Halluin, seigneurs d'Attin et Beutin au XVI^e siècle. Quel est le premier ? Les lions étant contournés, il est probable que l'écu tout entier est contreposé, que le parti de senestre doit être placé à dextre et réciproquement. Il faudrait donc voir, dans cet écu, les armes de Valentin de Halluyn, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Bernieulles en 1535, mort avant 1542 (1) et de Godeliefve Le Taintellier, sa femme, qui lui apporta en mariage les terres d'Attin et de Londefort, et qui était veuve en 1550 (2). Leur fils, Nicolas de Halluin, épousa Marguerite de Fiennes, et en eut une fille unique, Jehanne,

(1) E. DE ROSNY, *Recherches généalog. sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guînes* ; Boulogne, 1875, t. II, p. 717.

(2) Quittance de relief ; archives de M. Le Cat du Bresty.

qui s'allia, le 20 décembre 1590, à Charles de Belloy-Landrethun. L'écu aux 3 billettes n'étant certainement ni celui de Fiennes ni celui de Belloy, je l'attribue à la famille Le Taintellier, dont les armes sont inconnues jusqu'ici.

Le chœur de Beutin est donc antérieur à 1542.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Étaples*, p. 11. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil, ut supra*, p. 169.

LE BIEZ (canton de Fruges). — La voûte du chœur, très ornée, a été faite et refaite à plusieurs reprises. En effet, l'une de ses clefs porte le monogramme IHS en lettres romaines du XVII^e siècle, et une autre, la date 1628. Mais les deux suivantes sont aux armes du célèbre et malheureux maréchal de France, Oudart du Biez, qui est la plus grande illustration de ce village, et à celles de son gendre, Jacques de Coucy-Vervins, indigne héritier d'un si grand homme de guerre.

1^o du Biez : *d'or à 3 fasces de sable, surmontées en chef de 3 merlettes du même*. Écu timbré d'un heaume taré de profil, cimé d'une aigle essorante et soutenu de deux anges ; lambrequins ; collier et croix de Saint-Michel.

2^o Coucy-Vervins : *fascé de vair et de gueules de 6 pièces* ; couronne de comte ; collier de l'ordre du Roi.

Le maréchal étant mort en 1551 et Vervins ayant été supplicié deux ans auparavant, il est évident que ces écussons ont été placés entre 1537, date du mariage de Vervins avec Isabeau du Biez, et 1549 ; ils sont donc bien antérieurs à l'an 1628 et la voûte, par conséquent, n'a pas été bâtie d'un seul jet. D'ailleurs, en 1628, la terre du Biez n'appartenait plus aux Coucy ; Guillemette de Coucy, fille aînée de Vervins, l'avait portée dans la maison de Croy-Solre par son mariage avec Philippe de Croy.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Fruges*, pp. 60-61.

BRIMEUX (canton de Campagne-lez-Hesdin, Pas-de-Calais). — Très beau chœur de style flamboyant, avec chapelle seigneuriale au nord, surmontée du clocher. Le chevet est à trois pans. Sur le pan sud, à droite du maître-autel, une très belle piscine géminée, ornée d'une abondante tracerie flamboyante, vraie dentelle de pierre, porte deux

écus : 1° Melun : *d'azur à 7 besants d'or, 3, 3, 1, au chef du même* ; 2° parti : au 1, Melun ; au 2, de Hornes : écartelé aux 1 et 4 de Hornes : *d'or à 3 cors de gueules* ; au 2, de Guasbecke : *de sable au lion d'argent (alias léopard)* ; au 3, de Hondschoote : *d'hermines à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'or*.

Les clefs de la voûte du chœur portent les mêmes écussons.

Hugues de Melun, vicomte de Gand, épousa Jeanne de Hornes le 15 octobre 1495 ; il mourut le 27 novembre 1524 et sa veuve testa au château de Brimeux le 14 janvier 1534 (1) (1535 n. st.) (2).

C'est donc entre 1495 et 1524 qu'il faut placer la construction du chœur de Brimeux.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, pp. 13 et 89. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 170.

BUIRES-LE-SEC (canton de Campagne-lez-Hesdin). — L'église accuse plusieurs époques : le chœur et la nef sont du XVI^e siècle ; le transept, de construction très irrégulière, conserve des restes du XIII^e et du XIV^e, avec des réfections plus récentes.

Les retombées de la voûte du chœur, comme les murs, sont du XV^e ou XVI^e siècle ; on y voit, sur deux culs-de-lampe, un écu au créquier, armes de la famille Colet, qui, au XIII^e siècle, posséda la seigneurie de Buires. Un autre écu est écartelé de Croy et de Renty (3), avec, sur le tout, un écusson effacé. Les tas de charge et les nervures de la voûte ont été refaits au commencement du XVII^e siècle, comme le prouvent la date 1617 et l'écu de Henri de Montmorency, duc de Danville, amiral et connétable de France, et seigneur de Buires et Maintenay après son aïeul, le célèbre connétable Anne.

Cet exemple prouve qu'il ne faut pas se fier aveuglément à la présence d'un écusson pour dater un monument, car il est arrivé plus d'une fois qu'une voûte écroulée a été refaite, et, en ce cas, la date ou les armoiries qu'elle porte ne commémorent que l'époque de la

(1) J'ai imprimé par *lapsus* 1554 (*Épigraphie* citée, p. 89). Jeanne de Hornes vivait d'ailleurs encore le 17 septembre 1550 (Minutes de Malingre, notaire à Montreuil).

(2) P. ANSELME, *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. V, p. 237.

(3) Voir ci-dessus BEURAINVILLE. On ne voit pas trop pour quelle raison figure ici l'écu de cette illustre famille, qui n'a jamais possédé de seigneurie à Buires ; sans doute est-ce à titre de suzerains, comme châtelains de Beurain, que les Croy auraient fait placer ici leur blason.

restauration. L'examen attentif de la construction permettra presque toujours de reconnaître si le monument a été retouché.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, pp. 19-20. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 179.

CLENLEU (canton d'Hucqueliers). — Charmante église flamboyante bien homogène et entièrement voûtée (même la nef, ce qui est très rare dans la région).

Les clefs de voûte du chœur sont ornées d'écussons qui permettent de dater l'église des environs de l'an 1500.

Le premier écu est écartelé : 1 et 4 au lion rampant ; 2 et 3 à deux bandes ; sur le tout : au lion rampant et à la bande brochante. Le second est parti, à dextre comme dessus ; à senestre, écartelé : 1 et 4 à trois écussons ; 2 et 3 au chef d'hermines ; sur le tout, à trois étoiles mal ordonnées, accompagnées de trois croix recroisetées.

Quelles sont ces armes ? Le lion rampant est le blason de la famille d'Ostove, qui posséda la seigneurie de Clenleu dès la fin du XV^e siècle (1) : *d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules*.

Quant à l'écusson sur le tout du second écu, il se rapporte à la maison de Boufflers : *d'argent à 3 molettes de gueules, accompagnées de 9 croisettes recroisetées au pied fiché du même, 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe, posées 2 et 1*. Il est vrai que l'écu de l'église de Clenleu ne porte que 3 croisettes au lieu de 9, mais cette difficulté disparaît quand on considère que primitivement Boufflers a dû porter un semis de croisettes, en nombre indéterminé (comme les fleurs de lys des armes de France). Quant à l'identification des molettes avec les étoiles, elle ne souffre pas de difficulté.

Ces données me permettent déjà d'affirmer que l'église de Clenleu a été bâtie par Guillaume d'Ostove, sire de Clenleu et de Neuville, allié avant 1500 à Marie de Boufflers, fille de Jean, chevalier, et de Péronne de Ponches (2).

Reste à déterminer les quartiers des deux écussons (3). Pour le premier, il est écartelé aux 1 et 4 d'Ostove, aux 2 et 3, à deux bandes. Ce doit être une demoiselle d'Outreleau, alliée à un d'Ostove, qui

(1) En 1477, cette terre appartenait encore au sire d'Anglure, avoué de Thérouanne. Dès 1500, elle était à Guillaume d'Ostove.

(2) E. DE ROSNY, *Recherches généalog.*, t. III, p. 1099.

(3) Les identifications qui suivent, à partir d'ici, sont dues à feu M. A. de Rosny.

n'est pas reprise dans les généalogies connues ; elle portait *d'argent à 2 bandes de gueules*.

L'écu en abîme est un composé des deux écus, mais on y aura oublié une bande.

Dans le second écusson, on croit reconnaître les armes de Marie de Boufflers, mariée : 1° avant 1498 à Guillaume d'Ostove, seigneur de Clenleu et 2° à Jean de Boubers-Abbeville, seigneur de Tuncq, qui porte trois écussons. Et écartelé (de Lichtervelde) : *d'azur au chef d'hermines*. Les nobiliaires de Belleval et d'E. de Rosny ont oublié le second mariage, mentionné par le Père Anselme (1). L'alliance Lichtervelde n'est pas citée par les généalogistes ; on ne propose ici cette famille que parce qu'on n'en connaît pas d'autre portant ces armes.

Quoi qu'il en soit de ces quartiers, l'attribution Ostove-Boufflers est certaine et permet de dater l'église de 1500 environ.

Les deux mêmes écussons se retrouvent sur deux jolis panneaux de chêne, provenant d'un ancien retable et récemment adaptés à un confessionnal.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Hucqueliers*, p. 31. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 188.

FLERS (canton de St-Pol). — L'église a peu de caractère, sauf la jolie petite chapelle seigneuriale qui forme le croisillon sud du transept. Quatre des clefs de sa voûte portent des anges tenant devant eux des écussons :

1° La Viefville : *fascé d'or et d'azur de 8 pièces, à 3 annelets de gueules brochant sur les deux premières fascés*.

2° Écu en losange : parti : au 1, de La Viefville ; au 2, de Griboval : *écartelé 1 et 4 de sable à 3 molettes d'argent ; 2 et 3 d'argent à 3 fleurs de lys au pied nourri de gueules*, qui est Quiéret.

3° La Viefville, avec double brisure : un lambel de trois pendants, et une étoile en chef entre les deux premiers annelets.

4° Écu en losange : parti : au 1, de Saveuse : *de gueules à la bande d'or acc. de 6 billettes du même en orle* ; au 2, de La Viefville.

Ces écussons permettent de dater approximativement la chapelle : Charles de La Viefville, chevalier, gouverneur de Namur, chambellan des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, épousa Jacqueline de

(1) Tome V, p. 82.

Griboval. — Griboval écartelait de Quiéret à cause de l'alliance d'Enguerrand de Griboval, vivant en 1387, avec Marie Quiéret.

Ferry, seigneur de Saveuse et de Beauvoir, allié à Charlotte de La Viefville, fille de François et d'Anne de Nœufville.

Quant à l'écu de La Viefville avec brisure, il doit appartenir à Philippe, fils aîné de Charles et de Jacqueline de Griboval.

La tour du clocher, située en avant-corps, a perdu sa voûte, mais un des culs-de-lampe, qui a subsisté, porte les armes de Nœufville-Matringhem : *d'or fretté de gueules*. François de La Viefville, seigneur de Frestoy, Flers, Flammermont, était en 1533 veuf d'Anne de Nœufville. Ce sont ces deux époux qui construisirent la tour.

La chapelle seigneuriale semble donc dater des environs de l'an 1500, et la tour serait plus jeune d'un quart de siècle environ.

Cf. E. EDMONT, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. VI, pp. 315-316.

GIVENCHY-LEZ-LA BASSÉE (canton de Cambrin). — Cette église, complètement détruite par les Allemands en 1914, avait une belle tour de briques et pierres, dont le portail était orné, à sa clef, d'un écu en losange : parti : 1) *d'or à 3 cors de sinople virolés d'argent et liés de gueules*, qui est de La Fosse ; 2) *d'azur à l'écusson d'argent, à 3 merlettes d'or en chef*, qui est de Beaufremez. C'est l'écu de Marguerite de Beaufremez, femme de Porrus de La Fosse, seigneur de Givenchy (1). On ne connaît pas la date du mariage de ces deux époux, mais Pierre de La Fosse, père de Porrus, étant mort en 1509 (2), on peut affirmer que la tour de Givenchy remontait à la première moitié du XVI^e siècle.

Par ailleurs, Marguerite de Beaufremez, étant veuve de Porrus de La Fosse, reçoit des constitutions de rente à son profit les 8 janvier 1554 (n. st.) (3) et 6 avril 1560 (n. st.) (4). Il nous manque la date de la mort de Porrus.

Cf. H. DE LA GICLAIS, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. II, p. 117.

(1) M. DE LA GICLAIS a le tort de dater cet écu de la deuxième moitié du XVI^e siècle.

(2) *Nobiliaire d'Artois*, ms. de la Bibliothèque G. Sens à Arras ; généalogie de La Fosse. Et autres mss. généalogiques de diverses sources.

(3) *Arch. du Nord*, B. 1826, f^o 133 v^o.

(4) *Id.*, B. 1829, f^o 62 v^o.

HUBERSENT (canton d'Étaples). — Chœur d'architecture flamboyante. La voûte porte à sa clef les écussons de Melun et de Hornes, comme à Brimeux (cf. ci-dessus).

La date du chœur d'Hubersent doit donc être circonscrite entre 1495 et 1524.

Cf. Baron DE CALONNE, *Dict. hist. du Pas-de-Calais, arrond. de Montreuil*, pp. 9 et 109. — R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Étaples*, p. 53. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 283.

LONGVILLIERS (canton d'Étaples). — Jolie église flamboyante, en forme de croix latine.

La clef de voûte du croisillon nord porte les armes de François de Créquy, seigneur de Douriez : écartelé 1 et 4 Créquy : *d'or au créquier de gueules* ; 2 et 3 contrécartelé 1 et 4 La Tour : *semé de France, à la tour d'argent* ; 2 et 3 d'Auvergne : *d'or au gonfanon de gueules* ; sur le tout Boulogne : *d'or à 3 tourteaux de gueules*.

François de Créquy devint seigneur de Longvilliers par son mariage, en 1473, avec Marguerite Blondel ; elle mourut sans enfants en 1513 et lui en septembre 1518. Ces dates limitent celle de la construction de cette partie de l'église.

Ajoutons que la verrière du maître-autel contient deux écussons : le premier, de Blondel : *de gueules à l'aigle éployée d'argent, à une seule tête* ; cimier : la même aigle issante. Le second, parti : 1) Blondel ; 2) écartelé aux 1 et 4 Courteheuse : *d'argent à la croix ancree de gueules* ; au 2, *d'argent à 3 doloires de sable, 2 et 1* ; au 3, *d'argent à 3 lozanges de gueules, en fasce*. L'écu tenu par un dextrochère portant une courroie liée.

Ce sont les armes des père et mère de Marguerite Blondel : Jean Blondel, chevalier, seigneur de Dominois, de Grévillers, puis de Longvilliers, qu'il acquit en 1437 d'Oudart Blondel de Pamèle, son cousin ; et sa femme Chrétienne de Courteheuse, dame d'Autingues (1). Elle était fille d'Osthe de Courteheuse, chevalier, baron du Val-en-Surques, seigneur d'Autingues, et de Jacqueline de Rabaudanges (2).

La présence de cet écu à la « maîtresse-vitre » porte à croire que le chevet serait plus ancien que le croisillon nord. Cependant toute

(1) Bib. Nat., Pièces orig., vol. 372, Blondel.

(2) Pierre D'HOZIER, *Généal. ms. Blondel de Joigny*, biblioth. du M^{is} de Longvilliers.

l'église paraît bien avoir été construite d'un seul jet. Il est probable que les travaux, commencés par l'abside, furent exécutés avec quelque lenteur, et que Jean Blondel, encore vivant quand on construisait le chœur, était remplacé par son gendre lors de l'érection du transept.

Cf. R. RODIÈRE, *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Étaples*, p. 60. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, pp. 288 et 290.

MAINTENAY (canton de Campagne-lez-Hesdin). — L'église est un joli monument du commencement du XIII^e siècle ; seul, le croisillon sud a été refait dans le style flamboyant. Sa voûte est portée sur liernes et tiercerons ; les nervures prismatiques ont des gorges profondes, où se détachent de gracieux rinceaux séparés par une torsade (1). Les clefs sont ornées de petits médaillons représentant les instruments de la Passion, une fleur de lys florencée et deux écussons : le premier, d'Orléans-Longueville : *de France, au lambel et à la barre de gueules* ; le second, écartelé d'Harcourt : *de gueules à 2 fasces d'or*, et de Maisnières-Ponthieu : *d'or à 3 bandes d'azur* (il y a, au 3, un bandé de 6 pièces ; le deuxième quartier est effacé).

Jeanne de Ponthieu, dame de Maintenay, morte sans enfants de ses deux mariages, laissa, par sa mort, vers 1378, la seigneurie de Maintenay à sa cousine Blanche de Ponthieu, femme de Jean V, comte d'Harcourt et d'Aumale.

Jeanne d'Harcourt, sa descendante, femme répudiée du duc René II de Lorraine, morte en 1489, laissa par testament sa terre de Maintenay, avec Tancarville, Montgommery et ses autres domaines, à son cousin François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.

C'est à ce dernier, mort le 25 novembre 1491, ou plutôt à son fils François II, premier duc de Longueville, mort en 1512, qu'il faut attribuer la construction du croisillon sud de Maintenay.

Cf. R. RODIÈRE, *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, p. 58. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 306.

MARESQUEL (canton de Campagne-lez-Hesdin). — Chœur gothique. Les culs-de-lampe de la voûte du chœur forment tout un armorial,

(1) « Les ogives elles-mêmes sont parfois découpées à jour : au XIV^e siècle, Renwez (Ardennes) ; au XVI^e, dans la chapelle seigneuriale de Maintenay » (ENLART, *Manuel d'Archéologie*, I, *Monuments religieux*, 1^{re} édit., p. 507).

dont l'examen dépasserait les limites de cet article (1). Je n'en retiens que l'écu de Croy, semblable à celui qui existait naguère à l'église de Beaurainville (voir plus haut) : écartelé 1 et 4 Croy ; 2 et 3 Renty. Sur le tout, écartelé 1 et 4 Lorraine ; 2 Alençon (2) ; 3 Harcourt.

Ce blason fut porté par les Croy de 1475 à 1553 environ.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, p. 65. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 311.

MARLES (canton de Campagne-lez-Hesdin). — Chœur voûté, de la dernière période gothique. Les clefs de voûte sont armoriées :

1° Au chevron accompagné de 3 aiglettes.

2° Parti : au 1^{er} comme ci-dessus ; au 2^e, au chevron accompagné de 3 molettes.

3° Parti : au 1^{er} comme ci-dessus ; au 2^e, à la croix ancrée.

Ce sont les armes de Marles : *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 aiglettes de gueules* ; de Ghistelles : *de gueules au chevron d'hermines* (les molettes sont une brisure de branche cadette), et de Bernieulles : *d'or à la croix ancrée de gueules*.

La présence de ces armes à la voûte du chœur prouve que cet édifice a dû être bâti à la fin du XV^e siècle.

En effet, « Honoré de Marle, seigneur dudit lieu et d'Hardenthun, d'Estrées et de La Follie, fils aîné de Jean de Marle, seigneur du mesme lieu, et de Radegonde de Hardenthun, sa première femme, vivoit sous le règne de Charles 7^e Roy de France, de la cour du quel il estoit, et fut par luy grandement estimé, l'ayant suivy et servy dans toutes les guerres de son temps. » Il épousa Ide de Bernieulles, quatrième fille de Jean, seigneur de Bernieulles, et d'Ide d'Abbeville, dite de Boubers.

Leur fils, Ferry de Marle, chevalier, seigneur de Marle, d'Estrées et de La Follie, épousa Marie de Ghistelles, sœur de Guillaume de Ghistelles, seigneur de La Motte de Provène (3).

(1) Ces écussons sont reproduits dans l'*Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, planche III, et étudiés en détail dans le *Bulletin de la Commission départementale des Monuments histor. du Pas-de-Calais*, 2^e série, t. V, pp. 521 à 526.

(2) On ne voit qu'une seule fleur de lys, l'écu étant très petit.

(3) D'HOZIER, *Généalogie de Blondel-Joigny*, ms. de 1640, biblioth. du M^{is} de Longvilliers.

Honoré de Marle est cité au mariage de sa fille Anne le 13 octobre 1480 (1).

Ferry de Marle, sieur dudit lieu, et son fils Anthoine, sieur d'Estrées, étaient tous deux vivants le 9 août 1516 (2).

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Campagne*, p. 69. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 314.

RECQUES (canton d'Étaples). — Le chœur se compose d'une travée du XIII^e siècle et de deux autres du XV^e ou XVI^e, avec chevet à trois pans. La première travée est voûtée d'une croisée d'ogives toriques, avec clef ornée de feuillages. Le doubleau est également formé d'un tore. Les voûtes des deux travées suivantes ont des ogives prismatiques. Aux clefs, on voit un agneau pascal et les armes de François de Créquy, seigneur de Longvilliers et de Recques à cause de Marguerite Blondel, sa femme (1473-1518). Nous avons déjà vu ces armes à l'église de Longvilliers (voir plus haut).

Ces époux généreux, très riches et sans enfants, construisirent aussi la grande et belle église de Duriez, où ils fondèrent un chapitre, et celle d'Huby-S^t-Leu, encore existante également ; ils avaient fait restaurer le monastère des Cordeliers du Biez, aujourd'hui disparu.

Cf. R. RODIÈRE, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton d'Étaples*, p. 85. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, p. 342.

S^t-JOSSE-SUR-MER (canton de Montreuil). — De la célèbre abbaye bénédictine, il ne reste pas pierre sur pierre. Mais le chœur de l'église paroissiale est conservé, d'un style encore gothique, mais où la Renaissance apparaît dans les détails de l'ornementation, et notamment dans les dais qui servent de retombées aux nervures de la voûte.

Aux deux côtés du maître-autel, ces dais sont armoriés :

1^o Armes de l'abbaye de S^t-Josse : *écartelé 1 et 4 de gueules à 3 lions léopardés d'or ; 2 et 3 d'hermines ; sur le tout, d'or au lion de gueules.*

On sait que saint Josse étant prince de Bretagne, l'abbaye qu'il fonda s'était permis, au Moyen Age, d'usurper les armes de Grande-

(1) E. DE ROSNY, *Rech. général. sur les comtés de Ponthieu, etc.* ; Boulogne, 1875, t. II, p. 953.

(2) Parchemin en ma possession.

Bretagne (3 léopards) et de Bretagne Armorique (d'hermines). L'abbaye de St-Winoc de Bergues en avait fait autant pour la même raison.

2° *Ecartelé 1 et 4 d'argent à la croix ancrée de sable ; 2 et 3 d'argent à 3 doloires de gueules et une rose de même en abîme* (1). Crosse abbatiale en pal derrière l'écu.

Ces dernières armes se retrouvent, avec heaume et cimier, sur la clef de la voûte du chevet. Cette clef très pendante est d'une disposition extrêmement hardie.

Ce blason a fait divaguer les anciens historiens de l'abbaye de St-Josse (2) ; ils y voient les armes d'un abbé de la maison de Croy, qu'ils font vivre, tantôt au X^e siècle (!), tantôt au XV^e, mais qui n'a jamais existé. Du reste, les armes ici décrites n'ont rien de commun avec celles de Croy, sinon le quartier de Renty aux trois doloires. — Mes premières recherches m'avaient porté à croire (3) que cet écu était celui d'Arnoul Nazart qui portait *d'argent à la croix ancrée de sable*, et que la *Gallia Christiana*, Abelly et Wyart prétendent avoir été abbé de St-Josse en 1418-1428. Mais déjà cette date était bien peu satisfaisante ; le chœur est d'un style bien trop avancé ; il offre beaucoup de détails qui appartiennent déjà à la Renaissance, notamment la clef pendante aux armes dont il s'agit.

Mais aujourd'hui, aucun doute n'est plus possible. De nouvelles recherches m'ont prouvé qu'Arnoul Nazart n'était pas abbé en 1418-1428, mais bien un siècle plus tôt. Il est cité comme prévôt de l'abbaye en 1323, dans une charte du chartrier du Fayel (4), et comme abbé à la date de novembre 1332 (5). Il ne peut donc être question de lui. D'ailleurs, la liste des abbés de St-Josse, telle que la donnent les anciens auteurs, est complètement erronée ; j'en ai publié, d'après les Archives Vaticanes, les Archives du Nord et d'autres sources authentiques, une refonte (6) qui pourrait encore être améliorée. En tout

(1) Les couleurs ne sont plus visibles actuellement, mais elles sont indiquées par Dom Wyart dans sa chronique.

(2) ABELLY, évêque de Rodez, *La vie de St-Josse, Prince de Bretagne*, 1666 ; édit. de 1814, p. 55 ; Dom Robert WYART, *Historia abbatiae S. Judoci supra mare*, Bib. Nat., ms. lat. 12.889. — Catalogue ms. des abbés de St-Josse, ajouté en 1750 par un religieux de l'abbaye à la copie du Cartulaire d'Étienne Moreau qui se trouve aux archives du Pas-de-Calais.

(3) Cf. *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Montreuil*, 1904, p. 200.

(4) HAIGNERÉ et A. DE ROSNY, *Recueil histor. du Boulonnais*, t. II, p. 282.

(5) V. DE BEAUVILLÉ, *Docum. inéd. concern. la Picardie*, t. II, p. 71.

(6) *Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 1920, t. XIII, pp. 495 à 504.

cas, depuis 1332, la chronologie des abbés est sans lacune. Nicaise Brunet, abbé dès 1382, démissionna en 1419 et eut pour successeur (jusqu'après 1455) Nicolas de Fosseux.

J'arrive à la conclusion que l'écu à la croix ancrée, écartelé de Renty, ne peut être que celui de Mathieu de La Warenne, dernier abbé régulier (1496 à 1521 et au delà).

Il est vrai que les armoriaux donnent pour armes aux La Warenne tantôt un lion, tantôt un lévrier. Mais trois chartes du chartrier de Monthuys (de 1466, 1474 et 1483-1484) établissent que *Mathieu* de La Warenne était fils de Guillaume de La Warenne, sieur d'Hobengues, et d'*Ide de Renty*, demoiselle de Longueville, fille de Thomas de Renty, sieur de Godincthun, et de Jehanne de Rebretenghes.

La présence du quartier de Renty, les vagues traditions restées à St-Josse au sujet d'un prétendu abbé de Croy-Renty et surtout les caractères archéologiques du chœur de l'église paroissiale (premier quart du XVI^e siècle) m'autorisent à attribuer l'écusson en question à l'abbé Mathieu. Les armes de La Warenne auront sans doute varié.

Il est d'ailleurs très vraisemblable qu'à l'époque de prospérité inouïe que fut le règne de Louis XII, et avant l'avènement de la ruineuse commende et les guerres qui dès 1521 ne cessèrent de dévaster la région, un abbé régulier, n'ayant à penser qu'à son monastère, ait rebâti, durant sa longue prélature, les nombreux édifices où se voyaient les armes en question (1).

Du reste, le prédécesseur et le successeur de Mathieu de La Warenne : Adrien du Biez, 1479-1495, et Gilbert de La Fayette, commendataire, 1523-1545, avaient des armes bien connues et toutes différentes.

Nous pouvons donc dater le chœur de St-Josse de 1496 à 1521.

Cf. R. RODIÈRE, *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. IV, *canton de Montreuil*, p. 199 et sq. — *Supplément*, p. 87 ; et t. VI, p. 1331. — *Catalogue rectifié des abbés de St-Josse-sur-Mer* (Extr. du *Bull. des Antiq. de la Morinie*), p. 8. — *Id.*, *Le Pays de Montreuil*, pp. 389-391.

WAVRANS-SUR-TERNOISE (canton de St-Pol). — La nef de l'église a une belle voûte surbaissée, à liernes et tiercerons ; les nervures retom-

(1) On les trouvait jadis aux anciennes églises de Marconnelle et de Gouy-St-André (Pas-de-Calais) et à l'ermitage du bois de St-Josse.

bent sur les dais de niches très ornées. L'une des clefs porte un écu ovale à deux bandes, dans une couronne de fleurs et de fruits. Ce sont les armes d'Outreleau : *d'argent à 2 bandes de gueules*. En 1569, Antoine d'Outreleau, écuyer, sieur de ce lieu, possédait et habitait le château de Wavrans ; son fils Louis posséda aussi cette seigneurie, qu'il vendit le 16 juin 1604 à Jean Morel, sieur de Zécalus.

La nef de Wavrans, quoique encore gothique, date donc de la seconde moitié du XVI^e siècle.

Cf. E. EDMONT, *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. VI, p. 507.

SOMME

BELLIFONTAINE (canton d'Hallencourt). — Comme beaucoup d'églises du Vimeu, celle-ci est couverte d'une charpente apparente avec sablières et blochets sculptés. Les deux blochets du chevet représentent des anges tenant des écussons, l'un aux armes des Postel, sieurs de Bellifontaine : *d'azur à la gerbe de blé d'or, accostée de 2 étoiles du même* ; l'autre parti au 1) Postel ; au 2) Blottefière : *écartelé 1 et 4 d'or à 3 chevrons de sable ; 2 et 3 d'argent à 5 fusées de sable* (1).

Nicolas Postel, écuyer, seigneur de Bellifontaine, Grandsart, Favesses, Bicourt, Visquemont, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du Dauphin, s'allia, le 13 août 1532, à Marie de Blottefière, dame de Froyelles, dont il n'eut pas d'enfants, et fut le dernier seigneur de Bellifontaine de son nom. Il vivait encore en 1550. Marie de Blottefière, veuve en 1557, se remaria à Jacques de Rochebaron, baron du Lignon (2).

L'église de Bellifontaine a donc été bâtie de 1532 à 1557.

Cf. Ph. des FORTS, *La Picardie hist. et monument.*, t. III, p. 122.

NEUILLY-LE-DIEN (canton de Crécy). — Les belles voûtes d'ogives du chœur présentent plusieurs écussons armoriés, dont un seul nous sera utile pour la datation : il est parti : au 1) à trois fers de moulin ; au 2) à la fasce.

Ce sont les armes de Condette : *d'argent à 3 fers de moulin de sable*, et de Saint-Omer : *d'azur à la fasce d'or*.

(1) Généralement, ce quartier, qui est aux armes d'une alliance inconnue des Blottefière, présente les fusées posées *en bande* ; ici, elles sont *semées*.

(2) BELLEVAL, *Nobiliaire de Ponthieu* et E. DE ROSNY, *Recherches généalog.*, t. I, pp. 173 et 194.

La seigneurie de Neuilly-le-Dien, qui était en 1415 à Robert de Canaples, chevalier, appartenait en 1507 à François de Condette, baron de Colembert, et en 1540 à Pierre de Maulde, qui la vendit le 24 juin 1548 (1) à Charles Le Vasseur.

Ce François de Condette, chevalier, seigneur de Condette, baron de Colembert, capitaine du château de Soissons, était fils de Raoul de Condette et d'Anne de Marles, mariés à Montreuil le 15 octobre 1480. Il épousa Jossine de S^t-Omer-Morbecque, dame de Colembert, d'où Jeanne de Condette, héritière, alliée à Pierre de Maulde (2).

Le chœur de Neuilly-le-Dien peut donc être daté du premier tiers du XVI^e siècle.

Cf. R. RODIÈRE, *La Picardie histor. et monument.*, t. IV, p. 90.

SENARPONT (canton d'Oisemont). — Le chœur est voûté avec liernes et tiercerons. Le profil des nervures et les culs-de-lampe à oves et à godrons accusent le style renaissance. La maîtresse-clef du chevet, très pendante, porte les armes de Monchy : *de gueules à 3 maillets d'or, chargé en cœur d'un écusson d'or à la bande de gueules*, qui est de Ligne. L'écu est timbré d'un heaume et supporté par deux lions.

La clef précédente porte un écu ovale parti : 1) de Monchy-Ligne, comme dessus ; 2) de Longueval : *bandé de vair et de gueules de 6 pièces* (Par erreur, on a sculpté l'écu : *de gueules à 3 bandes de vair*).

Ces armes appartiennent à Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, baron de Visme, lieutenant général de Picardie, marié le 18 mars 1531 (1532 n. st.) à Claude, dame de Longueval, morte le 21 février 1556 (1557) (3). Plus tard, Jean de Monchy se remaria en 1563 à Madeleine de Suze ; il embrassa le protestantisme en 1559 et mourut dix ans plus tard. La construction du chœur de Senarpont peut donc être placée à coup sûr entre 1532 et 1557.

Cf. Alcius LEDIEU, *La Vallée du Liger*, 1887, pp. 183 et 203. — JANVIER, *La Picardie histor. et monum.*, t. I, p. 430. — Ph. DES FORTS et R. RODIÈRE, *Vieilles Eglises et Manoirs du Vimeu* (en préparation).

R. RODIÈRE

(1) René DE BELLEVAL, *Les Fiefs de Ponthieu*, p. 239. — Le comte Le Clerc de Bussy donne la date du 14 juin 1546 (*La Picardie*, 1867, p. 115).

(2) E. DE ROSNY, *Rech. généalog.*, t. I, p. 400.

(3) P. ANSELME, t. VII, p. 561. Jean de Monchy, vaillant et habile homme de guerre, mériterait une monographie. Un bon portrait de lui est conservé au château de Francières (Somme).



LES DIX CAILLOUX AU PAYS DE LALLOEU

L'étude qui va suivre se trouve divisée en trois parties :

Dans un *premier chapitre*, un rapide coup d'œil sera jeté sur l'ensemble de l'organisation administrative du Pays de Lalloeu, afin de placer, en quelque sorte, dans le cadre des institutions auxquelles ils se rapportent, ces « Dix Cailloux » dont le nom n'est pas très explicite par lui-même.

Dans un *second chapitre*, quelques hypothèses seront émises relativement à l'origine lointaine des « Dix Cailloux ».

Dans un *troisième chapitre*, enfin, nous verrons quels sont les vestiges des « Dix Cailloux » qui subsistent encore aujourd'hui.

CHAPITRE I

COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS DE LALLOEU.

LES « DIX CAILLOUX » LIEU DE RÉUNION DES ÉCHEVINS

Placé aux confins des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et aujourd'hui partagé entre ces départements (puisque Laventie, Fleurbaix et Saily font partie du département du Pas-de-Calais tandis que La Gorgue se trouve rattachée au département du Nord), le pays de Lalloeu est, dans nos régions, l'un des petits coins de territoire dont la physionomie à travers les âges offre les caractères les plus curieux.

Depuis une très haute antiquité, le pays de Lalloeu, composé des paroisses de Laventie, Fleurbaix, Saily et de la partie rurale de la paroisse de La Gorgue (1), apparaît comme appartenant à l'abbaye de St-Vaast d'Arras. Il en était ainsi déjà lorsqu'en 765 le pape Etienne III confirma les privilèges du monastère, précise M. le chanoine Depotter, dans son *Histoire du pays de Lalloeu*, ouvrage très documenté auquel nous aurons à faire de nombreux emprunts par la suite.

Seigneur temporel du pays de Lalloeu, l'abbé de St-Vaast n'inter-

(1) Il est curieux de remarquer, à propos des quatre territoires dont se trouve formé le pays de Lalloeu, combien le nombre 4 a joué un rôle important dans l'administration politique ou judiciaire des groupements sociaux de tous temps. Déjà l'organisation hébraïque admettait quatre armées de trois tribus. C'est sur le même plan qu'étaient composées les anciennes nations grecques, formées de quatre *phyles* (mot qui paraît synonyme de ceux de *populus* et de *volk*), et la seule nation de la Gaule dont nous connaissons les éléments organiques, celle des Helvètes, renfermait également quatre peuples ou *pagi*, dont chacun formait quelquefois une armée à part. On sait aussi que les Vindéliciens, nation gallique, qui s'était établie sur la rive droite du Danube, comptaient quatre peuples réunis (MOCKE, *Belgique ancienne*, 1860, p. 47, note 2).

venait guère directement dans les affaires des quatre paroisses. Un religieux, à qui il avait délégué ses pouvoirs, se trouvait chargé d'exercer l'autorité en son nom : c'était le *Prévôt de Saily* (1). De toute antiquité, le monastère de S^t-Vaast d'Arras entretenait à cette fin un religieux à Saily. Le prévôt habitait entre l'église de Saily et la Lys une sorte de demeure seigneuriale qui, signalons-le en passant, a le mérite de conserver aujourd'hui et malgré les ravages opérés tout récemment encore par la guerre, une physionomie d'ensemble assez conforme au dessin que nous en donne Sanderus dans sa *Flandria Illustrata*. Les murs d'enceinte de l'ancienne prévôté, de même que la porte d'entrée flanquée de deux tours, ont disparu, mais le corps de logis faisant face à la rue subsiste. Avec ses fenêtres à meneaux, ses pignons à pas de moineaux, ce corps de logis, qui continue d'être connu sous le nom de Prévôté, constitue un petit ensemble architectural ne manquant pas de pittoresque.

Conformément aux usages du temps suivant lesquels les monastères et les gens d'église avaient coutume de se placer sous la protection d'un prince puissant qui prenait la défense de leurs intérêts et devenait par là leur avoué, les abbés de S^t-Vaast choisirent pour avoués les seigneurs de l'illustre maison de Béthune, « très puissante en biens et en alliances » (2). De cette maison, l'Avouerie de Lalloeu passa aux comtes de Flandre, puis aux ducs de Bourgogne et aux Rois d'Espagne, pour revenir enfin au Roi de France.

Ces puissants protecteurs étaient représentés par leur bailli ou son lieutenant.

La loi de 1163 prévoyait d'ailleurs, afin d'empêcher les empiètements de pouvoir, que l'avoué ne pourrait s'établir lui-même dans le pays.

A côté de ces personnages essentiels, prévôt de Saily, et bailli de l'avoué ou du Roi, l'administration du pays de Lalloeu comprend encore le *Magistrat* formé par les dix échevins représentant les paroisses de Laventie, Fleurbaix, Saily et La Gorgue-Lalloeu. Les deux premières comptent chacune trois échevins, les deux autres deux seulement (3).

A quelle époque ces magistrats apparaissent-ils au pays de Lalloeu ? Il est impossible de le déterminer d'une manière précise. Dans la con-

(1) Chanoine J. DEPOTTER, *Le pays de Lalloeu*, Lille-Arras, 1910, p. 253.

(2) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 263.

(3) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 15.

vention passée en 1156 par-devant Milon, évêque de Thérouanne, entre Martin, abbé de S^t-Vaast d'Arras, et Robert V de Béthune, il est question des échevins de Lalloeu comme d'une institution régulièrement établie et fonctionnant depuis longtemps dans le pays (1).

Jusqu'en 1259, les échevins sont nommés par l'abbé de S^t-Vaast et le sire de Béthune ; la durée de leur mandat dépend du bon vouloir de ces seigneurs qui peuvent à leur gré les relever de leurs charges ou les y maintenir tout le temps qu'ils voudront.

C'est sous l'administration des comtes de Flandre que cette situation se trouve changée au XIII^e siècle par la charte d'octobre 1259, en vertu de laquelle Paul, abbé de S^t-Vaast, et Guy de Dampierre, comte de Flandre et avoué de l'abbaye, accordent à la Communauté de Lalloeu « la nomination de l'eschevinage à tousiours ». Les échevins demeureront deux ans en fonction, et, chaque année, le jour de la Saint-Remy, les cinq « restant au bancq » éliront cinq autres échevins qui prendront la place des cinq *issants* (2). Le renouvellement a lieu chaque année par moitié dans chaque paroisse, mais Laventie et Fleurbaix qui ont trois échevins en nomment à tour de rôle deux au lieu d'un.

Investis de fonctions extrêmement importantes, les échevins *jouissent en matière de police et d'administration du pays de pouvoirs très étendus*. Le contrôle des poids et mesures, la surveillance des marchés leur appartiennent. Ils veillent à l'entretien et à la sécurité des chemins. Une ordonnance du Grand Prévôt de S^t-Vaast les charge de « faire chaque année, dans les mois de mai et juillet, la visite des fours et des cheminées, comme aussi des chemins, des pierres d'appas et des ponts ». A eux encore le soin de constater les décès arrivés subitement ou accidentellement et de « donner main levée du cadavre aux parents pour le faire enterrer en terre sainte, quand on ne voit aucune apparence de désespoir. » (3).

En vertu d'une coutume immémoriale, les échevins ont le pouvoir de faire tous les règlements qui leur paraissent utiles pour le bien du pays. A cet égard, leur première préoccupation, dans le cours des temps, semble avoir été de conserver l'esprit, les mœurs et le carac-

(1) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 270.

(2) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 17.

(3) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 282.

les régimes les échevins de Lalloeu jouirent de ce privilège. Il leur fut souvent contesté, sans que jamais l'on pût prévaloir contre un usage qui avait force de loi (1).

L'article XLVI de la Coutume publiée en 1543 reconnaît que « tous contrats faits et passés devant deux échevins sont réalisés et créent réalité et hypothèque dès l'instant que lesdits échevins auront passé et signé lesdits contrats ». Ce droit leur fut maintenu par l'édit de Malines en 1636. En vain le procureur royal et le greffier du gros s'efforcèrent-ils de faire disparaître l'article 46 lors de la révision des Coutumes en 1669. L'affaire fut réservée au jugement du Roi qui rendit en 1698 une sentence favorable aux échevins.

Autres fonctions des échevins : ceux-ci *couvoquent les diverses assemblées populaires* :

Assemblées de cimetièrre, ainsi nommées du lieu où elles se tenaient, consacrées aux questions spéciales à chaque paroisse. Parfois aussi on y arrêtait la conduite à suivre dans les assemblées générales (2).

Assemblées de Verde Rue, les plus célèbres du pays de Lalloeu, où se traitaient toutes les affaires graves (3). Ces assemblées se tenaient au point de contact des paroisses de Laventie, Fleurbaix, Saily et La Gorgue, sur le chemin qui, allant du *Rouge Debout* à la *Surprise* à Laventie, conserve le nom toujours bien connu dans le pays de Verde Rue. Remplaçant à partir du XIII^e siècle les plaids généraux de Lalloeu, ces assemblées constituent une sorte de referendum populaire où chaque habitant est admis à donner son avis sur les questions qui touchent aux intérêts généraux du pays.

En dehors des fonctions qui précèdent, les échevins de Lalloeu sont enfin, et surtout, chargés de *rendre la justice*.

Les lois de 1156 et de 1163 leur ordonnent de traiter et de terminer toutes les affaires du pays soit à Saily, soit à *Esmals*. Cette dernière expression, écrit M. le chanoine Depotter, « désigne l'endroit où, trois fois l'an, se tenaient les plaids généraux, connus dès les temps les plus

(1) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 285. Remarquons que le pays de Lalloeu n'était pas le seul où les échevins jouissaient de ces prérogatives.

(2) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 291.

(3) L'attention a été attirée spécialement sur ce genre d'assemblées, par une communication de M. Marcel Decroix faite à la Société d'Histoire du Droit, lors des journées d'étude organisées à Liège, par cette Société, du 20 au 23 mars 1932.

anciens sous les noms latinisés de *Mallus* ou *Mallum*. Ce lieu qu'on appelle aujourd'hui les *Dix Cailloux* (1) est distant de Sailly d'environ quatre kilomètres ; il occupe une partie de l'emplacement de la ville de *Minariacum*, détruite au IX^e siècle par les Normands et rebâtie plus tard sous le nom d'Estaires (*Stragæ*), sur la rive gauche de la Lys. Les juges de Lalloeu y rendaient la justice en plein air, assis sur leurs sièges de pierre, comme autrefois à Athènes les juges de l'Aréopage sur leurs degrés taillés dans le roc » (2).

« C'était un champ de la contenance d'une mesure environ, en forme de motte de moulin, avec un tilleul au milieu, entouré de dix grosses pierres ou perrons appelés par le peuple les Dix Cailloux. Chaque échevin était assis sur sa pierre et le greffier criminel sur la pierre en dedans » (3).

Quant aux circonstances dans lesquelles les échevins se réunissaient à Sailly plutôt qu'au Rietz des Maux, il apparaît qu'il en était ainsi à l'origine lorsque « la saison d'hiver ne permettait pas de se tenir audit lieu d'Esmaux, ou de y arriver pour la difficulté des chemins, auquel cas le prévost offrait sa maison » (4). Par la force des choses la « maison du prévost » finit d'ailleurs par devenir le seul lieu plaidoyable, et les plaids généraux, déjà cités pour mémoire au XII^e siècle, disparurent complètement au XIII^e siècle. On continua cependant à conduire les criminels au Rietz des Maux pour leur donner lecture des arrêts de la Cour échevinale. Cet usage ne cessa tout à fait qu'au XVIII^e siècle. Quant au lieu patibulaire où se faisaient les exécutions du pays de Lalloeu, celui-ci se trouvait situé à l'intersection de la rue de la Lys et de la rue des Sures, à l'endroit aujourd'hui encore dénommé *Justice de Sailly*. Trois peupliers plantés en triangle en marquaient l'emplacement. Au XVII^e siècle l'abbaye de S^t-Vaast y fit élever « un gibet à trois pillaiers de bricques et grez » (5).

(1) Ou *Rietz des Maux* ; cf. Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 224.

(2) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 276.

(3) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, pp. 224-225.

(4) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 277.

(5) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 281.

CHAPITRE II

ORIGINE DES « DIX CAILLOUX »

Ainsi qu'on le voit par ce qui précède, les Dix Cailloux du Rietz des Maux remontent à une haute antiquité. Mais n'est-il pas possible de leur assigner une origine plus ancienne encore que celle résultant des documents que nous venons de citer ?

Déjà le Père Arnould s'était posé cette question dans ses *Souvenirs du Pays d'Estaires*, lorsqu'il écrivait, en parlant des Dix Cailloux : « Peut-être faudrait-il, dans ce lieu, reconnaître un tribunal à siège de pierre et à ciel ouvert, comme en avaient les anciens, ou quelque monument druidique » (1). De son côté, le chanoine Depotter, dans son ouvrage déjà souvent cité sur *le Pays de Lalloeu*, semble incliner à croire qu'en venant siéger au Rietz des Maux, à une époque, comme nous l'avons vu, antérieure au XIII^e siècle, la cour échevinale de Lalloeu n'avait fait que prendre la place de quelque ancien tribunal précédemment établi au même endroit (2).

Il ne nous paraît pas inutile de souligner tout d'abord et d'une façon très générale, l'analogie que les Dix Cailloux, rangés en cercle autour d'un tilleul, présentent avec tant de monuments formés de pierres disposées en cercle que nous ont laissés les civilisations primitives. Écoutez par exemple, pour parler d'abord de notre région, la description que, dans son étude *Sur quelques monuments celtiques découverts dans le département du Nord*, Bottin nous fait du monument mégalithique des Sept Bonnettes, encore existant aujourd'hui, près de Saily-en-Ostrevant (Pas-de-Calais) : « A cinq kilomètres de Lécuse, à l'ouest », écrit Bottin (3), « sur le territoire de Boiry-Notre-Dame, à un kilomètre au nord de cet antique village, se remarque un cercle druidique, appelé dans une carte dressée il y a plus de 300 ans, le *signal aux feux* et qui n'est plus connu aujourd'hui que sous le nom de mont des *Sept Bonnettes*, des *Sept Fillettes*, des *Sept Marconnettes* ; c'est un

(1) P. E. A., *Souvenirs du Pays d'Estaires* ; Lille, 1901, p. 16.

(2) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 225.

(3) S. BOTTIN, *Sur quelques monuments celtiques découverts dans le département du Nord* ; Lille, V. Leleux, 1813, pp. 11 et 12.

tertre en gazon, présentant la forme d'un cône tronqué, élevé environ de cinq mètres... La plate-forme du cône tronqué a vingt-quatre mètres de circonférence. Six pierres de grès y sont plantées circulairement à la distance de deux mètres entre elles et forment un circuit régulier d'environ quinze mètres. Ces pierres sont des espèces de bornes carrées qui ont quatre-vingts et quatre-vingt-dix centimètres d'élévation... A peu près dans le centre de la plate-forme, on voit un trou peu profond où les anciens du pays assurent qu'il y avait eu une septième pierre. C'est pourquoi le monument est appelé le mont des Sept Bonnettes ».

A part la différence dans le nombre des pierres, on voit combien cette description établit d'analogie entre le monument mégalithique des Sept Bonnettes et l'ensemble du Rietz des Maux.

Dans d'autres départements, les exemples ne sont pas rares de mégalithes connus dans le cours des âges comme de véritables lieux de justice ou d'accomplissement de certaines coutumes féodales. Dans le département de l'Aisne, « la grande roche plate de Dhuizel, appelée, à cause d'une empreinte bizarre, le *Pas du Diable*, ou la *Chaise du Diable*, servait à rendre la justice au moyen âge. Elle a disparu au milieu du XIX^e siècle.

« De même, la justice se rendait au pied du menhir détruit de Chavigny. A Vauxrezis, les assises et plaids se tenaient au pied de la *Pierre Nable* ou *Noble*, tout près de la potence. La *Pierre au sel*, de Juvigny, grand et long bloc de grès, était le lieu de distribution du sel aux vassaux du seigneur de ce village » (1).

Dans la Marne, les traditions concordent pour admettre qu'il existait, en un temps reculé, aux environs de la *Pierre frite* de Congy, « un tribunal en pleine campagne devant des pierres » (2).

On voit par là combien les civilisations primitives ont toujours aimé se tourner vers la pierre en laquelle elles trouvaient une force de symbolisme singulièrement puissante.

Ce qui est certain, c'est que les Dix Cailloux constituent un exemple de plus de la tendance marquée par les sociétés primitives à se réunir

(1) *Revue de Folklore Français*, t. III ; *Enquête sur le Folklore Préhistorique*, p. 119.

(2) *Revue de Folklore Français*, t. IV ; *Enquête sur le Folklore Préhistorique*, p. 184.

en cercle (1), supprimant ainsi toute préséance, suivant une remarque de M. Turpin, qui, on le sait, a étudié toutes ces questions d'un façon très approfondie.

Ne serait-ce pas le lieu, d'autre part, d'évoquer ici le souvenir de ces curieuses assemblées de la Flandre Maritime, dénommées *Hoop*, qui ont fait l'objet d'une communication de M. de Coussemaker à la Société des Sciences de Lille, au cours de l'année 1861 ?

Le mot *Hoop*, écrit M. de Coussemaker (2), est une expression flamande ayant diverses acceptions ; par rapport aux choses, il signifie tas, monceau ; par application aux animaux, troupeau ; appliqué aux personnes, il signifie troupe, bande et par extension assemblée.

Le *Hoop* était une assemblée générale des échevins et des keurheers (hommes de loi, conseillers de la commune) d'un certain nombre de communes indépendantes les unes des autres, mais liées ou associées entre elles dans un intérêt mutuel et réciproque.

Il existait trois *Hoop*. Le premier avait son siège à Hâzebrouck ; il était composé des échevins et keurheers réunis de Cassel, Bailleul, Hâzebrouck, Steenvoorde, Staple, Renescure, Zegers-Capple, Broxeele, Morbecque et Merville.

Le second comprenait les trois villes de Bergues, Bourbourg et Furnes.

Le troisième avait son siège à Cappelle-Brouck, paroisse de l'ancienne châtellenie de Bourbourg, aujourd'hui commune du canton de Bourbourg.

Le *Hoop* avait un double caractère ; c'était une institution à la fois judiciaire et législative. Comme institution judiciaire, il était tour à tour tribunal d'appel, haute cour de justice et chef de sens ou chef-jugement. Comme institution législative, il avait les pouvoirs les plus étendus ; la puissance souveraine de changer les statuts régissant le droit public lui était dévolue.

« Son origine », écrit encore M. de Coussemaker à propos du

(1) A propos de cette question, consulter Jacob GRIMM, *Les Antiquités juridiques de la Germanie*, 1922, t. II, pp. 433 et suiv.

(2) E. DE COUSSEMAKER, *Essai historique sur le Hoop* dans *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 1861, pp. 185-204.

Voir aussi sur le même sujet : H. HOSDEY, *Essai sur le statut du Mont ou Hoop d'Hâzebrouck et sur ses rapports avec l'ancien Droit Franc* ; Dunkerque, Paul Michel, 1890.

Hoop (1), « on la trouve dans une des plus anciennes traditions germaniques, dans ces assemblées où les tribus avaient coutume de traiter les affaires publiques. Tacite dans son admirable livre sur les mœurs des Germains, raconte qu'à des jours marqués, au commencement de la nouvelle ou de la pleine lune, les Germains s'assemblaient, pour délibérer sur les affaires publiques et pour exercer le droit de haute justice. Ils ne comptaient pas comme nous, dit Tacite, par jours, mais par nuits.

« Cette tradition germanique est aussi dans les statuts du Hoop ; on y compte par nuits et non par jours.

« Ce droit de s'assembler pour traiter les affaires nationales s'est conservé en Flandre sous les divers noms de Fraternité, Amitié, Hanserie, Alliance, Hoop. Il était tellement fondamental qu'on ne jugea pas nécessaire de l'insérer dans les keures soumis à l'approbation du souverain ».

De son côté, M. Marcel Lecompte, parlant des échevinages ruraux à propos de son étude sur *la Mainferme dans le Hainaut* (2), dont maints passages seraient à citer ici, n'hésite pas à se prononcer pour l'origine germanique de ces institutions. « On sait, écrit cet auteur (3), que les régions du Nord de la France furent occupées au moment des invasions par des peuplades germaniques. Ces tribus ne se contentèrent pas de s'approprier les biens des populations indigènes ; elles leur imposèrent leurs mœurs et implantèrent parmi eux leurs institutions.

« Chez les Francs, le pouvoir judiciaire était partagé entre le chef qui convoquait le tribunal et faisait exécuter ses décisions, et le collège des hommes libres de la tribu, de la *mark* : *L'homme libre n'est justiciable que de ses pairs* ».

Cet ancien usage s'est perpétué à travers les siècles sans être modifié dans son fondement, mais en s'adaptant aux conditions économiques et politiques nouvelles.

C'est ainsi que, lors de l'établissement du régime féodal, bien que la propriété collective, connue des Germains, se trouve remplacée par la propriété individuelle, qu'une hiérarchie s'établisse dont le Roi occupera plus tard le dernier échelon, les individus étant tous ou presque

(1) E. DE COUSSEMAKER, *op. cit.*, p. 198.

(2) Marcel LECOMPTE, *Essai sur la mainferme dans le Hainaut* ; Thèse pour le Doctorat en droit ; Lille, 1911.

(3) Marcel LECOMPTE, *op. cit.*, p. 241.

tous placés dans une situation de dépendance et de sujétion, l'idée de la juridiction par les pairs survit pourtant : « Ce n'est plus l'homme libre, au sens absolu du mot, qui jugera, ce sera celui dont la condition se rapprochera le plus de l'état de liberté, c'est-à-dire celui qui aura un droit à la terre, celui qui tiendra son bien dans des conditions juridiques déterminées. Le seigneur jouera le rôle de l'ancien chef de la tribu germanique, il aura la semonce, convoquera ses hommes, c'est-à-dire les occupants de la seigneurie qui jugeront leurs pairs comme le faisaient auparavant les guerriers de la mark. La nature des prestations dont ils sont redevables déterminera la juridiction à laquelle ces occupants appartiendront : cour féodale, si elles sont nobles ; censière, si elles sont roturières ; quant aux francs alleutiers qui ne sont redevables de rien à personne, ils formeront une cour spéciale et se jugeront entre eux » (1).

Il est curieux de constater que cette transformation s'est accomplie dans des régions très différentes par leur situation géographique dans lesquelles les Barbares ont arrêté leur mouvement envahisseur.

Nous nous demandons si la Cour échevinale de Lalloeu, réunie aux Dix Cailloux, n'est pas susceptible de former un jalon de plus dans la longue liste d'exemples de cette évolution que M. Lecompte cite en Alsace, en Suisse, en Westphalie, sur la Basse-Moselle et au pays de Liège.

Nous devons à l'amabilité de M. Fernand Beaucamp, secrétaire général de la Commission Historique du Nord, d'avoir appris, qu'il y a 35 ou 40 ans, on voyait dans les prés de Hem, à proximité d'Armentières, entre le Pont de la Targette et le lieu dit *La Clef de Hollande*, et à mi-chemin environ de ces deux points, un certain nombre de pierres de 1 m. 50 à 1 m. 60 de long sur 0 m. 50 environ de large, dont la présence paraissait difficilement explicable. Faut-il en conclure qu'il exista, à un moment donné, en cet endroit, un lieu de justice analogue aux Dix Cailloux ? La chose n'aurait rien d'impossible..., la Lys ayant dû constituer, pour les envahisseurs, un obstacle d'une certaine importance, le long duquel il est vraisemblable que se soient arrêtées des colonies d'habitants de mœurs identiques (2).

(1) Marcel LECOMPTE, *op. cit.*, p. 243.

(2) Tout récemment, M. l'abbé PEULMEULE, missionnaire diocésain, auteur de savantes recherches sur le village de Bois-Grenier et le hameau de La Boutilierie, a découvert que des lieux de justice analogues aux Dix Cailloux ont existé jadis dans chacun de ces endroits.



La Prévôté
à Sailly-sur-la-Lys

CL. J. DESCAMPS





Pierre des « Dix Cailloux »
brisée en 1934

CL. J. DESCAMPS



Parlant des origines lointaines du pays de Lalloeu, le chanoine Depotter signale d'ailleurs que dans les premiers siècles de notre ère, le pays de Lalloeu faisait partie d'un territoire beaucoup plus étendu, portant le nom de *Pagus Leticus*, lequel s'étendait jusqu'au confluent de la Lys et de l'Escaut. Ce nom de *Pagus Leticus*, terre létique, s'appliquait, sous la domination romaine, aux terres que l'Empire céda à des captifs ou à des aventuriers germains qui étaient venus demander la paix, à charge du service militaire qui leur était imposé héréditairement (1).

Rien de très surprenant, vraiment, si les peuples de même origine qui se sont arrêtés à un moment donné sur les rives de la Lys, ont introduit les mêmes usages sur les divers points où ils se sont fixés.

CHAPITRE III

CE QU'IL RESTE AUJOURD'HUI DES « DIX CAILLOUX »

Après avoir étudié quelle pouvait être l'origine de Rietz des Maux, quel rôle important il joua, par la suite, dans l'histoire du pays de Lalloeu, il nous reste à voir s'il est encore possible aujourd'hui d'en retrouver la trace, d'en identifier certains vestiges.

Disons d'abord qu'ainsi que pour la Verde-Rue, le souvenir de l'endroit précis où il y a lieu de placer les Dix Cailloux demeure vivace dans le pays. Cet endroit se situe, conformément aux descriptions ci-dessus, entre la Belle-Croix et Estaires, sur la rive droite de la Lys, dans un petit coin tranquille dont la physionomie a assez peu changé au cours des siècles pour qu'il soit facile de retrouver sur place les grandes lignes du plan des Dix Cailloux dressé par Guiselin en 1612 et reproduit dans l'ouvrage de M. le chanoine Depotter (2).

Quant aux pierres elles-mêmes — aux Dix Cailloux — dont le lieu en

(1) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 9.

(2) Remarquons que les Dix Cailloux, la Justice de Saily, aussi bien que la Verde-Rue, se trouvent à la périphérie du territoire de Lalloeu, ce qui fournit un argument de plus à la thèse de M. Turpin suivant laquelle les lieux de justice, lieux patibulaires, aussi bien que lieux de réunion d'assemblées populaires, seraient, de façon très générale, établis à la limite des juridictions.

question a emprunté le nom, que sont-elles devenues ? « Ces pierres ont disparu avec le temps », écrivait, dans son *Histoire du pays de Lalloeu*, M. le chanoine Depotter. « Cependant », ajoutait-il, « on voit encore au hameau du Drumetz une de ces pierres, parfaitement authentique ; elle a 2 m. 90 de long, 0 m. 36 de large et 0 m. 25 d'épaisseur, M. G. Cattoir, ancien maire de La Gorgue, a dit l'avoir fait transporter du Rietz des Maux sur le petit fossé où elle sert de pont aux passants » (1). De son côté, dans ses *Souvenirs du pays d'Estaires*, le Père Arnould disait, en parlant des Dix Cailloux, qu'on y voyait encore naguère quelques grandes pierres à moitié enfouies (2).

Il nous a paru intéressant d'élucider la question et d'essayer d'arriver à savoir si, après les récents bouleversements opérés par la guerre dans la région de Laventie, demeurée si longtemps zone de front, ce qui était exact autrefois n'avait pas cessé de l'être aujourd'hui. Pour mener à ce sujet l'enquête indispensable, nul ne me semblait mieux qualifié que mon excellent ami M. l'abbé Verstraete, aujourd'hui curé de la nouvelle paroisse créée en 1914 sur le territoire de La Gorgue-Lalloeu, après avoir été précédemment vicaire à La Gorgue-ville, durant 14 ans. Les renseignements ne se firent point attendre, et bientôt l'érudit qu'est M. l'abbé Verstraete, de qui l'on peut dire sans hésitation que presque tous les détails relatifs au pays lui sont familiers dans un vaste rayon, me faisait savoir que la pierre, dont l'existence au Drumetz avait été signalée par M. le chanoine Depotter, se trouvait toujours à sa place (3).

M. l'abbé Verstraete ajoutait qu'une autre pierre se trouvait utilisée comme pont sur le petit fossé passant à proximité de l'endroit connu dans le pays comme étant l'emplacement même des Dix Cailloux ou Rietz des Maux (4), ce qui paraît encore plus explicable quand on veut se rappeler que le Père Arnould, écrivant en 1901, disait en parlant des Dix Cailloux, qu'on y « voyait encore naguère quelques grandes pierres à moitié enfouies ».

Renseignement tout à fait inédit, enfin, M. l'abbé Verstraete, à la

(1) Chanoine DEPOTTER, *op. cit.*, p. 225, note 1.

(2) P. E. A., *op. cit.*, p. 16.

(3) Depuis lors, cette pierre a été transportée devant l'église de Fleurbaix, par les soins diligents de M. le chanoine Dewitte, curé de la localité. Placée horizontalement sur deux supports de pierre, elle y produit le plus heureux effet.

(4) Cette pierre a été brisée de façon très regrettable en 1934, pour être remplacée par un pont en ciment.

faveur de témoignages recueillis sur les lieux, me signalait l'existence d'une troisième pierre regardée comme provenant, elle aussi, du Rietz des Maux, pierre longtemps utilisée comme pont sur le fossé qui traverse le sentier allant de la rue des Caudreliers à la Surprise à Laventie, retirée de cet endroit lors de la construction d'un pont en ciment, et abandonnée depuis lors en bordure de la rue des Caudreliers.

C'est de cette pierre qu'il va presque exclusivement être question désormais. On devine en effet, qu'aussitôt notre attention attirée sur ce respectable vestige du Rietz des Maux, notre intention bien fermée, à M. l'abbé Verstraete comme à moi-même, fut d'arriver à le mettre à l'abri d'une destruction éventuelle et à nous en servir, si possible, pour attirer l'attention sur le lieu si mémorable pour le Pays de Lalloeu, d'où il se trouvait issu. Nos démarches ayant été couronnées de succès et la libre disposition de la pierre en question nous ayant été accordée, celle-ci fut, à grand'peine, d'ailleurs, amenée devant l'église de La Gorgue-Nouveau-Monde, paroisse de M. l'abbé Verstraete, en territoire de Lalloeu, où un mur propice s'offrait pour la recevoir. La pierre fut dressée contre ce mur, et, afin que restent ancrées plus solidement encore dans le cœur des habitants les notions essentielles de leur histoire locale, nous avons, M. l'abbé Verstraete et moi, fait fondre en caractères indélébiles l'inscription suivante, que nous avons placée auprès de la pierre.

Cette PIERRE est, suivant la tradition,
une des dix pierres ou « Dix Cailloux »
qui, au lieu ainsi dénommé,
(situé entre la BELLE CROIX et ESTAIRES)
servaient de sièges aux Échevins ou Magistrats de Lalloeu
lors des « Plaidés Généraux » qui se tinrent à cet endroit
jusqu'au XIII^e siècle.

C'est assis sur des pierres du genre de celle-ci,
(plantées au nombre de dix autour d'un tilleul)
que les Échevins s'employaient à régler toutes les affaires
du PAYS DE LALLOEU
lequel se composait des territoires de
LAVENTIE, FLEURBAIX, SAILLY
et LA GORGUE (Campagne)

Avant d'être transférée ici en avril 1933
la pierre ci-contre
servit longtemps de pont
sur le fossé qui traverse le sentier
allant de la RUE DES CAUDRELIERS
à la SURPRISE à LAVENTIE

Deux pierres des DIX CAILLOUX
servent aujourd'hui encore de ponts
l'une au HAMEAU DU DRUMETZ,
l'autre sur le courant DU FRENELET
à proximité de l'emplacement même
des « DIX CAILLOUX » ou « RIETZ DES MAUX » (1).

Détail complémentaire, non dépourvu d'intérêt, notons que pendant tout le temps où la pierre, aujourd'hui dressée devant l'église de La Gorgue-Nouveau-Monde, servit de pont sur le fossé qui traverse le sentier allant de la rue des Caudreliers à la Surprise à Laventie, celle-ci s'entoura d'un véritable caractère légendaire auquel son origine n'est peut-être pas étrangère : La pierre en question était en effet devenue aux yeux des habitants, une *Pierre qui tourne*, et cette rotation était censée s'opérer tous les samedis.

A la suite de la découverte faite par M. l'abbé Verstraete de la troisième pierre provenant des Dix Cailloux, dont nous venons de parler, il semblait que le nombre maximum de pierres pouvant être retrouvées aujourd'hui fût atteint et qu'il n'y avait plus guère lieu d'espérer de nouvelles découvertes. J'ai cependant eu la chance, au cours de l'été 1933, de pouvoir identifier une quatrième pierre ; grâce aux indications d'un vieil habitant du pays, M. Delecœuillerie, dont la ferme s'élève à deux pas de la pierre du Drumetz, signalée par M. le chanoine Depotter et dont nous avons parlé en premier lieu.

Cette quatrième pierre se trouve située le long du grand chemin d'Estaires à La Bassée, à l'angle Est de la pâture Lemaille. Sous forme de pont, elle y servait jadis de point de départ au sentier qui se déta-

(1) La partie finale de cette inscription sera modifiée prochainement dans le but de tenir compte du transport en 1934 de la pierre du Drumetz devant l'église de Fleurbaix, et de la destruction, au cours de la même année, de la pierre qui subsistait à proximité de l'emplacement des « Dix Cailloux ».

che à cet endroit de la grand'route pour se diriger vers le lieu dit la *Basse Rue*. Aujourd'hui la pierre en question a glissé dans le fossé qu'elle servait à franchir. En partie ensevelie au fond de ce fossé, et peut-être brisée, elle n'émerge plus que sur une longueur de 1 mètre environ. Cela suffit pour constater qu'avec environ 25 cm. d'épaisseur et 36 cm. de largeur, cette pierre présente les plus grandes analogies avec la pierre déjà connue au Drumetz, dont les dimensions approximatives sont précisément les suivantes : longueur 2 m. 90, épaisseur 25 centimètres, largeur 36 centimètres.

Plus plates, les deux autres pierres des Dix Cailloux dont nous avons parlé plus haut, présentent respectivement les dimensions ci-après :

Pierre subsistant près de l'emplacement des Dix Cailloux : longueur à découvert 2 m. 05 (une extrémité est enterrée) ; épaisseur 24 centimètres environ ; largeur (très variable suivant les endroits, la pierre étant irrégulière) : de 54 à 67 centimètres.

Pierre aujourd'hui dressée devant l'église du Nouveau-Monde : hauteur 1 m. 64 ; épaisseur 17 centimètres ; largeur 51 centimètres environ.

Il semble que ces deux pierres appartiennent à un groupe différent des précédentes, à moins que les pierres du Drumetz et du sentier de la Basse Rue n'aient été équarries et réduites de largeur lorsqu'elles ont été placées comme ponts, ce qui paraît bien possible.

J. DESCAMPS.

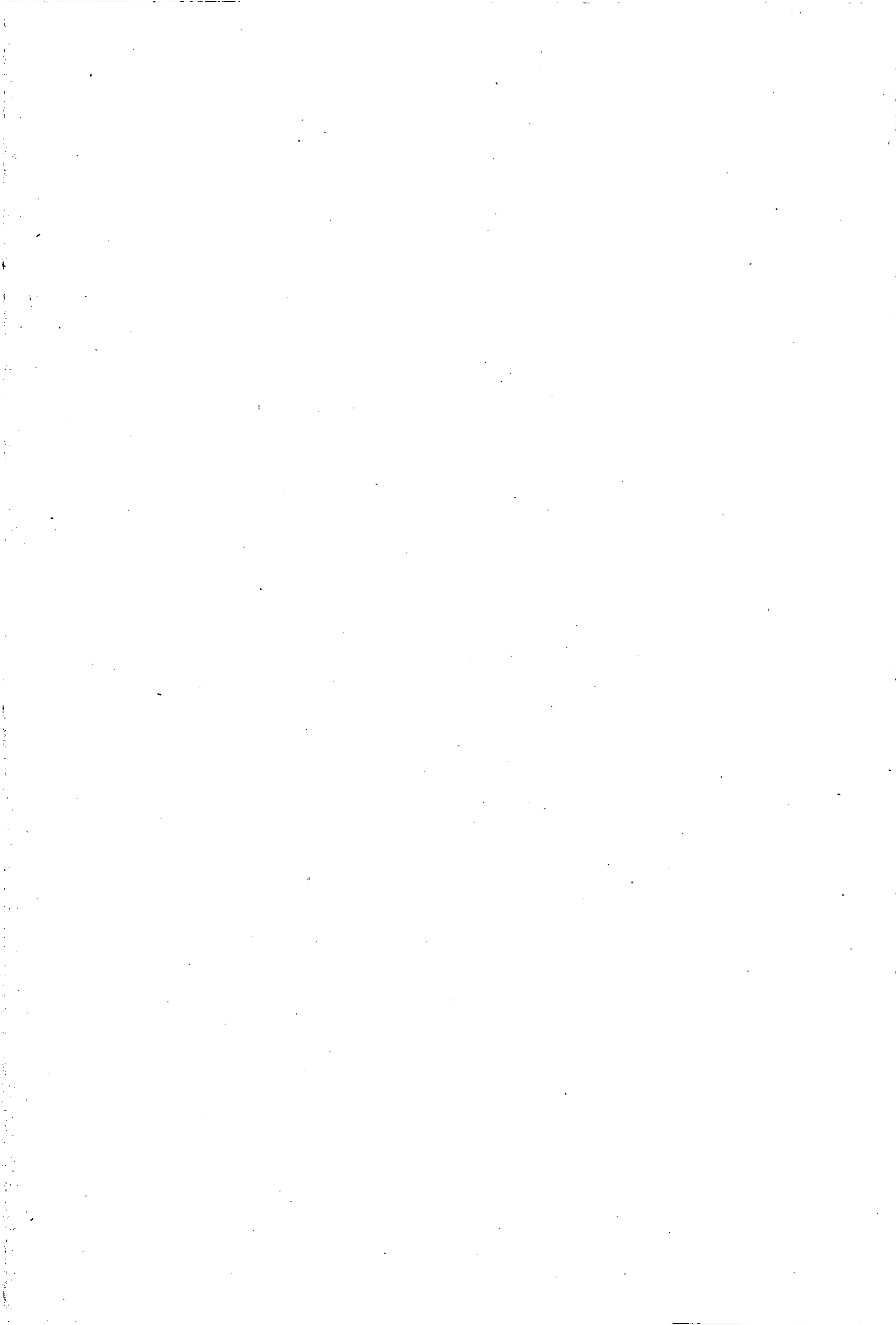


TABLE DES MATIÈRES

(1910-1935)

	PAGES
La collection de Sir Thomas Phillipps et les Archives communales d'Arras, par A. GUESNON.....	1
Hénocq, par R. RODIÈRE.....	13
Notes sur quatre ministres des églises réformées de Boulogne et de Guînes et sur la pierre tombale d'Ezéchiel Daunois, par R. RODIÈRE.	17
La chapelle castrale d'Acquembronne en Lumbres, par l'abbé G. DELAMOTTE	27
Le château de Belle en Boulonnais, par A. LEFEBVRE.....	33
Quelques inscriptions maltaises relatives aux grands-mâtres de l'ordre de Malte, Alof et Adrien de Wignacourt, par Ch. HIRSCHAUER.....	61
La Barque d'Ardres (1724-1760), par l'abbé G. DELAMOTTE.....	73
Excursion historique à travers Arras, par A. GUESNON.....	97
Notes sur l'histoire de l'aérostation dans le département du Pas-de-Calais, par Ch. HIRSCHAUER.....	129
Nicolas Gosson, avocat, décapité à Arras en 1578, par A. GUESNON.....	169
Notes sur quelques sceaux du Trésor des Chartes d'Artois, par le comte DE LOISNE.....	223
Notice sur l'ancienne église de Brouilly, hameau de Rebreuviette, par G. CAPPE DE BAILLON.....	237
Le clocher de Saint-Saulve de Montreuil, par R. RODIÈRE.....	249
La seigneurie de Berck-sur-Mer au XIV ^e siècle et sa tour, par G. DE LHOMEL.....	289
La confrérie des Jongleurs d'Arras et le tombeau de l'évêque Lambert, par A. GUESNON.....	299
Anciennes épitaphes revues et commentées, par A. GUESNON.....	329
Coup d'œil sur l'architecture militaire du Moyen Age en Boulonnais, par P. HÉLIOT.....	343
Iconographie des princes et princesses de la maison d'Artois, par le comte DE LOISNE	363
Deux reliquaires du XIII ^e siècle : la custode du Saint-Cierge et le reliquaire de la Sainte-Épine d'Arras, par l'abbé J. LESTOCQUOY.....	397
De l'utilité du blason pour dater les églises, par R. RODIÈRE.....	409
Les Dix Cailloux au Pays de Lallœu, par Jean DESCAMPS.....	427

IMPRIMERIE BARNÉOUD. — LAVAL (FRANCE).

